

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES QUÉBÉCOISES

PAR
MARIE-JOSÉE DORION

«LE PROCESSUS D'ÉLECTRIFICATION RURALE DU CENTRE DU QUÉBEC,
RIVE SUD DU FLEUVE, 1920-1963»

DÉCEMBRE 1997

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier le directeur de ce mémoire, M. Claude Bellavance. Mon intégration à son projet de recherche sur l'histoire de l'électricité au Québec, il y a maintenant plus de quatre ans, m'a permis de m'initier au travail d'historienne. Je le remercie également pour la confiance qu'il m'a manifestée lors de la réalisation de ce mémoire, ainsi que pour sa grande disponibilité. Son aide m'a été précieuse à plusieurs niveaux: il m'a guidée dans les fonds d'archives d'Hydro-Québec, m'a permis de puiser dans la documentation de son projet et surtout, m'a prodigué de judicieux conseils à toutes les étapes de la rédaction.

Ma gratitude va aussi au codirecteur de cette étude, M. Normand Séguin, non seulement pour ses commentaires sur les différentes versions du manuscrit, mais également pour m'avoir aidée à mieux comprendre les transformations du monde rural québécois.

Je suis également reconnaissante à mon ami Daniel Boutet et à ma sœur, Sonia Dorion, mes premiers lecteurs.

Le personnel des Archives d'Hydro-Québec — M. René Fournier en particulier — ainsi que le Centre d'Études québécoises de l'UQTR ont également rendu possible la réalisation de ce mémoire. Finalement, le soutien apporté par le Fonds FCAR a été plus qu'apprécié.

RÉSUMÉ

Cette recherche propose de rendre compte des enjeux et des principales modalités de l'électrification rurale à l'échelle du territoire québécois entre 1920 et 1963 puis, de faire une analyse détaillée de ce processus dans la région Centre du Québec, rive sud, un espace essentiellement rural jusqu'aux années 1960.

À la fin des années 1920, une faible minorité d'exploitations agricoles disposent du service de l'électricité et les compagnies privées ne prolongent que très lentement leurs réseaux dans les campagnes. La décennie 1930 marque un tournant dans l'histoire de l'électrification rurale. Pour la première fois, en effet, les citoyens réclament l'aide de l'État pour accélérer la diffusion de l'électricité en milieu rural. Avant 1945, sur l'ensemble du territoire québécois, encore peu de fermes ont accès à l'électricité et l'écart avec les taux enregistrés en Ontario ne cesse de s'accroître. Après avoir dressé un portrait général de la progression de l'électricité dans l'ensemble des comtés du Québec, nous nous intéressons plus particulièrement à la diffusion de l'électricité dans les villages et les paroisses des comtés de Nicolet et de Yamaska. Nous tentons, entre autres, de déterminer quelle portion de la population a véritablement accès au service électrique.

Au cours des années 1945-1955 des efforts soutenus sont consentis par les entreprises, si bien que le pourcentage de fermes électrifiées est multiplié par trois. La création de l'Office de l'électrification rurale agit alors comme catalyseur; dès sa mise sur pied, les compagnies privées construisent un nombre considérable de nouvelles lignes rurales. Cet empressement de la part des distributeurs d'électricité à prolonger les réseaux ruraux contraste fortement avec le conservatisme des années 1930. À toutes fins utiles, l'essentiel de l'électrification rurale du Québec est achevé à la fin des années 1950.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	i
RÉSUMÉ	ii
TABLE DES MATIÈRES	iii
LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES	v
LISTE DES CARTES	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1: LES DIMENSIONS SOCIALES ET POLITIQUES DE L'ÉLECTRIFICATION RURALE	12
1.1 Les enjeux politiques et sociaux de l'électrification rurale avant 1945	14
L'électrification rurale: une question d'actualité	16
La Commission Lapointe	19
Une période de tâtonnements	22
La première nationalisation	30
1.2 Les années d'action, 1945-1963	33
De nouveaux changements législatifs	33
La création de l'Office de l'électrification rurale	36
L'électrification rurale du Québec: un certain désordre	38
CHAPITRE 2: ANALYSE SPATIALE DE L'ÉLECTRIFICATION RURALE AVANT 1945	45
2.1 L'électricité dans le monde rural québécois avant 1945	47
L'évolution de l'agriculture au Québec durant les premières décennies du XX ^e siècle: quelques repères	47
La Première Guerre et le contexte des années 1920	47
Les années 1930: une décennie de crise	49
La faible diffusion de l'électricité en milieu rural	50
L'électrification rurale en contexte canadien	51
Au niveau régional: une situation très hétérogène	55
2.2 Les débuts de l'électrification rurale dans les comtés de Nicolet et de Yamaska	59

L'expansion d'un monopole	59
La progression de l'électricité depuis le début du siècle: d'abord les villes	64
L'ampleur de la diffusion de l'électricité	80
L'accès à l'électricité: les villages privilégiés ?	84
L'électrification des fermes avant 1945: des progrès inégaux	86
CHAPITRE 3: L'ÉLECTRIFICATION MASSIVE DES CAMPAGNES QUÉBÉCOISES, 1945-1963	96
3.1 L'électrification rurale du Québec après 1945	98
Les progrès de l'électrification rurale après la Seconde Guerre mondiale	98
Deux modes d'action: les compagnies et les coopératives	103
3.2 La construction d'un marché suffisamment rentable: un défi pour les compagnies privées d'électricité	107
La densité du marché	108
La politique tarifaire des compagnies	110
Les difficultés d'un marché restreint	113
Les enjeux de l'aide gouvernementale	117
3.3 Progression rapide de l'électrification rurale des comtés de Nicolet et de Yamaska après 1945	120
CONCLUSION	131
BIBLIOGRAPHIE	140
ANNEXES	158

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Tableaux:

Tableau 1.1. Équipement utilisé par 100 fermes en 1931, en Ontario et au Québec	29
Tableau 2.1. Répartition des clients du service domestique des 31 principales entreprises d'électricité québécoises, 1937-1943	58
Tableau 2.2. Lignes aménagées pour desservir les clients cultivateurs, <i>Shawinigan Water & Power</i> , 1927-1944 (en milles)	88

Figures:

Figure 2.1. Pourcentage de fermes électrifiées, Québec et Ontario, 1930-1942	54
Figure 2.2. Répartition des comtés selon le pourcentage de fermes électrifiées en 1931 (nombre de comtés dans chaque groupe)	57
Figure 3.1. Évolution de l'électrification rurale du Québec, de 1937 à 1961	99
Figure 3.2. Répartition des comtés selon le pourcentage de fermes électrifiées en 1951 (nombre de comtés dans chaque groupe)	101
Figure 3.3. Longueur des lignes rurales construites par les compagnies privées et les coopératives entre 1936 et 1961	105
Figure 3.4. Consommation moyenne selon le prix du kWh, 1940	112
Figure 3.5. Évolution de la consommation moyenne des fermiers selon le prix du kWh, entre 1937 et 1942	112
Figure 3.6. La consommation des usagers agricoles selon le prix moyen du kWh, 1945	114
Figure 3.7. Longueur des lignes rurales construites par SWP dans les comtés de Nicolet et de Yamaska, 1946-1955	121

LISTE DES CARTES

Carte 2.1. Québec, pourcentage de fermes électrifiées, par comté de 1931	56
Carte 2.2. Les municipalités des comtés de Nicolet et de Yamaska	62
Carte 2.3. Localités desservies par une compagnie d'électricité en 1918	67
Carte 2.4. Lignes de transport de <i>Shawinigan Water & Power</i> en 1907	69
Carte 2.5. Localités desservies par une compagnie d'électricité en 1930	70
Carte 2.6. Principales lignes de transmission électrique en 1929	74
Carte 2.7. Localités desservies par une compagnie d'électricité en 1944	83
Carte 2.8. Pourcentage de fermes électrifiées dans quelques paroisses desservies par <i>Shawinigan Water & Power</i> en 1941	92
Carte 3.1. Québec, pourcentage de fermes électrifiées par comté, 1951	100
Carte 3.2. Les trois périodes majeures de construction de lignes rurales dans les paroisses de Nicolet et de Yamaska, 1946-1955	124

INTRODUCTION

Le processus d'électrification est l'un des phénomènes majeurs de l'histoire des sociétés industrielles au XX^e siècle¹. Dans le monde manufacturier, les moteurs électriques, les procédés d'électrometallurgie ou, simplement, la lumière et la ventilation électrique des usines sont autant d'innovations qui transforment radicalement les conditions de production. Dès l'aube du siècle, cette nouvelle énergie fait une entrée fulgurante dans la vie quotidienne des populations. L'éclairage électrique des rues, puis des domiciles, fournit une clarté plus vive que le gaz. Comme l'a magnifiquement dépeint Alain Corbin², les changements engendrés par cette nouvelle énergie ont affecté autant les perceptions qu'avait l'homme de son espace domestique que les techniques industrielles en général.

L'histoire de l'électricité se prête à des approches multiples : elle interpelle l'histoire des affaires, l'histoire économique, l'histoire politique et sociale, celle des rapports de l'humain à la nature, celle, enfin, des sciences et des techniques. L'historiographie des techniques est particulièrement riche. On connaît mieux l'élaboration des réseaux électriques occidentaux depuis les travaux de Thomas P. Hughes³. Dans *Networks of Power*, l'historien américain dépeint l'électricité comme un système technique et fait ressortir les cinq grandes phases de son histoire de la décennie 1880 jusqu'à 1930. Plus près de nous, les recherches⁴ menées par Christopher Armstrong et Henry V. Nelles, sur l'organisation et la réglementation des entreprises d'utilités publiques du Canada, permettent de mieux comprendre les conditions qui ont présidé à la formation des monopoles publics et privés des secteurs du gaz, de

¹ Thomas P. Hughes, *Networks of Power : Electrification in Western Society, 1880-1930*, Baltimore, J. Hopkins University Press, 1983, 474 p.; David E. Nye, *Electrifying America : Social Meanings of a New Technology*, Cambridge (Mass.), The MIT Press, 1991, 479 p.

² Alain Beltran et Patrice A. Carré, *La fée et la servante : La société française face à l'électricité, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Belin, 1991, p. 5.

³ Thomas P. Hughes, *op. cit.*

⁴ Christopher Armstrong et Henry Vivian Nelles, *Monopoly's Moment : The Organization and Regulation of Canadian Utilities, 1830 - 1930*, Toronto, University of Toronto Press, 1986, 393 p.

l'aqueduc, des tramways, du téléphone et de l'électricité entre 1830 et 1930. Ils ont notamment bien mis en évidence la nature des relations qu'ont entretenues les firmes avec l'État et les consommateurs.

Malgré la richesse des apports des deux dernières décennies, l'historiographie de l'électricité, a jusqu'à maintenant largement négligé un aspect pourtant primordial du développement des réseaux électriques : l'électrification rurale. Certes, l'histoire de l'électrification rurale a donné lieu à des études assez abondantes⁵. Les perspectives généralement adoptées confèrent cependant à celles-ci un caractère essentiellement événementiel. Aux États-Unis, le processus d'électrification des zones rurales du territoire commence seulement à être abordé de manière plus analytique⁶. David E. Nye, entre autres, consacre dans son ouvrage⁷ un chapitre aux lignes rurales. Au Canada⁸, c'est le cas ontarien qui a été le mieux étudié grâce à la parution récente de *Power at Cost*, un ouvrage qui s'emploie à lever le voile sur le rôle central joué par Hydro-Ontario dans l'électrification des campagnes⁹. L'auteur met particulièrement en évidence les problèmes que posait l'établissement d'une grille tarifaire acceptable pour l'ensemble des usagers ontariens de même que les difficultés liées aux coûts de la distribution d'électricité à une population rurale disséminée sur de vastes territoires. L'ouvrage aborde plusieurs questions d'importance, notamment les défis que représente la construction du marché rural de l'électricité, de même que les relations intimes

⁵ Pour la France : Martine Muller, «L'électrification rurale : Frolois, 1919-1939», *Bulletin d'histoire de l'électricité*, n° 6 (déc. 1985) : 61-74. Catherine Vuillermot, «L'électrification du département de Doubs», *Bulletin d'histoire de l'électricité*, n° 6 (déc. 1985) : 151-162. En Grande-Bretagne : Leslie Hannah, *Electricity Before Nationalization : a Study of the Development of the Electricity Supply Industry in Britain Before 1948*, London, Macmillan Press Ltd., 1979, p. 189-192.

⁶ Voir, entre autres, James C. Williams, «Otherwise a mere cloud : California rural electrification», *IEEE Technology and Society Magazine*, vol. 7, n° 4 (déc. 1988) : 13-29; Deward Clayton Brown, *Electricity for Rural America. The fight for the REA*, Westport (Conn.), Greenwood Press, 1980, 178 p.; Frank J. Busch, *History of Montana Rural Electric Cooperatives, 1936-1971*. Ph.D., University of Montana, 1975.

⁷ David E. Nye, *op. cit.*, chapitre 7 : «Rural lines».

⁸ Pour l'ensemble du Canada, voir entre autres : David A. Schulze, *The Politics of Power : Rural Electrification in Alberta, 1920-1989*. M.A., McGill University, 1989, 188 p.; Melvin Baker, «Rural Electrification in Newfoundland in the 1950s and the Origins of the Newfoundland Power Commission», *Newfoundland Studies*, vol. 6, n° 2 (1990) : 190-209; L.C. Volk, *The Social Effects of Rural Electrification in Saskatchewan*. M.A., University of Regina, 1980, 220 p.

⁹ Keith R. Fleming, *Power at Cost, Ontario Hydro and Rural Electrification, 1911-1958*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1992, 326 p.

qui existent entre le prix de l'électricité et la consommation domestique. K. R. Fleming précise également l'évolution de la pensée d'Hydro-Ontario en matière d'électrification rurale, les difficultés rencontrées dans la poursuite du programme d'électrification des campagnes, et enfin, les progrès enregistrés entre 1911 et 1958. On ne dispose pas d'études semblables à *Power at cost* pour le Québec. En fait, l'électrification rurale, qui pourtant aura été pendant plusieurs décennies un sujet de grande actualité sur la scène politique québécoise, n'a été que peu traitée par les historiens québécois.

John H. Dales¹⁰, dans *Hydroelectricity and Industrial Development*, pose le premier les jalons d'une réflexion sur le rôle de l'hydroélectricité dans le développement industriel du Québec. Chacune des grandes compagnies privées d'électricité québécoises y est étudiée. Plus que la comparaison de ces entreprises, c'est toute l'industrie hydroélectrique qui est analysée selon ses relations étroites avec l'économie. Or, le thème de l'électrification rurale est presque absent de ce premier ouvrage de référence sur l'histoire de l'électricité au Québec, publié au moment même où le monde agricole recevait enfin l'attention des compagnies d'électricité. Ces lacunes n'ont d'ailleurs pas été comblées par le récent livre de Claude Bellavance sur *Shawinigan Water & Power*¹¹ et ce, malgré que l'étude de SWP «ouvre des perspectives nouvelles pour l'interprétation de l'évolution de l'ensemble de l'industrie de l'électricité au Québec avant la seconde nationalisation». C. Bellavance souligne d'ailleurs que «la campagne est le parent pauvre de l'historiographie de l'électricité au Québec¹²».

Les travaux d'Yves Tremblay constituent un premier apport direct à l'histoire de l'électrification rurale au Québec. Sa thèse de doctorat¹³ aborde la question de la diffusion de l'électricité dans une région rurale. L'étude établit un lien entre la faiblesse de la

¹⁰ J.H. Dales, *Hydroelectricity and Industrial Development in Quebec, 1898-1940*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1957, 269 p.

¹¹ Claude Bellavance, *Shawinigan Water & Power, 1898-1963. Formation et déclin d'un groupe industriel au Québec*, Montréal, Boréal, 1994, 214 p.

¹² *Ibid.*, p. 26.

¹³ Yves Tremblay, *Histoire sociale et technique de l'électrification au Bas-St-Laurent, 1888-1963*, Ph. D., Université Laval, 1992, 581 p.

consommation domestique (il qualifie cette faiblesse de caractéristique des milieux ruraux) et les tarifs exigés par la compagnie d'électricité à l'œuvre dans la région. Elle montre également que le Bas-Saint-Laurent, encore peu électrifié en 1945, a été fortement marqué par les activités de l'Office de l'électrification rurale. Le bilan des opérations de l'Office dans le Bas-Saint-Laurent fait d'ailleurs l'objet d'un article de Y. Tremblay intitulé *Le monde rural et l'électricité*¹⁴. Ces deux études permettent de comprendre le contexte de la formation de l'Office de l'électrification rurale, la nature des acteurs et des enjeux, ainsi que le fonctionnement de cet organisme, travail qui n'avait pas été fait jusqu'ici. Il est également le premier à cerner l'évolution des politiques du gouvernement québécois en matière d'électrification rurale entre 1935 et 1964¹⁵ ainsi que le rôle des différentes régies de surveillance des compagnies privées d'électricité. Les travaux de Yves Tremblay représentent donc des acquis nouveaux et très intéressants. Le tableau demeure cependant général et l'on sait encore peu de chose des modalités précises du processus d'électrification au sein du monde rural.

Ainsi, malgré quelques travaux pionniers, l'histoire de l'électrification rurale au Québec reste à faire. Pourtant, alors que l'électricité est disponible dans un nombre grandissant de villes à partir de la fin du XIX^e siècle, la majorité des ruraux, pour leur part, ont été contraints d'attendre plusieurs décennies avant de pouvoir jouir à leur tour de ce service.

Par cette recherche, nous nous proposons d'abord de rendre compte des enjeux et des principales modalités du processus d'électrification rurale à l'échelle du territoire québécois puis, de faire une analyse détaillée de ce processus dans la région Centre du Québec, rive sud, un espace essentiellement rural jusqu'aux années 1960.

Qu'est-ce donc que l'électrification rurale ? Pour sa part, Yves Tremblay propose comme

¹⁴ Yves Tremblay, «Le monde rural et l'électricité», *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, Vol XVII, n° 1 (n°44) (jan. 1994) : 25-29.

¹⁵ Yves Tremblay, «Entre le privé et le public : l'électrification rurale au Québec, 1935-1964», *Bulletin d'histoire de l'électricité*, n° 22 (déc. 1993) : 173-185.

définition opératoire du terme : «il nous faut nous limiter à utiliser «électrification rurale» au Québec pour parler de l'électrification de toutes les régions non électrifiées au moment de la remise du rapport de la Commission Lapointe en 1935, c'est-à-dire à partir du moment où l'on commence timidement à agir au niveau gouvernemental, et donc à amasser de l'information et des statistiques¹⁶.» On peut douter de l'utilité de fixer une date pour délimiter ainsi un processus complexe, car quelques milliers de fermes québécoises sont électrifiées dès la fin des années 1920. À un premier niveau, le mot «électrification» signifie «établissement d'installations ayant pour objet la fourniture ou l'utilisation de l'énergie électrique¹⁷». Ainsi, l'électrification rurale est d'abord la construction d'infrastructures permettant de fournir l'électricité aux habitants des régions rurales. Mais plus que la composante strictement matérielle, l'électrification est aussi un processus par lequel les réseaux électriques se déploient en mettant en rapport les ressources et les usagers d'un territoire de plus en plus vaste¹⁸.

L'électrification rurale représentait un enjeu politique et économique de taille à propos duquel les divers acteurs sociaux — aussi bien les politiciens, les médias, les hommes d'affaires que les ruraux eux-mêmes — ont été amenés à prendre position. Dans le cadre de ce mémoire, nous entendons d'abord rendre compte des dimensions sociopolitiques du processus de l'électrification rurale, et celui des fermes en particulier. Dans quel contexte l'électrification rurale est-elle devenue un enjeu politique ? À partir de quel moment les agriculteurs ont-ils considéré que l'électricité était un bien essentiel ? Une attention aussi importante est accordée aux dimensions proprement économiques du sujet. Peut-on vérifier, entre autres, à quel moment les compagnies d'électricité ont jugé suffisamment rentable le marché rural pour investir les sommes nécessaires à son électrification ? Est-il possible

¹⁶ Yves Tremblay (1992), *op. cit.*, p. 279. Excepté les projets strictement industriels, comme Murdochville.

¹⁷ Librairie Larousse, *Larousse encyclopédique*, Allemagne, Mohndruck Gütersloh, 1991, p. 3095.

¹⁸ Claude Bellavance, «Réseaux, territoires et électricité : la dynamique spatiale du processus d'électrification du Québec méridional», dans Serge Courville et Normand Séguin, *Espace et culture*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995, p. 393.

d'évaluer l'accessibilité au service de l'électricité selon les lieux et les époques ?

Les travaux récents ne nous renseignent guère sur la spatialité du processus d'électrification rurale. Claude Bellavance a proposé récemment une première étude d'ensemble de la constitution des réseaux au Québec¹⁹. Il s'agit cependant d'une approche encore générale qui n'éclaire qu'indirectement l'électrification rurale proprement dite. Tel que le rappelle C. Bellavance, l'espace est pourtant une dimension fondamentale du processus d'électrification : les réseaux électriques sont d'abord des dispositifs physiques exerçant une emprise sur les paysages qu'ils traversent. C'est pourquoi nous nous inspirons de certaines perspectives géo-historiques²⁰. Cette orientation nous apparaît essentielle si l'on veut rendre compte adéquatement de la diffusion de l'électricité en milieu rural.

Nous avons choisi de débiter notre enquête en 1920, alors que seulement 3,9% des exploitations agricoles québécoises disposent de l'électricité²¹. Ces années marquent également le moment où *Shawinigan Water & Power*, par le biais de ses filiales, quadrille rapidement de ses lignes de transmission et de distribution le centre-sud du Québec. L'étude se termine en 1963, année de la seconde nationalisation. Les fermes du Québec ont alors accès au service électrique dans une proportion de plus de 98%. L'électrification rurale du territoire est pratiquement achevée depuis quelques années déjà.

Si notre recherche propose des éléments d'analyse pour l'ensemble du territoire québécois, l'étude proprement dite de l'électrification rurale porte sur deux comtés de recensement : ceux de Nicolet et de Yamaska. En 1951, on ne trouve dans cette aire géographique qu'une seule ville (Nicolet), mais 40 paroisses, 25 villages et deux réserves indiennes. En fait, la caractéristique essentielle de cette région est sa ruralité, 70% de sa population est encore

¹⁹ *Ibid.*, et Claude Bellavance (1994), *op. cit.*

²⁰ Comme l'explique Serge Courville, la géographie historique est une étude géographique du passé mais une étude où les méthodes de la géographie se conjuguent à celles de l'histoire pour produire une donnée nouvelle qui pourra mieux permettre de saisir les réalités humaines d'autrefois. Dans *Introduction à la géographie historique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995, 225 p.

²¹ Selon la Régie des Services publics.

rurale en 1951²². La région fait face, de l'autre côté du fleuve, à Trois-Rivières, ville dont l'arrière-pays a fait l'objet d'un développement hydroélectrique important dès les premières décennies du siècle. C'est d'ailleurs de ces aménagements que proviendra l'électricité distribuée dans le centre-sud du Québec.

À l'instar du reste du Québec, les premières entreprises d'électricité — au cours des années 1900-1920 — sont avant tout de dimension locale²³. Ces petites compagnies ne seront toutefois présentes qu'en nombre très limité et concentrées dans la partie sud-ouest du comté de Yamaska. La venue, dès 1907, de *Shawinigan Water & Power* sur la rive sud limitera leur croissance. Par la suite, c'est *Electric Service Corporation*, filiale de SWP, qui deviendra le principal distributeur dans cette région. À la fin de la période, le comté de Nicolet ainsi que la majeure partie de Yamaska sont desservis par *Shawinigan Water & Power* ou ses filiales. Mais une portion du territoire couvert par notre étude échappe à l'emprise de SWP. *Southern Canada Power*, un autre grand réseau d'électricité à l'échelle québécoise, distribue l'électricité dans quelques paroisses et villages du comté de Yamaska²⁴. La présence de cette seconde grande entreprise d'électricité sur notre territoire permettra de comparer les stratégies en matière d'électrification rurale et de vérifier si leurs territoires se chevauchent.

²² Selon le Recensement décennal du Canada (RDC) 1951 : Nicolet, 68% et Yamaska, 73%. Est considérée rurale la population des municipalités de moins de 1 000 habitants.

²³ Claude Bellavance (1995), *op. cit.*

²⁴ En fait, Saint-Joachim-de-Courval, Saint-Bonaventure d'Upton, Saint-David-de-Guire et Saint-Guillaume d'Upton. Mais nous y reviendrons dans le chapitre 2.

²⁵ À la convention du Parti conservateur (9-10 juillet 1929), il est résolu de développer « nos forces hydrauliques de façon à assurer aux campagnes comme aux villes l'usage de l'électricité à des taux raisonnables ». Dans : *Répertoire du fonds d'archives de l'Office de l'électrification rurale (OER)*, fonds E80, préparé par les Archives nationales du Québec.

* * *

Les sources utilisées pour mener à bien l'étude de l'électrification des comtés de Nicolet et de Yamaska peuvent être divisées, selon leur provenance, en deux grands groupes. Le premier comprend la documentation produite par les gouvernements alors que le second provient du fonds d'archives d'Hydro-Québec. Ce dernier contient les documents préparés par les différents organismes d'État ainsi que ceux des compagnies d'électricité acquises par Hydro-Québec lors des nationalisations de 1944 et 1963.

Les statistiques publiées par le Département de l'Intérieur (Ottawa) ont permis d'élaborer des séries originales qui nous renseignent, notamment, sur la séquence d'électrification des municipalités ainsi que sur le nombre d'abonnés. Disponible pour les années 1918, 1919, 1922 et 1928, la brochure *Central Electric Station in Canada, part 2 : Directory* nous apporte, principalement, la liste des localités du territoire québécois qui disposent de l'électricité, le nom de la compagnie qui exploite le réseau électrique à cet endroit, les installations de production de ces entreprises de même que nombre d'informations sur les origines et l'actif de ces distributeurs. Les *Rapports, états et statistiques des revenus de l'intérieur du Canada. Inspection des poids et mesures, du gaz et de l'éclairage électrique*, publiés entre 1900 et 1930, donnent quant à eux la liste des municipalités où les compagnies d'électricité canadiennes déclarent faire inspecter des compteurs. Ces rapports contiennent essentiellement les mêmes types de renseignements que *Central Electric Station*, les données sur l'histoire des entreprises en moins.

Les agrégés des recensements décennaux ont permis d'obtenir des séries sur le nombre de fermes disposant de l'éclairage électrique (par comté ou par localité selon les années), le nombre d'exploitations agricoles occupées et divers renseignements sur l'équipement agricole possédé par les cultivateurs. Finalement, nous avons restitué le cadre législatif de l'électrification rurale en repérant et en analysant l'ensemble des lois pertinentes sanctionnées par la législature québécoise depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'en 1964.

Les sources disponibles aux Archives d'Hydro-Québec sont variées. Le fonds de l'Office de l'électrification rurale (OER), contient, en plus des rapports annuels de l'OER, des dossiers étayés sur le rôle des coopératives d'électricité. Le fonds de la Régie de l'électricité est, quant à lui, riche de quelques centaines de titres. Outre les rapports et les ordonnances de la Régie, on y trouve les nombreuses études exécutées sur l'électrification rurale ainsi que les échanges entre les entreprises d'électricité et la Régie au même sujet.

Du côté des compagnies privées, *Shawinigan Water & Power* a préparé à chaque année, entre 1936 et 1962, des «Rapports d'électrification rurale» qu'elle a soumis à la Régie. Ces rapports recèlent plusieurs types d'informations : 1 - pour chaque année concernée, un résumé du programme d'électrification rurale de la compagnie avec les lignes à construire par division de recensement, localité et même par rang; 2 - le rapport de construction, c'est-à-dire le nombre de milles de lignes rurales ajouté au réseau de l'entreprise et 3 - la correspondance entre les dirigeants de la Régie et ceux de la compagnie. Ces documents nous renseignent non seulement sur les progrès réalisés dans chacune des paroisses de Nicolet et de Yamaska entre 1936 et 1962 mais permettent également de mieux comprendre l'évolution des relations entre la Régie et SWP. Grâce à ce dossier nous sommes, entre autres, en mesure d'évaluer les efforts consentis par l'entreprise pour l'électrification des campagnes tout au long de la période.

Les rapports annuels des distributeurs privés enfin — que ce soit ceux de SWP, de *Southern Canada Power* ou de *City Gas & Electric Co.* — nous fournissent de précieuses informations au sujet des contrats liant les municipalités aux compagnies, sur le nombre de clients domestiques ou fermiers dans les localités électrifiées ou encore sur les constructions en cours dans telle paroisse à telle année. C'est donc en nous appuyant sur une documentation à la fois riche et variée, qui se prête bien à un traitement systématique, que nous avons constitué les principaux dossiers à la base de la présente étude.

Mentionnons également que notre démarche nous a conduite à l'élaboration d'importants

fichiers de données sérielles ainsi qu'à la confection d'une cartographie originale.

* * *

L'électrification des comtés de Nicolet et de Yamaska doit d'abord être située dans une dynamique plus large, celle de l'électrification rurale du Québec. Aussi le premier chapitre de ce mémoire traite-t-il des dimensions sociales et politiques de l'électrification rurale entre 1920 et 1963. La décennie 1930 marque un tournant dans l'histoire de l'électrification rurale. Pour la première fois, en effet, les citoyens réclament l'aide de l'État pour accélérer la diffusion de l'électricité dans les campagnes. Ils devront attendre, toutefois, une quinzaine d'années avant que des mesures incitatives de quelque importance soient adoptées. Après 1945, l'État rompra avec sa politique traditionnelle de «laisser-faire» et inaugurerà un système actif d'aide à l'électrification rurale.

Le deuxième chapitre est consacré à l'étude de l'électrification rurale avant 1945. Sur l'ensemble du territoire québécois, peu de fermes ont alors accès à l'électricité et l'écart avec les progrès enregistrés en Ontario ne cesse de s'accroître. Après avoir dressé un portrait général de la progression de l'électricité dans l'ensemble des comtés du Québec, nous nous attarderons à mettre en lumière les modalités précises de l'électrification des villages et des paroisses des comtés de Nicolet et de Yamaska. Nous vérifierons, entre autres, quels facteurs provoquent la diffusion de l'électricité dans la région et tenterons de déterminer quelle portion de la population a véritablement accès au service électrique.

Durant la décennie 1945-1955 des efforts soutenus sont consentis par les entreprises si bien que le pourcentage d'exploitations agricoles électrifiées est multiplié par trois. La création de l'Office de l'électrification rurale agit alors comme catalyseur; dès sa mise sur pied, les compagnies privées construisent un nombre considérable de nouvelles lignes rurales. Cet empressement de la part des distributeurs d'électricité à prolonger les réseaux ruraux

contraste fortement avec le conservatisme des années 1930 alors que ces mêmes distributeurs invoquaient le caractère non rentable des lignes rurales pour ne pas électrifier les campagnes. Ces divers aspects de la distribution de l'électricité après 1945 sont au cœur du dernier chapitre.

CHAPITRE 1 LES DIMENSIONS SOCIALES ET POLITIQUES DE L'ÉLECTRIFICATION RURALE

À la fin des années 1920, alors que dans les villes l'électricité fait partie du quotidien domestique depuis presque une génération, rares sont les fermes qui ont accès à ce service. Le monde rural ne vivant pas en vase clos, les agriculteurs voudront, dès la fin de la décennie, profiter eux aussi de la «lumière électrique».

Des intervenants comme l'Union Catholique des Cultivateurs se tourneront vers l'État québécois pour réclamer des mesures afin d'accélérer la densification du réseau rural de distribution. Cependant, le gouvernement libéral en place, très favorable à l'entreprise privée depuis la fin du XIX^e siècle, s'esquive et tergiverse. Il faudra un mouvement d'envergure provinciale, et majoritairement citadin, de contestation contre «les Trusts de l'électricité» dans les années 1930 pour que ce même gouvernement intervienne. Quelles seront les politiques gouvernementales élaborées ? Ces politiques tiendront-elles compte des demandes formulées par les milieux agricoles ? Pour répondre à ces questions, la première partie de ce chapitre, centrée sur la période précédant 1945, tentera de cerner les principales manifestations publiques réclamant l'électrification des campagnes de même que les moyens mis en œuvre par l'État pour y répondre.

Une nouvelle ère s'ouvre en 1944 avec la nationalisation de *Montreal Light, Heat & Power*. Mais la mesure la plus significative au chapitre de la diffusion de l'électricité en milieu rural est la création de l'Office de l'électrification rurale, en 1945. Par cette initiative, l'État québécois interviendra directement pour accélérer la poursuite de l'électrification des

fermes. Quels seront les pouvoirs détenus par cette instance ? Les coopératives d'électricité formées dans le cadre de l'Office répondront-elles aux vœux des intervenants ? Nous nous pencherons donc, dans la seconde partie du chapitre, sur le fonctionnement de l'Office de l'électrification rurale et sur l'évolution de la législation portant sur le régime de l'électricité, entre 1945 et 1963.

1.1. Les enjeux politiques et sociaux de l'électrification rurale avant 1945

Au cours des années 1900-1930, les lignes électriques sillonnent une part de plus en plus grande du territoire québécois permettant ainsi de desservir les villes et les villages dans une proportion sans cesse grandissante. Le monde rural, quant à lui, ne bénéficiera que lentement de cette nouvelle technologie. En fait, en 1921, à peine une ferme sur 24 dispose de l'électricité. Avant 1930, les compagnies, mais également les ruraux eux-mêmes, se préoccupent peu de la diffusion de l'électricité en milieu rural. Si en 1929 l'opposition conservatrice adopte²⁵ des résolutions touchant cette question, le gouvernement libéral de Louis-Alexandre Taschereau, de son côté, n'y accorde que peu d'intérêt. Aucune législation ne tient compte des particularités de la distribution rurale de l'électricité. Certes il existe, depuis 1909, des organismes chargés de réglementer la distribution et la production de l'électricité, mais dans les rapports annuels de ces commissions — que ce soit ceux de la Commission des Utilités Publiques²⁶ ou ceux de la Commission des eaux courantes²⁷ — aucune section ne traite de l'électrification rurale. Les requêtes soumises par la population des campagnes qui réclame le service électrique reçoivent la même attention que les autres demandes, ni plus, ni moins. Cependant, ces requêtes, en nombre limité jusqu'à la fin des années 1920, connaîtront une augmentation substantielle au cours de la décennie suivante.

Le peu d'attention accordée au milieu agricole contraste avec la situation en cours dans la province voisine. En Ontario, dès 1911, l'État et la population se préoccupent d'électrification rurale et, à partir de 1920-21, diverses mesures gouvernementales permettront aux fermes ontariennes d'être électrifiées dans des délais assez brefs²⁸. Au Québec, au contraire, ce n'est

²⁶ Créée en 1909, elle est le premier organisme régulateur de ce genre au Québec. Elle possède des pouvoirs d'enquête et de surveillance des services publics sous juridiction provinciale. Elle peut aussi fixer des tarifs. En 1920, la Commission des utilités publiques devient la Commission des services publics de Québec. Ce changement de nom n'entraîne aucune modification quant à son mandat.

²⁷ Mise sur pied en 1909, elle est responsable de l'aménagement des cours d'eau.

²⁸ Nous reviendrons sur le système ontarien dans les chapitres 2 et 3.

qu'au début des années 1930 mais encore davantage après 1940, que les contemporains constatent, puis dénoncent le retard du Québec en matière d'électrification rurale. C'est qu'en 1942, le taux d'électrification ontarien atteint 36,7% alors qu'à peine 18,6% des fermes québécoises sont desservies²⁹. De plus en plus d'intervenants concluront que la diffusion de l'électricité en milieu rural se réalise à un rythme nettement insuffisant, et à ce titre, ils réclameront des mesures afin de corriger la situation. Toutefois, les interventions étatiques menées à cet effet se révéleront largement insuffisantes.

La première manifestation du mouvement revendiquant l'électrification des campagnes proviendra du monde agricole³⁰. En 1928, Charles Gagné, professeur d'économie rurale à l'École d'Agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière publie un article dans *L'Action catholique* dans lequel il réclame l'électrification rurale et dénonce les abus des compagnies privées du Québec et leur manque d'intérêt face à la classe agricole³¹. L'année suivante, Philippe Hamel³², dentiste de Québec, engagera sa propre lutte contre le monopole de l'électricité, une croisade qui prendra toute son ampleur au tournant des années 1930. Ces interventions marqueront, pour les ruraux, le début de 15 ans de récriminations et d'attente.

²⁹ Selon la Régie des Services Publics, dans *Statistiques générales, analyses et comparaison avec l'électrification rurale de l'Ontario*, Archives d'Hydro-Québec (AHQ), fonds de la Régie, document n° P3/217.

³⁰ C'est Albert Rioux qui souligne que cet article est le premier portant sur l'électrification rurale et il semble avoir raison. Dans Albert Rioux, *L'électrification rurale du Québec*, Sherbrooke, Imprimerie Le Messager St-Michel, 1942, p. 80.

³¹ Charles Gagné, *L'Action Catholique*, 30 juin 1928, p. 17. Gagné réclame l'électrification rurale du Québec mais son article porte surtout sur le fonctionnement du système ontarien et la différence entre ce dernier et le régime en vigueur au Québec.

³² Philippe Hamel : Médecin et dentiste né à Québec en 1884. Député de l'Alliance libérale nationale (1935-36) et député de l'Union Nationale (1936-39) de Québec-Centre à l'Assemblée législative. Pour en savoir plus : Richard Lapointe, *La politique au service d'une conviction. Philippe Hamel : deux décennies d'action politique*, M. A, Université Laval, août 1987, 154 p. Au sujet du mouvement anti-monopole voir Patricia Dirks «Dr. Philippe Hamel and the Public Power Movement in the Quebec City, 1929-1934 : The Failure of a Crusade», *Urban History Review*, vol X, n° 1 (juin 1981) : 17-29.

L'électrification rurale : une question d'actualité

La décennie 1930-1940 est fertile en mouvements de toutes sortes. Quel que soit le sujet abordé (la faiblesse économique des Canadiens français, l'électrification rurale ou la contestation anti-monopole) un thème est récurrent : la domination du capital étranger, principalement anglo-saxon. L'idée de retard est présente dans plus d'un discours : retard économique, retard dans la modernisation agricole, retard de l'électrification rurale, etc. La crise économique de 1929 jouera un rôle important par sa remise en question du capitalisme; en fait on ne condamne pas le capitalisme pour lui-même, mais plutôt les excès dont il est responsable. Les compagnies privées d'électricité vont représenter, aux yeux d'une partie des hommes publics, le type parfait d'entreprise reliée aux abus du capitalisme.

Dès 1929, P. Hamel entreprend une campagne de protestation dirigée contre les tarifs imposés par le monopole des compagnies d'électricité. Il réclame de plus le droit pour la ville de Québec de municipaliser son service électrique. Des gens d'horizons très différents s'uniront à sa cause; certains pour les mêmes raisons, d'autres pour réclamer du gouvernement un contrôle plus strict des compagnies d'électricité, voire l'étatisation. Plusieurs revendiqueront le droit pour tous, et en particulier pour les ruraux, de disposer du service électrique. Les profits des compagnies, qualifiés de faramineux, sont aussi la cible des attaques et cette question s'avère directement reliée à l'électrification rurale. La négligence des distributeurs privés à construire des lignes rurales en raison, essentiellement, de leur non-rentabilité, soulève l'ire des contemporains. Les protestataires soutiennent que ces compagnies imposent des tarifs excessifs et font des profits éhontés. De plus, ces entreprises ne consentiraient pas à investir une petite partie de leurs profits — qui proviennent d'ailleurs des consommateurs domestiques — dans la construction de réseaux ruraux. Les échos de ce débat rejoindront la population rurale; le cas d'un certain Arthur Gélinas, de Sainte-Angèle-de-Laval (comté de Nicolet) est éclairant. Dans une lettre adressée à la Commission des services publics de Québec (CSPQ), le 9 mars 1934, il écrivait :

Nous persistons dans notre demande de l'électricité. [...] Nous croyons avoir droit à l'électricité dans les conditions ordinaires où elle est accordée partout ailleurs. Nous avons pu constater par les présents rapports publiés dans les journaux, que la Shawinigan a des revenus considérables. Il nous semble tout naturel, conséquemment, qu'elle doive supporter une petite dépense en quelque endroit, pour donner du service, puisqu'elle détient seule les pouvoirs et que nous ne pouvons attendre que d'elle la livraison du courant³³.

Ainsi, ce mouvement de contestation majoritairement urbain orchestré autour de la question tarifaire entraînera une partie du monde rural dans son sillage. L'Ontario, qui est le point de comparaison pour qualifier d'abusifs les taux pratiqués par les compagnies québécoises, deviendra également une référence pour l'électrification rurale. L'Union Catholique des Cultivateurs (UCC), lors de son Congrès de 1930, adoptera une résolution en ce sens : elle prie «le gouvernement provincial de nommer une commission d'experts, [...] chargée d'élaborer pour notre province un plan coopératif d'électrification comme celui de l'Ontario³⁴». Cette résolution sera suivie de plusieurs autres et Albert Rioux³⁵, président général de l'UCC de 1932 à 1936, publiera de nombreux articles afin de promouvoir l'idée de la formation de coopératives d'électricité³⁶. Cette réaction, qualifiée d'éveil du monde rural, amènera divers observateurs à se prononcer sur la question. L'économiste Esdras Minville, alors directeur de l'École des Hautes Études Commerciales (1930-1962)³⁷, fut un de ceux-là. Dans un article sur Hydro-Ontario³⁸, Minville réclame l'électrification rurale pour accélérer la

³³ Commission des Services Publics du Québec, *Dossier de l'ordonnance n° 3169*, AHQ, fonds de la Commission des services publics, document n° 3169, 1934.

³⁴ Albert Rioux, *op. cit.*, p. 81.

³⁵ L'implication et la pensée d'Albert Rioux au sujet de l'électrification rurale sont étudiées de façon détaillée par Yves Tremblay dans son *Histoire sociale et technique de l'électrification au Bas-St-Laurent, 1888-1963*, Ph. D., Université Laval, 1992, pages 312-319.

³⁶ Albert Rioux, «Électrification rurale», *La Terre de chez nous*, vol 5, n° 23, 15-03-1933 ou «Encore l'électrification rurale», *La Terre de chez nous*, vol 5, n° 24, 29-03-1933 ou «Une enquête sur l'électrification rurale», *La Terre de chez nous*, vol 6, n° 41, 16-07-1934.

³⁷ Jean Cournoyer, *Le petit Jean. Dictionnaire des noms propres du Québec*, Montréal, Stanké, 1993, p. 536.

³⁸ Esdras, Minville, «L'Hydro-Electric Commission de l'Ontario», *L'Actualité économique* (décembre 1931) : [s.p.,]. Articles rassemblés dans «l'hydro-électricité», chapitre II du Titre V de E. Minville, *La vie économique*, vol 4, Montréal, Fides/Les Presses des Hautes Études Commerciales, 1981 : 173-191. Article dans lequel Minville décrit le système ontarien en pesant le pour et le contre de ce genre de

modernisation et l'amélioration de la production agricole : «[...] il semble venu le moment d'étendre à la campagne les nombreux avantages que l'électricité assure à la population des villes. [...] Ce serait aussi un moyen d'augmenter le rendement des fermes en multipliant les moyens d'action du cultivateur³⁹». Néanmoins, ce mouvement associant modernisation agricole et électricité, bien qu'émergeant dès le début des années 1930, ne sera vraiment présent dans les études qu'après les travaux de la Commission Lapointe⁴⁰.

La prise de position de l'UCC, les articles de C. Gagné ou de E. Minville, de même que leur audience de plus en plus large, amèneront le gouvernement Taschereau à s'intéresser d'un peu plus près à la question. En 1930, le gouvernement provincial charge l'ingénieur en chef de la Commission des Services Publics, Alexandre Larivière, de préparer un rapport sur l'électrification rurale⁴¹. Le rapport sera déposé en chambre en 1932 à la demande de l'opposition. Les conclusions d'A. Larivière entérinent les propos tenus par les milieux agricoles : l'électrification des campagnes est à peine commencée et elle ne pourra se faire sans l'aide de l'État :

Inutile de dire que le territoire actuellement desservi est peu considérable et qu'il y a encore beaucoup à faire de ce côté là. Je me demande même si certains rangs où les habitations sont clairsemées pourront jamais bénéficier des bienfaits de l'électricité si le gouvernement ne subventionne pas la construction des lignes requises pour les desservir⁴².

Rejoignant les propos de Larivière, le congrès de l'UCC adopte à nouveau, en 1934, une résolution demandant l'aide financière du gouvernement pour diffuser l'électricité à la

système de production et de distribution de l'électricité tout en établissant des comparaisons avec le Québec.

³⁹ *Ibid.*, p. 180.

⁴⁰ La Commission Lapointe doit son nom à Ernest Lapointe, ministre de la Marine et des Pêcheries (1921-1924) et ministre de la Justice (1924-1930 et 1935-1941) dans le cabinet de William Lyon Mackenzie King. Dans Jean Cournoyer, *op. cit.*, p. 433.

⁴¹ Alexandre Larivière, ingénieur, Commission des services publics de Québec (CSPQ), *Rapport sur les taux de l'électricité dans les campagnes et sur un projet de coopératives rurales de moteurs électriques*, 23 décembre 1930. AHQ, fonds C. Lapointe, document n° P1/23.

⁴² *Ibid.*, p. 3. Il est également question, dans ce rapport, de la faible consommation d'électricité des fermiers.

campagne. En fait, c'est à la suite d'une enquête sur l'électrification rurale effectuée par l'UCC en juillet 1934⁴³ que les dirigeants et les membres de l'organisation en viennent à reconnaître dans l'étatisation de la production et de la distribution de l'énergie électrique (suivant le modèle ontarien) le seul moyen d'électrifier les fermes québécoises. Malgré les propos de Larivière — dont le rapport ne connut pas de suite — et les résolutions adoptées par l'UCC, le gouvernement ne modifiera pas la législation et aucune mesure ne sera prise pour accélérer la construction de lignes rurales. Toutefois, les attaques de plus en plus virulentes de Philippe Hamel et de T. D. Bouchard conjuguées aux publications de l'UCC et des autres intervenants obligeront le gouvernement libéral à se préoccuper davantage des critiques formulées contre le régime de l'électricité. En bref, c'est cette période qui permettra le passage, en 1934, à une étape cruciale, et riche en attentes, de ce mouvement anti-monopole : la Commission Lapointe.

La Commission Lapointe

Un climat de contestation des monopoles influence les mesures prises par l'État à propos de l'électrification rurale. Dans ce contexte, il est inconcevable que le gouvernement subventionne directement les compagnies pour construire des lignes rurales. À ce sujet, Wilfrid Hamel, député libéral de Saint-Sauveur, précise :

[...] Il n'est pas désirable que l'État accorde des subsides à des monopoles déjà puissants, grevés de lourdes charges dont les taxes fédérales et les dividendes payés sur des capitaux altérés par une inflation... humide. Il a donc tout avantage à réaliser lui-même ou du moins à contrôler étroitement un programme d'électrification rurale⁴⁴.

⁴³ Extraits du questionnaire envoyé à tous ses cercles par l'UCC en juillet 1934 : Votre région est-elle desservie par l'électricité; Quelle compagnie fournit le courant électrique dans votre paroisse; Quels taux sont imposés aux consommateurs; Combien y-a-t-il de cultivateurs dans votre paroisse; Dans combien de fermes de votre paroisse l'électricité est-elle employée... Dans Albert Rioux, *op. cit.*, p. 88.

⁴⁴ Jocelyn St-Pierre (dir.) *Hydro-Québec, Débats parlementaires, Loi 17- 1944*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1994, p. 14. W. Hamel fait allusion au mouillage de capital pratiqué, selon lui, par les grandes compagnies d'électricité québécoises. Le mouillage du capital consiste à gonfler artificiellement le capital de manière à cacher les hauts dividendes versés aux actionnaires.

La création de la Commission Lapointe, en 1934, peut être considérée comme une des premières occasions pour le gouvernement de traiter, notamment, d'électrification rurale. Présidée par Ernest Lapointe, la commission est chargée d'étudier les principaux points de mécontentement, à savoir :

[...] les conditions de l'électricité dans la province de Québec, et spécialement les questions suivantes : 1) Nationalisation, 2) Municipalisation, 3) Effets de la municipalisation des grands centres sur les districts ruraux de la province, 4) Les taux actuels de l'électricité et la possibilité de les réduire et 5) en général, la diffusion de l'électrification dans les municipalités rurales⁴⁵.

Dans le cadre de cette commission une vaste enquête est effectuée en 1934. Toutes les personnes intéressées à la question de l'électricité sont invitées à déposer des mémoires expliquant ce qu'elles attendent du gouvernement. Que ce soit le *Projet de distribution de l'électricité dans les fermes*⁴⁶, produit par Charles Gagné, ou encore *L'électrification rurale*, déposé par le notaire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, une suggestion est récurrente; pour faire l'électrification des campagnes du Québec, il faut recourir à la création de sociétés coopératives : «en face de l'inertie volontaire des distributeurs actuels, il ne reste qu'à demander l'organisation de sociétés spéciales, formées par les usagers⁴⁷». Ce «Service de l'électricité rurale⁴⁸» relèverait du ministère de l'Agriculture. Certains cultivateurs en sont également venus à cette conclusion et soumettent même le texte de la loi qui devrait être sanctionnée pour régir la formation et le fonctionnement de ces coopératives⁴⁹. D'autres intervenants, enfin, réclament l'application du régime ontarien. C'est le cas de P. Hamel qui,

⁴⁵ Québec (province) *Rapport de la Commission de l'électricité de la province de Québec au premier ministre de la province*, 21 janvier 1935, Dactylographié, AHQ, fonds C. Lapointe, document n° P1/200-000/127, p. 1.

⁴⁶ *Correspondance et rapport concernant le service d'électricité en campagne, fournit par le maire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à la Commission Lapointe*. AHQ, fonds C. Lapointe, document n° P1/110.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Ibid.*, Dans le document déposé par les consommateurs ruraux de la région.

dans son mémoire⁵⁰ déposé à la commission, affirme que «l'État doit entreprendre une politique d'électrification rurale et construire lui-même les réseaux de distribution rurale à des conditions semblables à celles offertes aux districts ruraux d'Ontario⁵¹». En bref, et même si les solutions proposées sont différentes, tous les projets soumis à la commission demandent l'aide financière du gouvernement.

Dans leur rapport déposé le 21 janvier 1935, les commissaires soutiennent en partie ce point de vue : «l'organisation de coopératives qui désirent se former dans certains endroits dans le but de construire des lignes pour se relier aux grands réseaux devrait être encouragée par le gouvernement, et une partie des coûts de construction devrait être payée à titre de subvention à l'agriculture⁵²». Mais à aucun moment il n'est question que l'État construise lui-même les lignes rurales, ni qu'il subventionne directement les compagnies privées pour les ériger. D'ailleurs, ce rapport est perçu comme s'opposant directement à la municipalisation et à l'étatisation⁵³, régimes pourtant réclamés par plusieurs intervenants. Les commissaires suggèrent plutôt la création d'un nouvel organisme de contrôle qui remplacerait l'inefficace Commission des Services Publics et qui aurait entière juridiction sur les entreprises d'électricité. La création de cette nouvelle commission se justifierait par une volonté de compromis : «le régime d'entreprise privée sous contrôle est le moyen terme entre l'étatisation et l'initiative privée libre⁵⁴».

À la suite du dépôt du rapport de la Commission Lapointe, le gouvernement Taschereau adoptera trois lois. La première institue une nouvelle instance de contrôle des distributeurs

⁵⁰ Philippe Hamel, *Le trust de l'électricité, agent de corruption et de domination, centre de la dictature économique*. Mémoire présenté à la Commission de l'électricité de la Province de Québec, [S. L, s. n.], 13-11-1934, p. 180.

⁵¹ *Ibid.*, p. 188.

⁵² Québec (province) *Rapport de la Commission de l'électricité de la province de Québec au ...*, *op. cit.*, p. 27.

⁵³ Jocelyn St-Pierre (dir.), *op. cit.*, p. 29.

⁵⁴ Québec (province) *Rapport de la Commission de l'électricité de la province de Québec au ...*, *op. cit.*, p. 12.

privés⁵⁵ (la Commission de l'électricité); une deuxième permet à toutes les localités de municipaliser leur service électrique⁵⁶ et une dernière régit le mode de concession des chutes d'eau⁵⁷. Selon les observateurs de l'époque, la *Loi de la municipalisation*, qui accorde pourtant un octroi de 50% aux localités rurales désireuses d'acquérir leur service électrique, ne répond pas aux attentes. En fait, elle constitue plutôt «un recul sur l'ancien droit qui permettait aux villes et villages de municipaliser leur service électrique. La municipalisation étant désormais soumise à une foule d'entraves⁵⁸».

De plus, les recommandations de la Commission Lapointe, particulièrement au sujet des coopératives d'électricité, ne sont pas appliquées. En somme, une certaine déception émane des commentaires, car le gouvernement n'a pas tenu compte des demandes des citoyens:

[...] la législation de 1935 en matière d'électricité est la réponse aux protestations de la presse libre, de quelques orateurs et de quelques associations contre les taux imposés dans notre province. Ces gens demandaient l'application du régime ontarien. En Ontario il y a la *Hydro Electric Power Commission*. On nous a donné La Commission d'Électricité de Québec. Il n'y a aucune ressemblance entre les deux⁵⁹.

Les lois de 1935 n'apportent, en vérité, que des changements mineurs qui ne peuvent accélérer le processus d'électrification rurale.

Une période de tâtonnements

S'il espérait faire taire les mécontentements par le biais de la Commission Lapointe puis de la nouvelle législation, le gouvernement Taschereau a dû être déçu. En fait, non seulement les

⁵⁵ Québec (province), SDQ, 25-26 Geo. V, chapitre 24 (1935), *Loi créant la Commission de l'électricité*.

⁵⁶ Québec (province), SDQ, 25-26 Geo. V, chapitre 49 (1935), *Loi concernant la municipalisation de l'électricité*.

⁵⁷ Québec (province) SDQ, 25-26 Geo. V, chapitre 23 (1935), *Loi relative à l'exploitation des chutes et des rapides situés sur les cours d'eau du domaine public et à leur concession à l'avenir*.

⁵⁸ Albert Rioux, *op. cit.*, p. 82.

⁵⁹ Lorenzo Dutil, *Le régime de l'électricité dans la province de Québec. Trust ou municipalisation ?*, Montréal, Les Éditions Nouvelles, 1935, p. 137.

milieux agricoles sont insatisfaits, mais dès la publication des lois, ils repartiront en guerre. Dans ce contexte, les études consacrées «au problème de l'électrification rurale» ou celles portant sur les possibilités offertes par les expériences étrangères, ne feront que se multiplier. La principale référence en la matière demeure l'Ontario : on établit des comparaisons, on résume les politiques d'Hydro-Ontario, on tente d'adapter le système ontarien à la réalité québécoise, bref, on envie les progrès enregistrés dans la province voisine. L'Ontario servira aussi de base de comparaison pour apprécier le retard de la modernisation de l'agriculture québécoise. On accuse la faible diffusion de l'électricité à la campagne d'être la cause de l'emploi restreint que font les agriculteurs des nouvelles technologies agricoles.

Ainsi, les ruraux poursuivront leur campagne de presse⁶⁰ pour réclamer l'électrification des fermes. Toutefois, et contrairement à la période précédente, les instances gouvernementales ne seront pas inactives. En effet, les rapports de la Commission de l'électricité (1936-1937), ceux de la Régie provinciale de l'électricité (1937-1939) puis de la Régie des services publics (1940-1944) contiennent tous nombre de pages consacrées à l'électrification rurale dans lesquelles on résume les politiques d'électrification étrangères. Les rédacteurs de ces rapports admettent, eux aussi, la faiblesse de l'électrification des exploitations agricoles québécoises : «la Commission conçoit qu'en cette matière d'électrification rurale, il reste beaucoup à faire⁶¹».

La Commission de l'électricité, formée en 1935, est consciente du problème mais elle n'aura pas le temps d'agir. L'arrivée au pouvoir de l'Union nationale l'année suivante entraînera l'abolition des lois de 1935 et l'adoption de trois nouvelles. L'élection de ce nouveau gouvernement, avec ses assises fortement rurales, avait amené une lueur d'espoir dans les

⁶⁰ À ce sujet, Albert Rioux est prolifique. Par exemple : «Pourquoi et comment étatiser ?», *Relations*, n° 21 (sept. 1942) : 259-261; «L'électrification des campagnes», *Relations*, n° 21 (sept. 1942) : 227-230; «Encore l'électrification rurale», *Relations*, n° 24 (déc. 1942) : 338-339; «L'électrification rurale et le chômage», *L'Action catholique*, 9-02-1944; «L'électrification rurale et les compagnies privées», *L'Action catholique*, 11-02-1944.

⁶¹ Québec, Commission de l'électricité, *Second Rapport pour l'exercice terminé le 30 juin 1937*, DSQ, 1940, n° 35, p. 19.

milieux agricoles. Mais bien que Duplessis ait épaulé pendant sa campagne électorale le principe des coopératives d'électricité⁶², cette formule ne sera pas appliquée. Les lois de 1937⁶³ reconduisent le même principe que celles de 1935; c'est-à-dire une subvention de 50% des coûts d'établissement d'un réseau municipal pour les localités rurales. À l'instar de la disposition de 1935, aucune municipalité ne s'est prévaluée de cet octroi⁶⁴.

La nouvelle Régie provinciale de l'électricité, qui a pourtant des pouvoirs plus étendus⁶⁵ que l'ancienne commission, est entravée dans son aide à l'électrification rurale par le respect du rendement minimum sur le capital investi⁶⁶. Selon ce critère, les compagnies sont en droit d'obtenir une certaine rentabilité lors de la construction de toute nouvelle ligne : «En général on peut dire que si le nombre de clients est inférieur à 10 par mille de ligne, un projet produira un déficit pour le distributeur⁶⁷». Auquel cas la Régie ne peut obliger le distributeur à prolonger son réseau. Selon A. Rioux, l'application «rigide de cette règle priverait pour toujours des avantages de l'électricité les deux tiers des fermes de la province⁶⁸». Comme les membres de la défunte Commission, les régisseurs sont conscients du problème de l'électrification rurale, mais la législation ne leur permet pas de contraindre les entreprises privées à construire des lignes rurales en deçà d'un certain seuil de rentabilité.

⁶² Yves Tremblay (1992), *op. cit.*, p. 296.

⁶³ *Loi autorisant toutes les corporations municipales à municipaliser l'électricité* (1 Geo. VI, 1937, chapitre 26); *Loi instituant la Régie provinciale de l'électricité* (1 Geo. VI, 1937, chapitre 25) et *Loi établissant et assurant la concurrence de l'État relativement aux ressources hydro-électriques* (1 Geo. VI, 1937, chapitre 24).

⁶⁴ La *loi de la municipalisation de l'électricité* figure toujours parmi les lois actives en 1964 (Statuts Refondus du Québec, 1964, vol 3, chapitre 186). Les articles sur l'aide à l'électrification rurale (# 19 à 22) sont toujours là eux aussi. En particulier l'article 19 selon lequel «[...] le ministre des finances peut payer à toute municipalité, une somme n'excédant pas cinquante pour cent du coût capital de la construction et de l'établissement, dans ou pour le service de toute municipalité rurale, des lignes et câbles de transmission primaire, des transformateurs, des compteurs et des lignes secondaires [...]». Il semble que quelques municipalités seulement se soient prévaluées de cette loi. Les seules informations proviennent du rapport de la Régie de 1941 dans lequel il est fait mention de trois projets soumis dans le cadre de cette loi. Dans Québec (province), Régie des Services Publics, *Second rapport. Du 1 avril 1941 au 31 mars 1942*, «Division électricité», p. 30.

⁶⁵ Elle est chargée, entre autres, de faire l'inventaire des biens des compagnies et de fixer les taux en tenant compte de l'actif physique de ces compagnies.

⁶⁶ Voir les chapitres 2 et 3.

⁶⁷ Olivier Lefebvre, *L'électrification rurale*, p. 3. Dans *Correspondance et rapports sur les coûts de construction de lignes rurales*. AHQ, fonds de la Régie, document n° P3/223.

⁶⁸ Albert Rioux, *op. cit.*, p. 91.

Les distributeurs d'électricité, bien que peu contraints par les commissions⁶⁹, feront tout de même des efforts. Il semble que le tapage médiatique de ces années forcera les compagnies privées à s'intéresser davantage au monde rural. *Shawinigan Water & Power*, par exemple, lors d'une rencontre avec un régisseur de la Régie en 1937, souligne les raisons pour lesquelles elle prolonge ses réseaux de distribution à la campagne en avouant qu'elle le fait pour soigner son image :

La Compagnie désire fournir son service au plus grand nombre possible de clients; Motif intéressé : la compagnie veut se créer des amis [...] S'il y a des raisons politiques sérieuses en faveur du projet, la Compagnie l'exécute. Monsieur Beaumont admet que les lignes de distribution dans les centres ruraux occasionnent une perte annuelle à sa compagnie, mais il déclare que même une perte de 100 000 \$ ou 200 000 \$ par année est minime en regard du revenu brut annuel de la Compagnie qui est de l'ordre de 13 000 000 \$⁷⁰.

SWP construit des lignes rurales depuis le début des années 1930. Nous pouvons donc nous interroger sur l'influence possible des revendications, qui prennent effectivement de l'ampleur au cours de ces années. Certains indices nous permettent de croire que la compagnie craint ces mouvements de contestation et cherche à se défendre⁷¹. Notamment en véhiculant de fausses perceptions à l'égard de la Régie, qui selon SWP, serait en partie responsable de la faiblesse de l'électrification des fermes. Dans une lettre de 1938 adressée au vice-président de la compagnie, le secrétaire de la Régie explique d'abord les fausses rumeurs :

For some time past reports have been reaching this Board that employees of Distributors have, without foundation in fact, been leaving the impression in certain rural areas that distribution line extensions cannot be made, not because the

⁶⁹ En 1937-1938, sur les 167 requêtes demandant le service électrique qui ont été étudiées par la Régie, 112 ont été rejetées parce qu'elles ne répondaient pas aux critères du rendement minimum (33% ont été satisfaites). Dans Québec, Régie provinciale de l'électricité, *Premier rapport, du 1 septembre 1937 au 1 janvier 1939*, 1939, p. 33.

⁷⁰ Résumé de l'entretien entre M. Beaumont, de SWP, et le régisseur McCammon, le 13 décembre 1937. Dans *Programmes d'électrification rurale de la Shawinigan Water & Power Company, permis accordés et rapports*. AHQ, fonds de la Régie, document n° P3/236.

⁷¹ L'analyse du discours sur l'électrification rurale véhiculé par les grandes compagnies d'électricité à partir de 1930 n'avait pas été étudiée jusqu'à maintenant. Il faudrait, dans une recherche ultérieure, poursuivre cette réflexion.

*Distributors would not be pleased to make such extensions, but because the Provincial Electricity Board would not permit the Distributors to make them*⁷².

Il clarifie ensuite certains faits, précise la politique de la Régie en matière d'électrification rurale et spécifie que ces calomnies doivent cesser. Tout ceci dans le but d'éviter une déclaration publique démentant les propos tenus par la compagnie à l'endroit de la Régie :

*While it is true all works involving capital expenditures must be approved by the Board before they are undertaken, in point of fact the Board has no record of any application made by any distributors for permission to build a rural distribution line having failed to receive the approval of Board. [...] It is the policy of the Board to encourage and advance rural distribution lines construction and in every case where there is a reasonable prospect that such line may be able to earn the additional expense entailed by such construction and its reasonable cost of operation and maintenance, the Board has and will continue to use its powers and influence to assure rural users of service with as little delay as possible. The Board will appreciate your cooperation in properly advising your representatives to the end that false impressions may not be given, and thus avoid the necessity for the Board to make a corrective public statement*⁷³.

En plus de nous fournir des informations sur les possibles manœuvres de SWP, il ressort clairement de cette lettre que le principe du rendement minimum requis pour justifier la construction de lignes est toujours respecté. Cette règle, on l'a vu, entrave souvent la poursuite de l'électrification des campagnes. Quoique le changement de gouvernement en 1939 entraînera encore une fois des modifications législatives, cette norme sera conservée.

Le nouveau gouvernement libéral d'Adélard Godbout, peut-être au fait des rumeurs concernant la Régie, abrogera les lois de 1937 et en sanctionnera quatre nouvelles⁷⁴. La Régie provinciale de l'électricité est abolie et remplacée par la Régie des Services publics. Pour les contemporains, ces lois remettaient en vigueur, avec de légères modifications, les trois lois

⁷² Lettre de J-A. Morin, secrétaire de la Régie à James Wilson, vice-président de SWP, le 4 avril 1938, dans *Ibid.*

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ *Loi relative à l'aménagement de certaines chutes d'eau* (IV Geo. VI, 1940, chapitre 23); *Loi du contrôle de la force motrice en temps de guerre* (IV Geo. VI, 1940, chapitre 12); *Loi relative à l'exploitation des pouvoirs d'eau du domaine public* (IV Geo. VI, 1940, chapitre 22) et *Loi instituant la Régie des Services publics* (IV Geo. VI, 1940, chapitre 11).

sanctionnées le 18 mai 1935⁷⁵. Ce qui distingue toutefois la nouvelle Régie des commissions précédentes c'est le sentiment d'urgence ressenti. Les régisseurs tiennent à préparer un plan d'électrification rurale pour l'après-guerre, comme le mentionne le rapport de 1944 : «... il y a fort peu à décrire dans ce domaine [l'électrification rurale], bien que la Régie doive consacrer, pour la reprise d'après-guerre, aux programmes en voie d'élaboration, beaucoup de son temps et de ses ressources⁷⁶». Les régisseurs, à l'instar de beaucoup d'autres intervenants, sont d'accord sur un point : pour faire l'électrification rurale, il faut l'aide financière du gouvernement. De plus, le retard de la diffusion de l'électricité étant de plus en plus perçu comme la cause de la faible modernisation agricole du Québec, il existe une volonté d'accélérer le processus.

À ce sujet, les individus qui parlent au nom des ruraux, sont très nombreux à souligner le lien étroit existant entre l'électrification rurale et la modernisation agricole. Les progrès de l'électrification dans la province voisine sont jugés responsables des bonnes performances de l'agriculture : «on peut attribuer à l'Hydro [Ontario] une bonne partie de l'avance que l'agriculture ontarienne prend de plus en plus sur la nôtre⁷⁷». Mais tous ne sont pas d'accord, en particulier les agents des compagnies privées. Un bulletin de la Banque Canadienne Nationale, publié en 1943, livre des conclusions surprenantes : les ruraux et leur mode de vie sont responsables d'une électrification rurale peu développée, et de toute façon «l'économie rurale de la province de Québec, du moins dans son état actuel, ne se prête pas à la consommation de l'électricité à grand débit. Ce n'est donc pas l'usage de l'électricité, même si l'on pouvait l'imposer à la plupart des cultivateurs, qui transformerait magiquement l'agriculture⁷⁸». Cette opinion peut sembler promouvoir une conception non

⁷⁵ Albert Rioux, *Je me souviens. Mémoires d'Albert Rioux*, S. L., Éditions la Terre de chez nous, 1982, p. 96.

⁷⁶ Québec, Régie des Services publics, *Quatrième rapport du 1 avril 1943 au 31 mars 1944*, «Division électricité», DSQ, 1943-44, n° 17, p. 29.

⁷⁷ Albert Rioux (1982), *op. cit.*, p. 97.

⁷⁸ Publication de la Banque Canadienne Nationale, [sans titre], juillet-août 1943, p. 3. Dans document n° P3/217, *op. cit.*

interventionniste de l'État, mais elle peut également refléter une vision lucide, dictée par des faits économiques, de l'agriculture québécoise des années 1930-1940.

En bref, les études sur l'électrification rurale effectuées pendant les années 1935 à 1944 véhiculent toutes le même discours : électricité et agriculture sont dépendantes l'une de l'autre⁷⁹. L'électrification rurale est en retard et la modernisation agricole retarde à cause de la faible diffusion de l'électricité en milieu rural. En fait, il s'agit d'une relation de cause à effet qui entraîne des retombées cumulatives : l'électrification rurale est en retard parce que les lignes rurales ne sont pas rentables. Elles ne sont pas rentables parce que les cultivateurs sont de faibles consommateurs. Or, si les agriculteurs consomment peu, c'est que la modernisation et la mécanisation de leurs fermes ne sont pas effectuées. De plus, cette modernisation n'est pas réalisée en raison de l'absence d'électricité. Les rapports de l'époque se livrent d'ailleurs à des comparaisons entre la mécanisation des fermes ontariennes et celles du Québec afin de prouver la justesse de leurs propos (tableau 1.1⁸⁰).

⁷⁹ Cet aspect de l'électrification rurale n'a pas été étudiée jusqu'ici. Nous soulevons ici le voile pour de futurs travaux.

⁸⁰ Nous présentons les données du recensement de 1931 car les contemporains utilisent généralement ces chiffres dans leurs études.

Tableau 1.1
Équipement utilisé par 100 fermes en 1931, en Ontario et au Québec

<i>Machines et matériel</i>	<i>Ontario</i>	<i>Québec</i>	<i>Écart en faveur de l'Ontario</i>
Automobiles	65,4	19,8	45,6
Camions	7,6	3,8	3,8
Écrémeuses	66,4	66,2	0,2
Lieuses	64,8	31,5	33,3
Moteurs à gaz	26,6	23,9	2,7
Moteurs électriques	5	2,4	2,6
Radios	21,5	6,3	15,2
Silos	18,5	4,5	14
Téléphones	54,1	19,4	34,7
Tracteurs	9,8	1,8	8
Trayeuses	2,1	0,6	1,5

Source : Recensement agricole (Canada), bulletin final n° XIX, *Tenure des fermes, leurs valeurs, facilités, dettes hypothécaires, 1931, et dépenses en 1930 par comté ou division de recensement*, Ottawa, 1933, p. 9-10.

Si l'on considère le tableau 1.1, le taux de mécanisation des fermes québécoises apparaît effectivement bien inférieur à celui de l'Ontario. D'ailleurs, en 1943, Huet Massue, ingénieur de SWP, le souligne : «[...] les cultivateurs du Québec ont été aussi lents à employer les appareils électriques qu'ils l'ont été à utiliser la machinerie et le matériel [de ferme][...]»⁸¹. Ainsi, les intervenants agricoles ne réclament plus seulement l'extension des réseaux de distribution à la campagne mais aussi le droit pour les cultivateurs de bénéficier des nouvelles technologies reliées à l'électricité, ce qui permettrait d'accroître la productivité des exploitations agricoles : «De nos jours l'électricité est presque une nécessité de la vie. [...] Le rendement des fermes sera accru, les labeurs des paysans deviendront moins pénibles, [...]»⁸².

Néanmoins, après plusieurs essais législatifs et études sur le problème, l'impression d'urgence et le constat du retard de la modernisation agricole, rien de concret n'a été fait. Aussi, en 1942, les contemporains sont-ils amers. Les mesures adoptées dans la période leur apparaissent vaines : «depuis 1934, quatre commissions furent nommées, les lois concernant

⁸¹ Huet Massue, *Mémoire sur l'électrification rurale*. Montréal, Shawinigan Water & Power, 1943, p. 23.

⁸² Wilfrid Hamel, session du 28 mars 1944, dans : Jocelyn St-Pierre (dir), *op. cit.*, p. 14.

l'électricité furent bouleversées trois fois et nous attendons toujours un système méthodique d'électrification rurale⁸³.»

Toutefois, les initiatives du gouvernement Godbout sont différentes, et ce, même si elles semblent de prime abord poursuivre le principe de non-intervention respecté depuis le début du siècle. Entre 1939 et 1944, plusieurs lois innovatrices seront votées comme par exemple, la loi du droit de vote des femmes en 1940 ou encore la loi rendant la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à 14 ans (1942). En fait, le début des années 1940 est caractérisé par la mise en place d'un interventionnisme d'État. On se rappellera qu'en ce qui a trait à l'électrification rurale, les études préparées pendant la guerre, pour préparer l'après-guerre, avaient conclu à la nécessité d'une intervention directe (et financière) de l'État. La nationalisation, dans ce contexte, allait de soi. 1944 sera ainsi une année charnière puisque Godbout, après des débats houleux en chambre, nationalisera *Montreal Light, Heat & Power* et ses compagnies composantes. De cette décision allait naître Hydro-Québec.

La première nationalisation

La création de la Commission Hydroélectrique de Québec (Hydro-Québec) répond aux insatisfactions exprimées depuis le début des années 1930, car la nouvelle loi⁸⁴ prévoit, dans le texte original de 1944, une aide massive, par l'État, pour l'érection de réseaux ruraux d'électricité. En fait, Hydro est autorisé à dépenser 10 millions de dollars dans la construction de lignes pour le service de toute municipalité rurale⁸⁵. Cette mesure comprend non seulement les lignes de distribution mais également les lignes de transmission primaire et secondaire, les transformateurs et compteurs ainsi que les raccordements de service. A.

⁸³ Albert Rioux (1942), *op. cit.*, p. 89.

⁸⁴ Québec (province) SDQ, 8 Geo. VI, chapitre 22 (1944), *Loi établissant la Commission hydroélectrique de Québec*.

⁸⁵ *Ibid.*, article 43.

Godbout estime que ce montant, réparti sur cinq ans, servira à électrifier l'ensemble du Québec : «Nous voulons dépenser 11 millions en cinq ans pour l'électrification des campagnes. Lorsqu'on aura dépensé cette somme dont la loi autorise la dépense, on aura électrifié pratiquement tous les coins de la province⁸⁶.» Le million supplémentaire — 10 millions pour la construction de lignes et les 11 millions annoncés par Godbout — servira à aider directement les fermiers désireux de faire les installations nécessaires pour bénéficier du service électrique⁸⁷.

Lors de l'enquête de la Commission Lapointe, les intervenants étaient nombreux à réclamer l'application du système ontarien. Les dispositions prévues par la loi créant Hydro-Québec ressemblent, sur bien des points, à ce qui a cours en Ontario : création d'une entreprise d'électricité publique, construction par l'État d'un réseau de distribution rurale et la possibilité pour les fermiers d'emprunter pour raccorder leur ferme au réseau. Une autre similitude intéressante est fournie dans l'article 22, traitant des taux d'électricité. La Commission Hydroélectrique : «doit établir le tarif applicable à chaque catégorie d'usagers suivant le coût réel du service fourni à cette catégorie en autant que cela est pratique». Ce principe rappelle le *Power at cost* d'Hydro-Ontario⁸⁸. On peut sans doute y voir là le résultat des nombreux rapports effectués par les différentes commissions sur le fonctionnement d'Hydro-Ontario.

Pourtant, malgré les études réalisées au cours des 15 dernières années sur les systèmes étrangers d'électrification rurale — que ce soit Hydro-Ontario ou la *Rural Electrification Administration* américaine — les commissaires d'Hydro-Québec semblent dépassés. Le premier rapport annuel de la société d'État pour l'année 1944 nous livre toute l'ampleur de la

⁸⁶ Godbout, session du 28 mars 1944, dans Jocelyn St-Pierre, *op. cit.*, p. 25.

⁸⁷ La Commission est autorisée à consentir des prêts soit directement, soit par l'intermédiaire de corporations municipales ou de syndicats coopératifs pour l'installation électrique sur toute ferme susceptible d'être desservie par une ligne construite en vertu de la présente section. Le prêt est de 300 \$ maximum par ferme pour un budget total de 1 million de dollars. C'est la Commission qui fixe les conditions du prêt mais l'échéance ne doit pas dépasser 10 ans.

⁸⁸ Nous reviendrons sur le slogan d'Hydro-Ontario, *Power at cost*, dans le chapitre 3.

besogne à accomplir et le peu de préparation au niveau de l'intervention étatique directe, notamment en matière d'électrification rurale :

L'organisation de l'électrification rurale a dû être constituée de toutes pièces, en même temps que la Commission assumait l'administration des entreprises expropriées. En effet, ce n'est que le premier juin 1944 qu'est entré chez nous l'ingénieur chargé d'organiser notre service d'électrification rurale, et le 19 du même mois se rapportait à nos bureaux le premier ingénieur susceptible de faire les enquêtes sur le terrain et les études connexes. Dans les circonstances, la meilleure et la plus rapide solution que nous ayons pu adopter pour cette année en a été une de collaboration avec les compagnies et les services municipalisés. Vu la rareté de certains matériaux, en particulier des poteaux, et la difficulté d'obtenir de la main-d'oeuvre experte supplémentaire, il nous a été impossible de réaliser des projets pour lesquels nous avons reçu 145 requêtes. Malgré les difficultés d'organisation et le nombre encore insuffisant du personnel du service de l'électrification rurale, 88 enquêtes ont été faites [...] ⁸⁹.

Nous ne disposons pas de témoignage nous permettant de mesurer l'accueil réservé à Hydro-Québec par les milieux agricoles⁹⁰. Cependant, le nombre élevé de demandes acheminées en peu de temps à la société d'État⁹¹ laisse croire que les ruraux fondent des espoirs sur la création de cette entreprise publique, qui, par sa loi originale, prévoit une aide importante à l'électrification rurale.

De plus, le rendement minimum exigé sur chaque nouvelle ligne — respecté successivement par les différents organismes de contrôle pour obliger les compagnies à construire une ligne — n'est plus un critère valide chez Hydro-Québec, car la loi prévoit que dans le cas d'extensions non rentables, la province paie les intérêts déficitaires pendant cinq ans. Ainsi, non seulement Hydro-Québec répond-il aux demandes formulées depuis les années 1930 par les milieux agricoles, mais en introduisant une nouvelle donne, la société d'État crée du

⁸⁹ Québec (province), *Premier rapport annuel de la Commission Hydroélectrique de Québec, 1944*, p. 5.

⁹⁰ Mais les régisseurs de la Régie des services publics sont confiants : «La création de la Commission Hydroélectrique dont le projet de loi est déposé devant l'Assemblée marquera le début d'une ère nouvelle, par les pouvoirs dont cet organisme sera revêtu et les ressources dont il disposera à l'endroit de l'électricité rurale». Dans Régie des services publics, *Quatrième rapport, 1944*, p. 29.

⁹¹ Le premier rapport annuel de la Commission Hydroélectrique mentionne qu'elle a reçue 145 requêtes, dont 108 lui ont été directement adressées, les autres ayant été référées par la Régie des Services publics. Le nombre de requêtes est élevé en regard de la période couverte par ce rapport : Hydro est créé le 14 avril 1944 et le rapport résume les activités jusqu'au 31 décembre 1944.

même coup une pression sur les compagnies privées d'électricité. Désormais, elles devront faire face à la concurrence d'une entreprise publique. Mais, une fois de plus, le changement de gouvernement balayera certaines mesures précédemment instaurées.

1.2 Les années d'action, 1945-1963

Les élections de l'automne 1944 se soldent par la victoire de Maurice Duplessis. Comme durant les années 1930, le changement de gouvernement entraînera des modifications au niveau de la législation de l'électricité, et plus particulièrement sur l'électrification rurale. La halte imposée par l'état de guerre, le sentiment d'urgence ressenti pendant ces années de restrictions de matériel, de même que 15 ans de réclamations de la part des ruraux, trouveront leur aboutissement dans l'immédiat après-guerre. Après 1945, un effort important sera fait par tous les intervenants pour accélérer le processus d'électrification rurale du Québec. Cependant, cette effervescence dans la construction de lignes rurales sera marquée par un certain désordre, car il n'y aura pas de stratégie intégrée guidant les diverses instances chargées de réglementer et de promouvoir la poursuite de l'électrification rurale.

De nouveaux changements législatifs

Le gouvernement de M. Duplessis, de retour au pouvoir, va modifier à nouveau la législation existante. Dès le printemps 1945, il rétablit la Régie provinciale de l'électricité et abolit la Régie des Services publics; on se souviendra que A. Godbout, en 1940, avait fait exactement l'inverse. La Régie provinciale de l'électricité est un comité de surveillance et d'arbitrage en matière de production, de vente et de distribution d'énergie électrique⁹². Elle a un pouvoir d'enquête sur l'actif des compagnies privées d'électricité et elle peut limiter leurs tarifs. La

⁹² Québec (province) SDQ, 9 Geo. VI, chapitre 21 (1945), *Loi rétablissant la Régie provinciale des transports et communications et la Régie provinciale de l'électricité*.

nouvelle instance peut également obliger les entreprises à prolonger leurs réseaux : «La Régie a, en outre, juridiction exclusive pour contraindre, aux conditions qu'elle détermine, tout distributeur à étendre son service d'électricité à tout territoire quelconque qu'elle désigne et à desservir les consommateurs qui s'y trouvent, lorsqu'elle estime que cela est équitable et dans l'intérêt public⁹³». Cependant, cet article — si prometteur soit-il — est décevant. Le respect du rendement minimum sur le capital, bien que moins élevé qu'avant 1945, est toujours respecté⁹⁴. La Régie incitera néanmoins chacune des compagnies privées à l'œuvre au Québec à mettre en marche un programme d'électrification rurale.

Les changements législatifs ne s'arrêteront pas là. Du gouvernement précédent, l'Union nationale héritera d'Hydro-Québec, organisation en fonction depuis avril 1944. Et M. Duplessis, bien que farouchement opposé au projet de loi créant Hydro-Québec sera obligé de composer avec la nationalisation de *Montreal Light, Heat & Power* (MLHP). Le Premier ministre ne touchera pas à l'essentiel de la loi instaurant l'entreprise d'État, mais il y apportera des modifications.

La reformulation de la loi⁹⁵ en 1945 modifie en premier lieu l'indemnité versée aux actionnaires de MLHP qui, selon P.-A. Linteau, sera augmentée⁹⁶. Au niveau de l'électrification rurale, si le premier rapport d'Hydro-Québec contient, comme nous l'avons vu, des considérations sur la future politique d'électrification rurale de la société d'État, le second

⁹³ *Ibid.*, article 19.

⁹⁴ «À la suite de l'expérience acquise, il y a lieu de modifier les instructions antérieures au sujet des principaux facteurs employés par la Régie pour déterminer si la construction d'une ligne est ou n'est pas économique. [...] La Régie a fixé, vers 1937-38 à 6%, et en 1944 entre 5 et 6%, l'intérêt auquel le distributeur avait droit sur le capital placé alors que l'argent lui coûtait 4 à 5%. Maintenant que les principaux distributeurs empruntent entre 2,8 et 4% pour le tout ou la partie de leur capital, nous serions justifiables d'adopter pour les extensions rurales 4,5 et 5% pour les principaux distributeurs et 5% pour les petits distributeurs dont la situation financière n'est pas avantageuse.», dans *Correspondance et rapports sur les coûts de construction de lignes rurales*, AHQ, fonds de la régie, document n° P3/223.

⁹⁵ Québec (province) SDQ, 9 Geo. VI, Chapitre 30 (1945), *Loi modifiant la Loi de la Commission hydroélectrique de Québec*.

⁹⁶ P.-A. Linteau *et al.*, *Histoire du Québec contemporain*, tome 2 : *Le Québec depuis 1930*, Montréal, Les Éditions du Boréal Express, 1989, p. 464. Pourtant, le rapport (déposé en 1946) préparé par C. A. Ellis évaluait la valeur des actions de MLHP à environ 25 \$ et le gouvernement Duplessis rachètera ces actions à 25 \$ l'unité en 1947, selon Clarence Hogue, André Bolduc et Daniel Larouche, *Québec, un siècle d'électricité*, Montréal, Libre expression, 1979, p. 127.

(de même que les 14 suivants) ne renferment aucune section sur le sujet. C'est donc sur ce point que M. Duplessis a véritablement transformé le mandat d'Hydro. En vérité, ce n'est pas la nouvelle loi qui est en cause ici. Le gouvernement Duplessis n'a pas eu à légiférer puisque la loi originale de 1944 stipulait que le lieutenant-gouverneur *peut* faire des avances de 10 millions de dollars à Hydro-Québec pour l'électrification des campagnes. Le verbe employé a fait ici toute la différence⁹⁷. Le lieutenant-gouverneur ne fera pas d'avances à Hydro-Québec rendant cette mesure initialement prévue inopérante. En outre, entre 1945 et 1959, l'Union nationale ne semble pas s'être prévalu de cet article de loi⁹⁸.

Pourquoi le gouvernement Duplessis n'a-t-il pas utilisé les pouvoirs détenus par Hydro-Québec pour prolonger les réseaux ruraux ? La question n'est pas simple et nous ne pouvons que soulever des hypothèses. On peut croire que M. Duplessis, en partisan convaincu du libéralisme économique, n'a pas voulu inquiéter les compagnies d'électricité. L'électrification rurale orchestrée par Hydro signifiait que cette dernière interviendrait directement dans la majeure partie des régions du Québec. Alors que la création même d'Hydro préoccupait les compagnies, une intervention de l'entreprise d'État dans les zones d'action des monopoles ne pouvait que les incommoder davantage. D'ailleurs, comme le souligne l'historien P.A. Linteau : «Tout au cours de l'après-guerre, le gouvernement Duplessis s'oppose au néo-libéralisme et aux politiques keynésiennes du pouvoir central. Affichant un profond conservatisme en matière économique et sociale, il adopte le credo du libéralisme classique, prônant le respect de l'investissement privé [...]»⁹⁹. M. Duplessis ne pouvait probablement pas se résoudre à une action aussi directe de l'État, c'eût été en conflit avec ses convictions. Il

⁹⁷ 8 Geo.VI (1944) chapitre 22 a. 43 : Le lieutenant-gouverneur en conseil *peut* autoriser le trésorier de la province à faire des avances à la commission jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars à un taux d'intérêt de 2%, amortissable sur une période n'excédant pas 50 ans, pour la construction de lignes de distribution d'électricité pour le service de toute municipalité rurale.

⁹⁸ La loi d'Hydro-Québec de 1964 (SRQ, 1964, vol. 2, chapitre 86, articles 43 à 47) contient toujours cette section sur l'électrification rurale. Mais les rapports annuels d'Hydro-Québec ne recèlent aucune considération sur le sujet et nous laissent croire que les pouvoirs donnés par cet article n'ont jamais été utilisés. Il y a bien une dépense pour l'électrification rurale de 15 340 \$ inscrite dans le bilan consolidé d'Hydro-Québec pour l'année 1945 dans la rubrique «Frais d'exploitation, entretien, administration, intérêts et autres dépenses courantes», mais elle constitue la seule mention de ce genre dans tous les bilans financiers d'Hydro-Québec entre 1944 et 1961.

⁹⁹ P.-A. Linteau, *op. cit.*, p. 273.

a plutôt choisi d'électrifier les campagnes québécoises par le biais de coopératives d'électricité.

La création de l'Office de l'électrification rurale

L'idée de la formation de coopératives d'électricité n'est pas neuve. Elle est défendue par les milieux agricoles depuis les années 1930¹⁰⁰. On se souviendra à ce sujet des mémoires déposés à la Commission Lapointe ou encore des nombreux articles de A. Rioux. D'ailleurs, Duplessis avait proposé cette mesure lors de la lecture du projet de loi créant Hydro-Québec :

Quant à l'électrification rurale, L'Union Nationale a présenté un amendement en Chambre, la semaine dernière, faisant valoir que le seul moyen d'y arriver c'est en établissant des coopératives de cultivateurs. La politique d'électrification rurale doit être coopérative et elle doit se faire indépendamment du gouvernement¹⁰¹.

Dans cet optique, c'est Albert Rioux qui sera chargé, avec l'aide de deux avocats du gouvernement, de préparer le projet de loi. Comme on le sait, A. Rioux est engagé dans la polémique de l'électrification rurale depuis le début des années 1930. De plus, la publication, en 1942, de sa thèse de doctorat¹⁰² sur le problème de la distribution rurale de l'électricité le préparait à cette fonction. Dans cet ouvrage, il expliquait que l'électrification rurale du Québec devait se faire par l'étatisation partielle mais surtout par des coopératives d'agriculteurs.

La Loi pour favoriser l'électrification rurale par l'entremise des coopératives d'électricité ou

¹⁰⁰ Pour une analyse détaillée du contexte de formation de l'Office ainsi que des expériences étrangères (Europe, États-Unis, entre autres) d'électrification rurale ayant pu servir de référence pour la création de l'OER, voir Yves Tremblay, *op. cit.*, p. 279 et suivantes.

¹⁰¹ M. Duplessis, session du 28 mars 1944, dans Jocelyn St-Pierre, *op. cit.*, p. 20.

¹⁰² Albert Rioux, *L'électrification rurale du Québec*, Sherbrooke, Imprimerie Le Messenger St-Michel, 1942.

*Loi de l'électrification rurale*¹⁰³ est sanctionnée le 24 mai 1945. La nouvelle législation crée l'Office de l'électrification rurale (OER), organisme qui devient le superviseur des coopératives d'électricité. A. Rioux, en tant que représentant de la classe agricole, sera membre de la direction des débuts de l'organisation jusqu'en 1965. Le premier président fut le juge en chef de la Cour provinciale, Thomas Tremblay. Il semble que ce soit Rioux qui ait pris le plus de place dans les débuts de l'Office, le président n'ayant aucune expérience le qualifiant pour sa nouvelle fonction¹⁰⁴. Le troisième et dernier membre de la direction collégiale était Albert Bouchard, alors maire de Sainte-Claire-de-Dorchester.

L'Office est le centre nerveux de ce nouveau système. Il consent des prêts aux coopératives qui peuvent atteindre 75% des coûts de construction des réseaux. Par la suite, les coopératives doivent rembourser 3% du montant prêté pendant 30 ans. En bref, seulement 10% de l'argent reçu du gouvernement peut être considéré comme une subvention. L'Office est également chargé de fournir l'aide technique, juridique ou d'ingénierie dont peuvent avoir besoin les coopératives. L'OER peut de plus prêter directement aux cultivateurs pour le raccordement de leur ferme au réseau de la coopérative, jusqu'à concurrence de 75% des coûts et n'excédant pas la somme de 500 \$. Le montant total que l'Office est autorisé à dépenser est d'abord fixé à 12 millions de dollars en 1945 puis graduellement augmenté pour atteindre 35 millions en 1955¹⁰⁵.

Toute coopérative formée dans le cadre de cette loi a le droit de construire, louer, posséder, administrer des barrages, des usines, des centrales électriques, des lignes de transmission primaire et secondaire, des lignes de distribution ainsi que toutes machineries s'y rapportant (article 32a). Elle peut aussi, avec l'approbation de l'Office, «acquérir par voie d'expropriation les biens meubles et immeubles énumérés au paragraphe *a* du présent

¹⁰³ Québec (province) SDQ, 9 Geo. VI, Chapitre 48 (1945) *Loi pour favoriser l'électrification par l'entremise de coopératives d'électricité*.

¹⁰⁴ Yves Tremblay, *op. cit.*, p. 324.

¹⁰⁵ Québec (province) SDQ, 3-4 Elisabeth II, Chapitre 6 (1955).

article.» Les coopératives peuvent produire, transmettre, distribuer et vendre l'électricité pour les fins d'éclairage, de chauffage, d'énergie ou de force motrice. Et dans ce but, elles ont le pouvoir de réaliser des ententes avec un service public, ou une entreprise étatisée pour obtenir l'électricité. À défaut d'entente avec le service public, c'est la Régie qui détermine les conditions auxquelles l'électricité devra être fournie¹⁰⁶. La loi prévoit également toute la mise en place¹⁰⁷ et le fonctionnement des coopératives qui doivent non seulement s'enregistrer à l'Office lors de leur création, mais aussi fournir des rapports annuels de leurs activités. Finalement, ces coopératives doivent opérer dans des zones spécifiques déterminées par l'Office. Le Québec sera ainsi divisé en sept zones d'électrification : 1- Abitibi-Témiscamingue, 2- Laurentides, 3- Cantons de l'Est, 4- Golfe du Saint-Laurent, 5- Lac Saint-Jean, 6- Bas-Saint-Laurent et 7- Gaspésie.

L'électrification rurale du Québec : un certain désordre

L'OER, bien qu'ayant pour mandat officiel de répondre aux demandes des ruraux de l'ensemble du Québec, concentrera ses activités dans les régions sus-mentionnées, avec des incursions dans la Côte-du-Sud. Presque tout le centre du Québec ne participe pas, en quelque sorte, au mouvement de formation de coopératives de l'après-guerre. À vrai dire, le centre du Québec n'a pas échappé à l'incorporation de coopératives — car des incorporations sont signalées dans tout le territoire québécois — mais une majorité des coopératives ne dépasseront jamais ce stade. En fait, même si plus d'une centaine ont été formées (le maximum est atteint en 1961 avec 193), seulement 58 (le maximum de 1960) seront opérationnelles entre 1945 et 1963¹⁰⁸.

¹⁰⁶ SDQ, 9 Geo. VI, Chapitre 48 (1945) : articles 32e et 32f.

¹⁰⁷ Par exemple, pour former une coopérative il faut au moins 12 personnes et les parts sociales sont de 10 \$.

¹⁰⁸ *Historique de l'Office de l'électrification rurale*, préparé par le secrétaire de l'Office, 21/09/1988, AHQ, Fonds OER.

La majorité des distributeurs privés d'électricité verront ainsi des coopératives s'établir sur le territoire qu'ils occupent. De plus, la *Loi de l'électrification rurale*, nous l'avons vu, donne un pouvoir d'expropriation à l'Office. Lorsqu'une coopérative, pour électrifier efficacement les rangs, se doit de posséder le réseau villageois de distribution d'une compagnie, l'Office peut l'exproprier. Nous ignorons si cette mesure a été utilisée, mais l'expropriation de *Montreal Light, Heat & Power*, conjuguée à ce nouveau pouvoir, semble avoir incité les entreprises à construire des lignes rurales avec plus de célérité. Tous les rapports annuels de l'Office établissent, premièrement, une relation directe entre la mise sur pied l'Office et l'électrification des campagnes via la construction de lignes rurales par les coopératives. Deuxièmement, ils soulignent l'impact de l'OER sur l'effort des distributeurs : «L'Office tient compte de ce qui a été accompli par les compagnies privées parce que nous sommes d'avis que la concurrence raisonnable de l'Office a stimulé en notre province la construction de lignes¹⁰⁹.»

Dans chaque rapport annuel de l'OER on mentionne la longueur des lignes rurales érigées par les entreprises d'électricité du Québec, le nombre de clients nouvellement desservis et on souligne les progrès accomplis par les efforts conjugués des distributeurs et des coopératives. L'Office n'a toutefois aucune juridiction sur les compagnies. En fait, tous les organismes gouvernementaux ont des programmes d'électrification rurale différents¹¹⁰. La Régie provinciale de l'électricité est responsable des programmes d'électrification rurale des compagnies privées, tandis que l'Office de l'électrification rurale est en charge des coopératives et qu'Hydro-Québec est active seulement dans la région montréalaise. Quant aux services municipaux — tel celui de Sherbrooke — il ne semble pas y avoir de modalités précises les régissant¹¹¹. En somme, il n'existerait aucune coordination entre les diverses

¹⁰⁹ Québec, Office de l'électrification rurale, *Quatrième rapport*, 1948, p. 2.

¹¹⁰ L'analyse du fonctionnement des différentes régies, et leurs relations avec les autres organismes, reste à faire.

¹¹¹ Les services municipaux ne relèvent pas de l'Office d'électrification rurale et ni la loi de la Régie provinciale de l'électricité ni celle d'Hydro-Québec ne nous permettent de croire qu'ils sont sous leur juridiction.

instances agissant dans la poursuite de l'électrification rurale, et ce, malgré la demande de quelques intervenants : «La Commission [Hydro-Québec] devrait commencer par faire un plan d'ensemble pour l'électrification rurale de toute la province ¹¹².» Et si quelques lettres entre l'OER et la Régie laissent supposer une certaine concertation, les choses ne vont souvent pas plus loin que la demande de renseignements.

Un bon exemple du faible degré d'intégration des politiques gouvernementales est fourni par l'ingénieur en chef de la Régie (J.-A. Beauchemin), en septembre 1946. Dans une lettre adressée au président de la Canadian Electrical Manufacturers Association qui s'informait du *Program of Quebec for rural electrification in the immediate future* il explique le système d'électrification rurale de la province :

Farms electrification is achieved in this Province through four types of organisations :
 1- Power companies. The most important of them are : The Shawinigan Water & Power Co., Montreal; The Quebec Power Co., Quebec; The Gatineau Power Co., Ottawa; The Southern Canada Power Co., Montreal; The Saguenay Power Co., Chicoutimi; The Lower St. Lawrence Co., Rimouski. 2- Hydro-Quebec. A government-owned power and distribution system. Head office : Montreal. 3- Municipal systems : Sherbrooke, Joliette, Grand-Mère, Rivière-du-Loup, Jonquière, Bagotville, Magog, Mégantic, Cap-Chat, Tadoussac, etc. 4- Rural Electrification Bureau. A Provincial government commission to promote electrification through cooperatives. Head Office : Quebec. Each of these organisations has its own construction program and you might get in touch with them for more accurate information¹¹³.

Cette réponse de l'ingénieur en chef de la Régie de l'électricité nous fournit plusieurs informations. Tout d'abord, la Canadian Electrical Manufacturers Association demande le programme d'électrification rurale du Québec pour le futur immédiat. J.-A. Beauchemin ne le dit pas clairement mais sa réponse laisse supposer que le Québec ne possède pas de plan provincial d'électrification des campagnes, chacun des organismes de contrôle ayant le sien. De plus, cet échange permet de nous interroger sur le rôle de la Régie, qui, malgré le fait

¹¹² Gérard Fillion, «L'électrification rurale par les coopératives», *La Terre de Chez Nous*, 29 mars 1944. Gérard Fillion est alors éditeur de *la Terre de Chez Nous* et secrétaire général de l'UCC (1935-1947).

¹¹³ *Correspondance et rapports sur l'électrification rurale*, AHQ, fonds de la Régie, document n° P3/215.

qu'elle ait sous sa responsabilité les programmes d'extension des réseaux ruraux des compagnies, ne semble pas connaître les activités des autres instances.

En fait, plusieurs modes d'électrification cohabitent — privé, coopératif, étatique ou municipal — et il en résulte un découpage de l'espace. Nous pourrions résumer grossièrement le partage du territoire québécois selon les instances de contrôle de cette façon : la Régie, par le truchement des compagnies privées, exerce un contrôle sur le centre du Québec incluant quelques points dans la région de l'Abitibi ou du Bas-Saint-Laurent. L'Office, par le biais des coopératives, on l'a vu, est principalement présent dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie, de l'Abitibi-Témiscamingue, des Cantons de l'Est, de la Côte-du-Sud et du Saguenay. Quant à Hydro-Québec, au niveau de la distribution, son activité se limite à la région de Montréal. Pour obtenir l'électricité, les localités rurales situées dans le territoire des compagnies devront poursuivre la soumission de requêtes à la Régie — comme avant 1945 — alors que les municipalités situées dans les zones d'activité des coopératives devront organiser elles-mêmes leur service d'électricité. Pourtant, et malgré ce manque de cohérence dans les politiques des différentes instances, en 1962, 98% des fermes québécoises sont électrifiées¹¹⁴.

L'arrivée au pouvoir du libéral Jean Lesage en 1960 transformera radicalement le rôle de l'État. Le nouveau gouvernement modifiera, lui aussi, la législation en matière d'électricité, mais cette fois en conformité avec l'interventionnisme caractéristique du nouvel État providence. L'idée de nationaliser toutes les compagnies d'électricité est officiellement lancée par René Lévesque, en février 1962, alors ministre des Richesses naturelles. R. Lévesque est conscient de l'anarchie qui règne dans la production et la distribution de l'électricité : «[...] les coûts de production sont également augmentés parce qu'il n'existe aucune coordination des investissements, que les centrales ne sont aménagées qu'en fonction des besoins de

¹¹⁴ Québec, Office de l'électrification rurale, *Dix-huitième rapport*, 1962. Mais des comtés tels que la Gaspésie (87%) ou Labelle (88%) affichent toujours des pourcentages d'électrification rurale inférieur à la moyenne provinciale. Dans : RDC, 1961.

chaque compagnie, que des lignes de transport sont inutilement doublées [...]»¹¹⁵. La nationalisation complète permettrait d'optimiser les équipements de production et de transport d'électricité mais aussi d'uniformiser les tarifs, et dans certains cas, de les réduire¹¹⁶.

En fait, la seconde nationalisation de l'électricité de 1963 peut être interprétée non seulement comme une façon d'uniformiser les taux¹¹⁷, mais aussi comme une manière de faire porter par l'ensemble de la population les investissements de plus en plus importants requis pour desservir intégralement le territoire québécois. L'étatisation permettra également de répondre adéquatement à la demande toujours croissante de la consommation domestique. Toutes les compagnies privées, sauf une vingtaine de sociétés industrielles — telle Alcan — qui produisent de l'électricité pour leur propre besoin¹¹⁸, seront étatisées. Quant aux services municipaux et aux coopératives, Hydro-Québec, après le dépôt d'offres d'achat, les rachètera graduellement pour ne laisser qu'une seule coopérative (Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville) et quelques services municipaux (Sherbrooke par exemple). L'Office de l'électrification rurale, lui, continuera d'exister pour n'être dissout qu'en 1986.

* * *

À la fin des années 1920, et plus particulièrement après le tournant de 1930, les ruraux sont de plus en plus conscients du peu d'attention que leur portent les compagnies privées d'électricité. Les premières études portant sur l'électrification rurale, publiées vers 1930, comparent les progrès de l'électrification des fermes ontariennes à celle en cours au Québec. Ces études concluent au sous-développement des réseaux ruraux québécois. Rapidement, ce type de publication va se multiplier et plusieurs intervenants agricoles, notamment l'Union

¹¹⁵ Cité par Clarence Hogue, *op. cit.*, p. 156.

¹¹⁶ Voir Paul Sauriol, *La nationalisation de l'électricité*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1962, 120 p.

¹¹⁷ Les tarifs varient du simple au double selon la région; le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et l'Abitibi-Témiscamingue étant les plus désavantagés. Dans *Ibid.*, p. 25

¹¹⁸ P.-A. Linteau, *op. cit.*, p. 464.

¹¹⁹ P.-A. Linteau *et al.*, *Histoire du Québec contemporain*, tome 1 : *De la Confédération à la crise (1867-1929)*, Montréal, Les Éditions du Boréal Express, 1989, p. 401.

Catholique des Cultivateurs, réclameront du gouvernement provincial des mesures permettant de combler ce retard.

Cependant, la réticence des distributeurs privés d'électricité à investir dans l'électrification rurale, la crise économique, les changements successifs de gouvernement puis l'état de guerre auront une influence défavorable sur l'élaboration d'une politique d'électrification rurale. En fait, les différents gouvernements constituent le plus important de ces freins. Tous les premiers ministres qui se succèdent mettent sur pied des commissions et apportent des changements à la législation afin, notamment, d'accélérer le processus d'électrification rurale sans toutefois recourir à l'aide financière de l'État. Ces mesures connaîtront peu de succès. En fait, les progrès seront difficiles, chaque nouveau gouvernement démantelant les réalisations de son prédécesseur. Néanmoins, et même si les résultats apparaissent plutôt minces, ces années sont importantes pour le monde rural puisqu'elles sont marquées par une conscience plus vive non seulement de l'importance de l'accès à l'électricité, mais aussi des relations entre l'électricité et la modernisation agricole de même que son influence sur le mode de vie des ruraux.

La fin de la Seconde Guerre mondiale constitue une rupture quant au mode d'action privilégié. Avant 1945, les ruraux sont aux prises avec une politique de non-intervention respectée depuis le début du siècle. Après 1944, l'État québécois s'engagera plus directement dans l'aide à l'électrification rurale. L'après-guerre apparaît ainsi essentiellement marqué par un interventionnisme mitigé mais néanmoins efficace. C'est pourquoi il est pertinent de se pencher sur l'analyse de la progression de l'électrification après 1945, dans la région de Nicolet-Yamaska et pour l'ensemble du Québec, sujet du chapitre 3.

Revenons au préalable à notre point de départ et interrogeons-nous sur la situation telle quelle est avant la fin de la Seconde Guerre. La modernisation de l'agriculture est-elle vraiment si peu avancée ? Pourquoi les ruraux réclament-ils à cor et à cri l'électrification des fermes ? Quel est le degré de pénétration de l'électricité en milieu rural entre 1900 et 1945 ?

Ces questions seront d'abord abordées par l'étude de l'évolution de l'agriculture et de l'électrification rurale à l'échelle du Québec puis par l'analyse détaillée de la progression de l'électricité dans les comtés de Nicolet et de Yamaska, un territoire essentiellement rural, rappelons-le.

CHAPITRE 2

ANALYSE SPATIALE DE L'ÉLECTRIFICATION RURALE AVANT 1945

Comment l'électricité peut aider le fermier ? Tel est le titre d'une brochure publiée par *Southern Canada Power* à la fin des années 1930. De nos jours une telle publicité ferait sourire. Les exploitations agricoles faisant un usage automatique et soutenu de l'électricité, plus personne ne s'émerveille de la chaleur que procure aux poussins une couveuse électrique. Disponible en abondance dès le tournant du XX^e siècle, l'électricité n'éclairera pourtant une majorité de foyers ruraux qu'après la fin de la Seconde Guerre mondiale. En fait, l'électrification du monde rural québécois fut lente et parsemée d'embûches.

Nous nous souviendrons des mesures mises en place par l'État pour accélérer l'électrification rurale avant 1945 et l'insatisfaction des milieux agricoles en regard de ces initiatives gouvernementales. À partir de la référence ontarienne, les contemporains considèrent alors l'électrification rurale et la modernisation agricole comme se trouvant dans une situation de «retard». Où en est le mouvement de modernisation de l'agriculture ? Dans le contexte canadien, le Québec fait-il figure d'enfant pauvre au chapitre de la distribution rurale ? Quel pourcentage de fermes québécoises dispose du service électrique avant 1945 ? Quelle est la situation dans les diverses régions ? En bref, les intervenants des années 1930-1940 avaient-ils raison de qualifier de retardataire l'évolution de l'agriculture et l'électrification rurale ? Cette série de questions nourrira notre réflexion dans la première partie de ce chapitre où nous tenterons de dégager l'évolution de l'activité agricole et un profil plus particulier de la diffusion de l'électricité en milieu rural pour l'ensemble du Québec puis par division de recensement.

Cependant, aborder l'électrification rurale à l'échelle du Québec ne nous renseigne guère sur les modalités de la progression de l'électricité sur le territoire. Quel schéma la diffusion du service électrique emprunte-t-elle ? Quel fonctionnement est adopté par les entreprises

d'électricité pour électrifier les municipalités d'une région donnée ? C'est pourquoi nous poursuivrons la démarche à une autre échelle, plus proche de la réalité vécue : celle de la localité. Notre attention se porte sur les comtés de Nicolet et de Yamaska. Nous déterminerons tout d'abord quelles sont les compagnies d'électricité à l'œuvre sur le territoire et nous mènerons ensuite une analyse comparative de l'électrification des différentes localités de la région délimitée par les deux comtés choisis.

2.1 L'électricité dans le monde rural québécois avant 1945

L'évolution de l'agriculture au Québec durant les premières décennies du XX^e siècle : quelques repères

Pour les contemporains des années 1930, la modernisation agricole est largement synonyme de mécanisation des fermes. En fait, il s'agit plutôt d'un processus éminemment complexe d'adaptation de l'agriculture à l'économie de marché. L'augmentation des superficies cultivées, la baisse du nombre d'exploitants (mouvement de concentration des terres), l'abandon de certaines cultures domestiques au profit d'autres orientées vers le marché et la mécanisation des exploitations sont des indicateurs de cette modernisation. L'articulation de l'agriculture au marché, et les changements qu'elle commande dans la sphère agricole, ne s'est pas effectuée sans heurts. Perceptible dès le milieu du XIX^e siècle, elle sera freinée par les crises successives qui frapperont le monde agricole d'avant 1945 : d'abord entre 1913 et 1915, ensuite en 1921-22 et enfin dans les années 1930. Le mouvement de modernisation de l'agriculture s'accéléra après la fin des hostilités en Europe.

La Première Guerre et le contexte des années 1920

Depuis le début du XIX^e siècle, les agriculteurs adaptent leur pratique à une demande urbaine de plus en plus ferme. L'orientation marquée vers la production laitière, dans les années 1870, est un bel exemple du processus d'articulation de l'agriculture au marché. Entre la fin du XIX^e siècle et 1929, en raison de l'industrialisation et de l'urbanisation rapide du Québec, «l'expansion des marchés urbains fournit [à l'agriculture québécoise] de nombreux débouchés et accentue à la fois la spécialisation et la commercialisation de la production¹¹⁹». Cela dit, une majorité d'agriculteurs pratique une forme d'autoconsommation et une proportion encore significative demeure peu intégrée aux circuits commerciaux. Les années

1913 à 1915 sont des années de récession qui affaiblissent la demande. La Première Guerre mondiale relancera cette demande. En effet, dès 1915, mais surtout en 1917 et 1918, le Canada et le Québec fournissent des denrées alimentaires en quantité importante à une Europe incapable d'assurer le ravitaillement de ses populations. Afin de répondre rapidement et suffisamment aux besoins des Alliés, l'État fédéral inaugure des politiques visant à augmenter la production passant, notamment, par la vente de machines agricoles à bon prix et la disponibilité accrue de grains de semence. Cependant, le meilleur incitatif à produire davantage demeure les prix agricoles qui connaissent un relèvement important. « Cette hausse des prix facilite pour beaucoup d'agriculteurs le financement de la transformation de leur ferme en vue de répondre aux exigences d'une production plus ouverte au marché national et international¹²⁰. » L'effort de guerre fortifie l'industrialisation, tandis que l'urbanisation continue sa progression, entraînant à sa suite l'extension des cultures orientées vers le marché des villes.

Toutefois, la décennie 1920 débute sur une bien mauvaise note. Le Canada et le Québec se trouvent alors accablés d'une importante surproduction conjuguée à un effondrement des prix agricoles. Cette situation résulte en fait de la fermeture des marchés européens provoquée par la reprise de l'agriculture outre-Atlantique dès 1921. De plus, afin de protéger leur agriculture, les Américains imposent des tarifs douaniers élevés sur les importations canadiennes. Une crise agricole débute en 1921 qui révèle les problèmes de l'agriculture québécoise, et selon J.-P. Kesteman, fait ressortir le retard relatif du Québec dans les rendements et les techniques de production¹²¹. Toute la décennie 1920 est marquée par les séquelles de cette basse conjoncture. Encore une fois, tout comme dans les années 1910, l'articulation de l'exploitation agricole au marché et les changements qu'elle appelle seront ralentis.

¹²⁰ Jean-Pierre Kesteman, *Histoire du syndicalisme agricole au Québec : UCC-UPA, 1924-1984*, Montréal, Boréal Express, 1984, p. 35.

¹²¹ *Ibid.*, dans Chapitre 2 : « La naissance du mouvement agraire (1918-1924) ».

Apprécier les progrès de l'agriculture québécoise entre la fin du XIX^e siècle et 1929 est difficile, les cultivateurs vivant des situations très disparates. Certains ont orienté leur production vers des marchés précis alors que d'autres continuent de produire d'abord et avant tout pour les besoins de la famille. Néanmoins, la modernisation agricole progresse. La diminution du nombre total d'exploitants (baisse de 22 072 entre 1911 et 1921)¹²², l'augmentation des superficies cultivées¹²³, de même que l'introduction d'équipements agricoles¹²⁴, sont les indicateurs d'une certaine évolution de l'agriculture durant cette période.

Les années 1930 : une décennie de crise

La décennie 1930, inaugurée par le krach boursier de 1929, en est une de crise économique. Les effets de la crise sont ressentis en premier lieu dans les villes: fermeture d'usines, licenciement, chômage et misère. Très rapidement son impact se répercute dans le monde agricole. La contraction de la demande urbaine et la fermeture des marchés internationaux entraînent un effondrement des marchés, une surproduction et une baisse marquée des exportations. Selon leur relation au marché, les exploitants agricoles québécois sont plus ou moins durement touchés. Les observateurs de l'époque notent que les exploitants les plus intégrés aux circuits commerciaux ont davantage souffert de la crise.

Le mouvement de modernisation agricole, esquissé pendant les premières décennies du siècle, est freiné ou à tout le moins, beaucoup ralenti. C'est d'ailleurs dans ce contexte de crise que les études reliant électrification rurale et modernisation de l'agriculture sont

¹²² Le nombre de fermes au Québec passe de 159 691 en 1911 à 137 619 en 1921. RDC, 1911 et 1921, volumes *Agriculture*.

¹²³ La superficie moyenne par exploitant passe de 51,1 acres à 65,9 acres entre 1911 et 1921. Dans Normand Séguin, «L'agriculture de la Mauricie et du Québec, 1850-1950», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 35, n° 4, mars 1982, p. 547.

¹²⁴ Par exemple, 31 fermes sur 100 possèdent une lieuse en 1931. RDC, 1931, vol. 8 : *Agriculture*. Les données sur la mécanisation des fermes ne sont pas disponibles pour la période précédente.

réalisées. Il y a peu d'indices de progression entre 1931 et 1941. Alors que le nombre d'occupants agricoles connaît une augmentation, passant de 135 947 en 1931 à 145 000 en 1941¹²⁵, la superficie moyenne cultivée par exploitant décroît (66,2 acres en 1931 et 58,6 acres en 1941).

La période se clôt par une reprise économique notable, fruit de la Seconde Guerre mondiale. La demande importante des Alliés en produits alimentaires mais également l'extension du marché interne, en raison du nombre sans cesse croissant de citadins, propulsent l'agriculture québécoise dans une décennie de prospérité, celle des années 1950. Tous les éléments menant à la modernisation agricole accélérée seront alors réunis : capitaux, hausse importante de la demande et un manque de main-d'œuvre agricole. Néanmoins, pour la période précédent 1950, «il se dégage une impression de lenteur à propos du processus de transformation de l'exploitation québécoise [...]»¹²⁶. Cette observation est faite par un historien ayant 50 ans de recul. Les contemporains tenaient un discours semblable dans les années 1930 et 1940 et ils reliaient les minces progrès de la modernisation agricole à la très faible pénétration de l'électricité dans les campagnes.

La faible diffusion de l'électricité en milieu rural

Comme nous l'avons souligné précédemment, jouir de l'électricité sur une ferme québécoise avant 1945 n'est pas chose courante. Si en 1941 des villes comme Montréal, Québec ou Trois-Rivières sont presque complètement électrifiées¹²⁷, le monde rural est, pour sa part, très mal desservi. En fait, à peine une ferme sur cinq dispose du service électrique. Cette faiblesse

¹²⁵ *Ibid.*, p. 542 L'auteur fournit les corrections à apporter au nombre d'exploitants.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 554.

¹²⁷ Selon RDC, 1941, vol. 9, *Logement*. Le taux d'électrification (nombre de logements ayant l'éclairage électrique / nombre de logements occupés) des principales villes québécoises est le suivant. Montréal : 99,7%; Québec : 99,5%; Trois-Rivières : 98,9% et Sherbrooke : 98,9%. Le pourcentage de logements disposant de l'électricité dans les villes canadiennes de 30 000 habitants ou plus varie entre 96,1% (Edmonton) et 100% (Outremont). Pour les considérations sur le calcul du taux d'électrification voir aussi «l'annexe D» de Yves Tremblay (1992), *op. cit.*

marquée de la diffusion de l'électricité en milieu rural pendant les quatre premières décennies du siècle dissimule une autre réalité : selon les statistiques, une importante disparité existe entre les différentes régions du Québec. En outre, un net écart sépare la situation du Québec de celle de l'Ontario.

L'électrification rurale en contexte canadien

Au début du siècle, l'Ontario fait figure de pionnière à l'échelle mondiale en étatisant la production et la distribution de l'électricité par la création, en 1906, d'Hydro-Ontario (*Hydro-Electric Power Commission*). Tout au long de la première moitié du XX^e siècle, cette entreprise d'État servira de référence non seulement au Québec mais aussi aux États-Unis. Certains utiliseront l'exemple ontarien pour dénigrer la régie publique alors que d'autres, au contraire, réclameront la création d'un système semblable. Au Québec, plusieurs groupes de pression en feront d'ailleurs leur cheval de bataille, le service électrique québécois étant entièrement assumé par des compagnies privées¹²⁸.

À l'échelle nord-américaine on retrouve différents régimes de distribution d'électricité. Par exemple, en Nouvelle-Écosse, l'État contribue aux frais d'exploitation des réseaux de distribution depuis 1935 (*Nova Scotia Power Commission*), en Colombie-Britannique, tout comme au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard, le service électrique est assuré par des compagnies privées alors qu'aux États-Unis on retrouve un système mixte où l'entreprise privée cohabite avec la *Rural Electrification Administration*¹²⁹.

¹²⁸ En 1943, seulement 650 fermes sont desservies par les services municipaux et 860 de plus se trouvent dans le territoire de ces services. Les estimations de la Régie des Services Publics se basent sur le nombre total de fermes, selon le Recensement de 1941, soit 154 804 fermes. Les services municipaux ne représenteraient donc qu'un pourcent (1%) de la distribution rurale, le reste étant assumé par les compagnies privées. *Rapports et statistiques: recensements des clientèles potentielles*. AHQ, fonds de la Régie, document n° P3/219.

¹²⁹ *Rapports d'expansion: rapports sur l'électrification rurale dans les autres provinces canadiennes*. AHQ, fonds de la Régie, document n° P3/232. La REA, créée dans les années 1930, pratique un système de prêts, à intérêts réduits, consentis par l'État et remboursables dans des délais de 20 à 30 ans.

Réagissant aux demandes de groupes de contribuables, l'État ontarien met sur pied, en 1903, la *Ontario Power Commission* afin d'étudier la possibilité d'une coopération avec les municipalités pour la distribution de l'électricité. Une seconde commission (*Hydro-Electric Commission of Inquiry*), chargée de faire l'inventaire des potentiels hydroélectriques de la province et d'évaluer les coûts de construction d'un système public et sa tarification, est instituée en 1905. Les conclusions de cette dernière auront la faveur du gouvernement. Elle suggère la création d'une commission hydroélectrique provinciale «*with the authority to regulate the activities of privately owned power companies and to purchase energy from those same companies to resale to municipally run utilities over a distribution system constructed and owned by the province*¹³⁰». Hydro-Ontario était née.

Dès 1911, l'électrification rurale fait partie des priorités d'Hydro-Ontario. Ce n'est toutefois qu'à partir des années 1920, par le biais d'une série de lois, que l'Ontario subventionnera massivement la construction de lignes rurales. La plus importante de ces lois est la *Rural Hydro-Electric Distribution Act, 1921* qui stipule que le gouvernement assumera jusqu'à 50% du coût global du réseau rural, de l'extrémité de la ligne existante jusque chez le consommateur. Pour bénéficier des subventions gouvernementales, le minimum d'usagers ruraux «par mille de ligne» est d'abord fixé à trois puis abaissé à deux dans les années 1930. À la même époque, les compagnies privées du Québec ne consentent généralement pas à construire une ligne de distribution lorsque la densité linéaire des clients est inférieure à dix. Le *Rural Power District Service Charge Act, 1930* quant à lui, autorise Hydro-Ontario à fixer une mensualité de service maximum dans chaque district rural, la province assumant le déficit éventuel. On prévoit également des mesures visant à augmenter la consommation de la clientèle. Enfin, le gouvernement consent des prêts pour l'achat d'appareils électriques ou pour le «brochage¹³¹» des maisons et bâtiments de ferme.

¹³⁰ Keith R. Flemming, *Power at cost. Ontario Hydro and Rural Electrification, 1911-1958*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1992, p. 21.

¹³¹ Terme utilisé par les contemporains pour désigner l'installation des circuits électriques aux endroits où le courant sera utilisé.

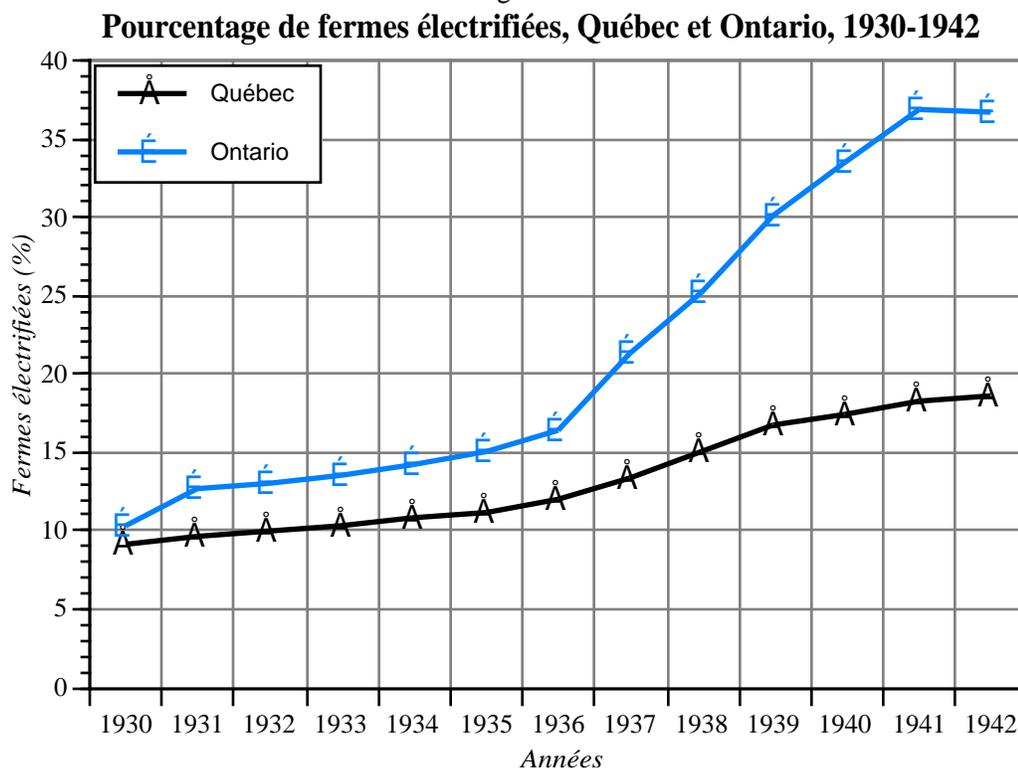
Le cas québécois contraste fortement avec le dynamisme ontarien en matière d'électrification rurale, l'État n'offrant pas de programme de subvention pour la construction de lignes rurales. En fait, ce sont plutôt les compagnies privées elles-mêmes, ou les services municipaux, qui doivent assumer la totalité des coûts de construction des réseaux ruraux de transmission et de distribution d'électricité. Cette absence de contribution de l'État expliquerait, selon les contemporains, la déficience du réseau électrique rural québécois. La comparaison entre le nombre de fermes électrifiées au Québec et en Ontario illustre on ne peut mieux l'effet concret des diverses mesures gouvernementales sur la progression de l'électricité en milieu rural ontarien¹³². Si en 1931, le pourcentage de fermes électrifiées au Québec (9,6%) est semblable à celui de l'Ontario (12,6%)¹³³, en 1941, la situation est toute autre. À peine 18% des exploitations agricoles québécoises disposent du service électrique alors que plus du tiers des fermes ontariennes sont desservies (36,8%)¹³⁴. Le graphique suivant révèle clairement l'écart grandissant entre les deux provinces relativement au pourcentage d'électrification rurale pour la période allant de 1930 à 1942.

¹³² «On a convenu un peu partout de prendre comme *indice d'électrification rurale* le pourcentage des fermes ayant le service d'électricité. Cet indice est sujet aux restrictions suivantes : a) Le nombre de logements ne correspond pas toujours au nombre de fermes b) Le long des lignes rurales, il y a d'autres clients que les cultivateurs. De plus, on ne s'entend pas toujours sur la définition d'une ferme. Néanmoins, sans être parfait, l'indice a sa valeur.» Dans *Statistiques générales, analyses et comparaison avec l'électrification rurale de l'Ontario*, *op. cit.*, document n° P3/217.

¹³³ *Ibid.* : La Régie des services publics est d'avis que les chiffres du recensement sont gonflés artificiellement, c'est pourquoi nous utiliserons les chiffres (corrigés) fournis par cette instance pour établir la comparaison entre l'électrification du Québec et celle de l'Ontario.

¹³⁴ Électrification rurale dans les autres provinces canadiennes, selon le recensement décennal de 1941 : Ile-du-Prince Édouard : 5,4%; Nouvelle-Écosse : 26%; Nouveau-Brunswick : 18,5%; Manitoba : 7,3%; Saskatchewan : 4,7%; Alberta : 5,4% et Colombie-Britannique : 35,8%; pour une moyenne de 19,8% pour l'ensemble du Canada. Cependant la Régie est d'avis que les chiffres des recensement correspondent avec les autres sources de renseignements dans les régions où l'électrification est assez avancée mais qu'ils tendent à exagérer dans les régions peu électrifiées. Dans *op. cit.*, document n° P3/232.

Figure 2.1:



Ainsi, jusqu'en 1936, le rythme d'électrification est plutôt lent. En Ontario comme au Québec, le nombre de fermes nouvellement électrifiées ne dépasse pas 1 000 par année. À partir de 1937, l'écart entre les deux provinces s'accroît; l'Ontario enregistre alors un gain moyen de 3,5% annuellement comparativement à 1,5% pour le Québec¹³⁵. Il faut néanmoins apporter ici une certaine réserve quant à la progression réelle de l'électricité dans ces deux provinces, car le nombre de fermes en Ontario a diminué entre 1931 et 1941 (passant de 192 174 à 179 188) alors que celui du Québec a sensiblement augmenté (135 963 et 154 804) pour la même période. Cette diminution «du nombre de fermes dans Ontario a pour effet d'accroître le

¹³⁵ Il faut tenir compte de certaines considérations qui nous font prendre avec prudence les proportions estimées de fermes électrifiées. Hydro-Ontario considère comme ferme les exploitations agricoles de cinq acres et plus, alors que le recensement compte des fermes de un ou deux acres. Il faut donc manipuler ces chiffres avec précautions. Comme le signalait une note précédente, ces pourcentages ne sont que des indices d'électrification rurale et ne peuvent être considérés comme des valeurs sûres. Dans : *op. cit.*, document n° P3/217.

pourcentage d'électrification, tandis que dans la province de Québec, c'est l'inverse¹³⁶». Bref, malgré la difficulté d'interprétation des statistiques, aucune équivoque n'est possible : une faible minorité de fermes québécoises disposent de l'électricité avant 1945 et le fossé existant entre les deux provinces s'est accru depuis le milieu des années 1930.

Au niveau régional, une situation très hétérogène

À l'échelle québécoise non seulement le pourcentage d'exploitations agricoles ayant accès au service électrique est plutôt faible mais de plus, il existe de grandes disparités entre les différentes régions. Les comtés de recensement nous fournissent une base de comparaison convenable pour mesurer l'ampleur de cette diversité régionale. Par exemple, en 1931, environ les trois quarts des fermes du comté de Île-de-Montréal / Île-Jésus possèdent l'électricité alors qu'à peine un pourcent (1%) des exploitations agricoles du Témiscamingue ont accès à ce service. Entre ces deux extrêmes, on retrouve tout un éventail de situations¹³⁷.

La carte 2.1 et la figure 2.3, relatifs à la proportion de fermes électrifiées en 1931¹³⁸, donnent une bonne idée de la diffusion inégale du service électrique en milieu rural avant la Seconde Guerre mondiale. Les comtés du Québec sont répartis, ici, en cinq groupes selon le pourcentage d'exploitations agricoles disposant de l'électricité.

¹³⁶ *Ibid.*, Rappelons que le graphique 2.1 (Pourcentage de fermes électrifiées au Québec et en Ontario) contient les chiffres corrigés par la Régie et qui sont censés atténuer ces distorsions.

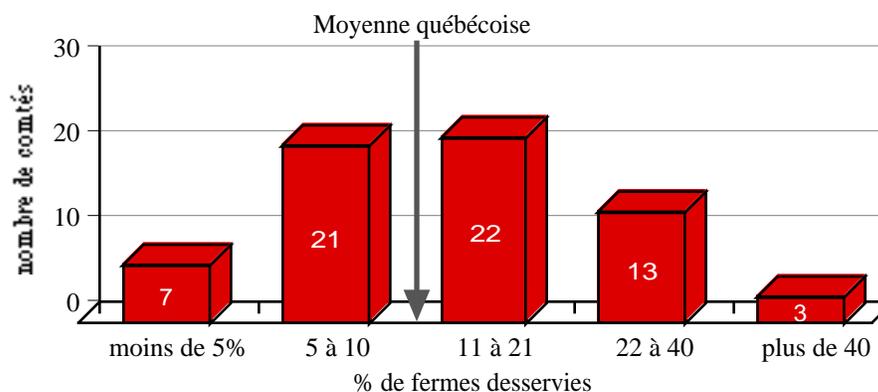
¹³⁷ La Régie des Services publics, dans son étude faite en 1943, évalue le nombre de fermes électrifiées en 1921 à 5 351 alors qu'il y a 137 619 fermes dans la province. Ainsi 3,9% de fermes seraient électrifiées dans l'ensemble du Québec. Nous ne disposons pas des données par comté pour la période précédente; elles n'apparaissant qu'en 1931 dans les recensements décennaux. C'est pourquoi l'analyse porte sur cette année. Il faut de plus souligner que le recensement cumule les fermes qui disposent de l'éclairage électrique ou au gaz. Nous avons présumé qu'il n'y avait pas de gaz disponible (mis à part peut-être quelques cas d'exception) sur les fermes québécoises.

¹³⁸ Voir le tableau de l'annexe A : Tableau n° 1 : «Nombre et pourcentage de fermes disposant de l'électricité en 1931, par comté du Québec». Les cartes ont été conçues et réalisées par l'auteure de cette recherche. Les fonds de carte ont été aimablement fournis par le Centre d'études québécoises de l'UQTR.

carte 2.1



Figure 2.2:
Répartition des comtés selon le pourcentage de fermes électrifiées en 1931
 (nombre de comtés dans chaque groupe)



Source: RDC, 1931

Les comtés les moins bien desservis appartiennent aux régions excentriques (Témiscamingue, Gaspé, Pontiac, Papineau, Abitibi, Bonaventure et Saguenay). Le premier groupe apparaît ainsi le plus défini spatialement. Avec moins de 5% des fermes possédant l'électricité, ces endroits sont caractérisés par la quasi inexistence d'un réseau rural d'électricité. Une majorité de comtés se retrouvent plutôt dans les deux catégories suivantes, la coupure entre 10 et 11% servant à départager les comtés ayant un taux d'électrification inférieur ou supérieur à la moyenne québécoise estimée par la Régie en 1931 (10%). Signalons le cas de Nicolet (5,6%), Richmond (6,5%), Frontenac (7,3%), Yamaska (8,1%) ou Iberville (9,8%) dans la classe inférieure à la moyenne provinciale et Lotbinière (11,4%), Compton (12,6%), Saint-Jean (14,4%), Charlevoix (17,5%) et L'Islet (19%) dans la catégorie supérieure. Les deux derniers contingents rassemblent, quant à eux, les zones affichant des scores au moins deux fois plus élevés que la moyenne québécoise (supérieur à 22%). Cependant, même à l'intérieur de ce groupe que l'on pourrait qualifier de privilégié, des disparités existent : Lévis (23%), Chicoutimi (25,6%), Laprairie (27,4%), Champlain (28,8%) affichent tout de même des taux d'électrification moins élevés que Montcalm (46,5%) ou Montréal (72%)¹³⁹. En bref, la

¹³⁹ La plupart des comtés (16) des deux derniers groupes sont situés à proximité des centres urbains les plus importants. C'est-à-dire huit comtés dans le voisinage de Montréal, cinq à proximité de Québec, deux près de Trois-Rivières et un à Chicoutimi.

pénétration de l'électricité apparaît très inégale et les régions bien desservies ne sont pas légion. Et jusqu'en 1945, cette situation ne changera guère.

Comme l'indique le tableau 2.1¹⁴⁰ — établi à l'aide de données provenant de 31 entreprises d'électricité — la progression de l'électrification rurale avant 1945 est très lente. Il fait voir aussi que la proportion des clients ruraux¹⁴¹ et des clients «de fermes», par rapport au nombre total d'usagers domestiques des principales compagnies, reste très faible. Le pourcentage des clients ruraux (service rural et ferme combinés) ne dépasse pas 18,2% entre 1937 et 1943 alors que le monde rural représente 40,5% de la population du Québec en 1931 et 38,8% en 1941¹⁴². Si nous prenons les deux comtés à l'étude comme exemple, la différence est encore plus éloquente : la proportion de la population rurale en 1931 est de 76% pour les deux comtés, tandis qu'en 1941 elle est de 72% dans Nicolet et de 77% dans Yamaska¹⁴³.

Tableau 2.1

Répartition des clients du service domestique des 31 principales entreprises d'électricité québécoises, 1937-1943

<i>Années</i>	<i>service urbain (%)</i>	<i>service rural (%)</i>	<i>service ferme (%)</i>	<i>% clients ruraux / total</i>
1937	85,4	9,9	4,7	14,6
1938	84,9	10,2	4,9	15,1
1939	84,1	10,6	5,3	15,9
1940	83,4	11,1	5,5	16,6
1941	83,3	11,1	5,6	16,7
1942	82,2	12,1	5,7	17,8
1943	81,8	12,2	6	18,2
Progression des clients ruraux, 1937 à 1943				+ 3,6%

Par ailleurs, la très faible progression enregistrée durant ces années est frappante : moins de

¹⁴⁰ Les données proviennent de «Analyse de la consommation domestique pour les 31 principaux services publics d'électricité», dans Régie des services publics, *Quatrième rapport*, 1944. La Régie considère que l'ensemble de ces 31 compagnies dessert 98,87% des clients de toutes classes au Québec. Les statistiques de la RSPQ n'incluent pas les services municipaux.

¹⁴¹ Classification de la Régie, selon *l'ordonnance générale 30, 1943*, «Service urbain : abonnés dans une agglomération de 1000 âmes et plus. Service rural : abonnés domestiques ou commerciaux dans une agglomération de moins de 1000 âmes. Service ferme : abonnés utilisant l'électricité principalement pour fins de ferme (l'éclairage dans la maison d'un fermier est considéré pour fin de ferme). Un client de ferme est considéré comme tel même dans un centre urbain.» dans AHQ, fonds de la Régie, document n° P3/219.

¹⁴² P.-A. Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 55.

¹⁴³ Recensements décennaux du Canada, 1931 et 1941, volumes: *Population*.

2% pour les fermes. Et l'ensemble des clients ruraux, malgré un gain de 3,6%, n'a toujours pas rejoint la proportion équivalente de la population rurale. En comparaison, alors que le monde urbain représente 62% de la population en 1941, le service domestique urbain représente 83,4% des clients des compagnies. La part des abonnés ruraux confirme également les doutes de la Régie quant au pourcentage d'électrification des fermes québécoises fourni par le recensement décennal de 1931. Le 14,6% avancé par le recensement apparaît au-dessus de la réalité.

Ainsi, que l'on compare l'électrification rurale de provinces voisines ou de comtés, une même réalité s'impose : la forte disparité des situations. L'étude de grandes entités territoriales permet de saisir ce phénomène, mais il peut cacher aussi des distorsions. C'est pourquoi nous poursuivrons l'étude du processus à l'échelle locale. Mais penchons-nous auparavant sur les compagnies qui électrifieront les comtés de Nicolet de Yamaska.

2.2 Les débuts de l'électrification rurale dans les comtés de Nicolet et de Yamaska

L'expansion d'un monopole

Shawinigan Water & Power, formé en 1898 pour développer les forces hydroélectriques de la rivière Saint-Maurice¹⁴⁴, est sans contredit le plus important des distributeurs d'électricité des comtés de Nicolet et de Yamaska. On y retrouve également une seconde grande entreprise, la *Southern Canada Power* (SCP) ainsi que de petites firmes locales.

Les premières initiatives d'électrification sont avant tout d'envergure locale. *La Compagnie électrique de Nicolet* est la première entreprise privée d'électricité à l'œuvre dans la région. Fondée en 1907 par des intérêts locaux elle dessert uniquement la ville de Nicolet. Mais dès 1909, vraisemblablement à cause d'un litige juridique et pour ne pas perdre leurs privilèges

¹⁴⁴ À ce sujet, voir Claude Bellavance (1994), *op. cit.*

d'éclairage dans Nicolet et leur mise de fonds, les frères Houde, propriétaires, concluent une entente avec *St-Maurice Light & Power*, fondée en 1903, filiale de distribution de *Shawinigan Water & Power*. Les actions de *La Compagnie électrique de Nicolet* passent ensuite aux mains de *St-Maurice Light & Power*. Devenue *Nicolet Electric Company*, elle continuera d'exister jusqu'en 1920. C'est d'ailleurs *St-Maurice Light & Power* qui érigera les premières lignes de distribution dans les villages de la région. Mais, si au cours des années 1910, *St-Maurice Light & Power* dessert Nicolet et Pierreville, *North Shore Power*, filiale de SWP depuis 1907, distribue l'électricité dans le village voisin de Sainte-Angèle-de-Laval. Son action se limitera cependant seulement à ce village. Finalement, en juillet 1920, *La Compagnie électrique de Nicolet* est fusionnée avec *St-Maurice Light & Power* pour former une nouvelle filiale de distribution, *Electric Service Corporation*.

Après cette fusion, c'est *Electric Service Corporation* (ESC) qui deviendra le principal distributeur d'électricité du comté de Nicolet. À l'échelle québécoise, C. Bellavance a démontré que les années 1900-1919 étaient caractérisées par la dimension essentiellement locale des marchés de l'électricité alors que la décennie 1920-29 voit se confirmer les grands monopoles régionaux d'électricité¹⁴⁵. Le comté de Nicolet ne répond que partiellement à ce mouvement de concentration des compagnies privées. Électrifié d'abord par une firme locale, l'expansion rapide de SWP dans les années 1910-1920 freinera ce mouvement puisque après 1910 aucune autre petite compagnie ne verra le jour dans le comté de Nicolet.

Dans l'ensemble, le comté de Yamaska est plus caractéristique du processus de rationalisation des firmes d'électricité observable à l'échelle québécoise. Mais on peut néanmoins y observer un léger décalage avec le reste du Québec. Ce comté est desservi dans ses parties Nord et Est par les filiales de SWP dès les années 1915-1920; mais d'autres petites entreprises seront fondées après le tournant de 1920. Jusqu'en 1945, ce seront ces compagnies locales qui assureront le service électrique dans quelques municipalités du sud-ouest. En fait,

¹⁴⁵ Claude Bellavance (1995), *op. cit.*

les localités en questions sont situées dans la zone de chevauchement des deux monopoles : *Shawinigan Water & Power* et *Southern Canada Power* (SCP)¹⁴⁶.

C'est en 1913, par la fusion de *South Shore Power & Paper* et de la *Compagnie de Gaz, Électricité et Pouvoir de Saint-Hyacinthe* qu'est officiellement fondée *Southern Canada Power*¹⁴⁷. Entre 1910 et 1920, la nouvelle compagnie achètera un grand nombre de petites entreprises locales (*Lennoxville Light & Power* ou Nelson Buzzle à Sweetsburg, pour ne nommer que celles-là). Un réseau régional de distribution électrique verra ainsi le jour reliant tous ces petits réseaux et desservant sans cesse de nouvelles municipalités.

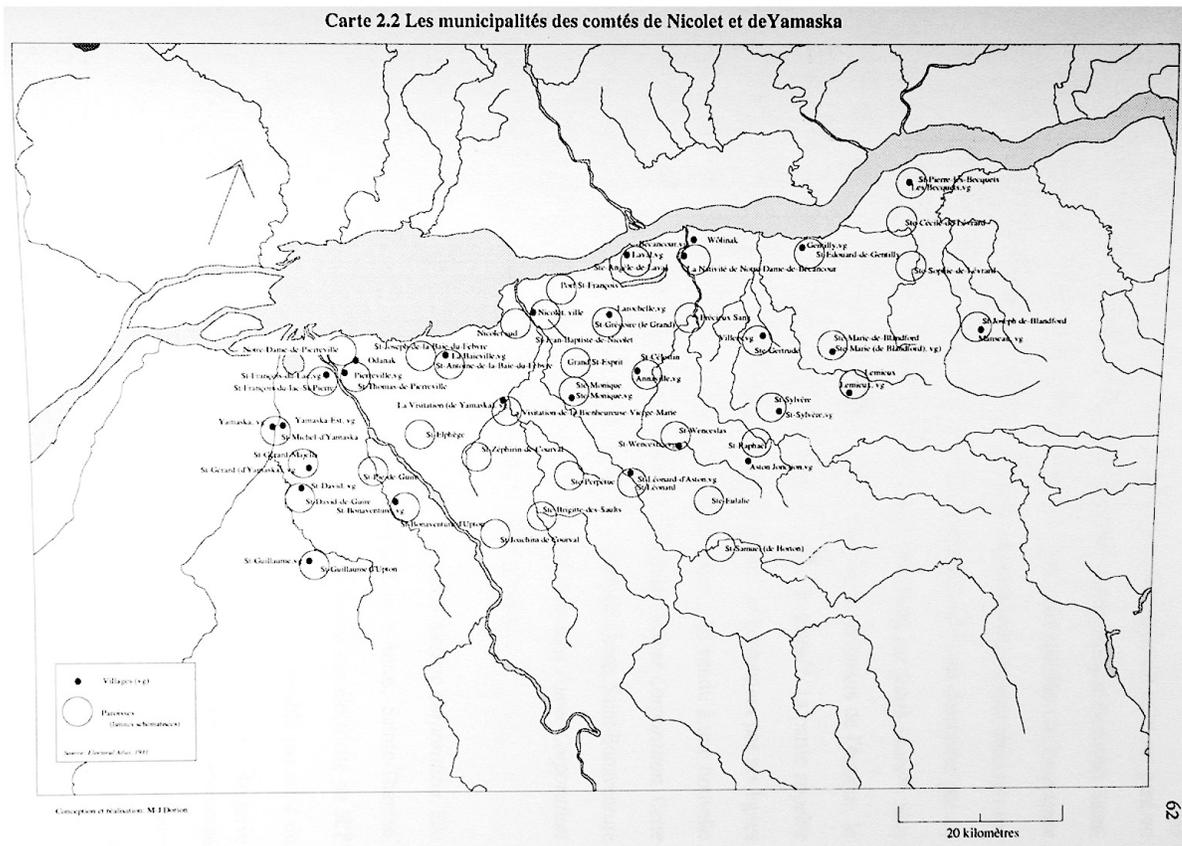
Si SCP distribue l'électricité à Saint-Germain-de-Grantham ou à Sainte-Rosalie, elle ne rejoint pourtant pas les villages voisins (voir la carte 2.2) de Saint-Guillaume-d'Upton ou de Saint-Bonaventure-d'Upton, dans le comté de Yamaska. Le poste d'arrivée de Saint-Germain servira plutôt de liaison entre le réseau de *Southern Canada Power* et celui des firmes locales. Encore au début des années 1920, ni SWP (par ses filiales) ni SCP ne semblent s'intéresser aux municipalités du sud-ouest du comté de Yamaska (Saint-David-de-Guire, Saint-Guillaume-d'Upton, Saint-Bonaventure-d'Upton et Saint-Pie-de-Guire). Ce seront des compagnies locales qui érigeront les premières lignes électriques pour desservir ces endroits.

La Compagnie Rurale de Lumière et de Pouvoir limitée, propriété d'un certain M. Rivard, est la première d'entre elles. Fondée en 1921 ou 1922, elle dessert Saint-Guillaume-d'Upton et Saint-Germain-de-Grantham. L'électricité achetée de *Southern Canada Power* lui est

¹⁴⁶ Elle distribuera l'électricité dans les Cantons de l'Est, de Sherbrooke jusqu'à Drummondville en passant par Saint-Hyacinthe, Granby et Saint-Germain.

¹⁴⁷ Pour les détails sur la formation de la compagnie et sur les petits réseaux acquis au cours des ans, voir Clarence Hogue, *op. cit.*, p. 185 et suivantes.

carte 2.2



acheminée par le poste de Saint-Germain¹⁴⁸. Une deuxième compagnie est mise sur pied en 1923, la *South Shore Light, Heat & Power*. Cette entreprise commence par électrifier Saint-Bruno puis quelques municipalités environnantes¹⁴⁹. En 1926, elle absorbe *La Compagnie Rurale de Lumière et de Pouvoir* et deux systèmes de distribution distincts sont alors mis sur pied. Un premier (*St. Guillaume System*) rejoint les municipalités¹⁵⁰ déjà desservies par *La Compagnie Rurale* et le second (*St. Bruno System*), celles électrifiées par *South Shore*¹⁵¹. Mais *South Shore Light, Heat & Power* fait faillite en 1929. Selon les observateurs de l'époque, le réseau de la compagnie est alors «racheté pour une bouchée de pain»¹⁵². La partie appelée *St. Bruno System* est acquise par *Southern Canada Power*, qui ne prolongera pas ses lignes vers les municipalités voisines. *St. Guillaume System* est quant à lui vendu à une nouvelle entreprise, fondée vraisemblablement pour l'occasion, *Yamaska Power Corporation*. Cette dernière desservira non seulement Saint-Guillaume, Saint-David-de-Guire, Saint-Bonaventure et Saint-Germain mais également Saint-Edmond et Saint-Aimé. *Yamaska Power Corporation* est à nouveau vendue en 1933 en conservant la même raison sociale.

Parallèlement, une nouvelle compagnie voit le jour, la *City Gas & Electric Corporation*. Elle possède vraisemblablement des équipements de distribution à Amos, Sainte-Thérèse, Huntingdon et une division «Vallée de la Yamaska». Elle aussi achète son électricité de SCP qui lui est livrée par le poste de Saint-Germain¹⁵³. Cette entreprise ne semble pas avoir de liens avec les autres compagnies — par exemple *Yamaska Power* — bien qu'elle desserve

¹⁴⁸ Selon Département de l'Intérieur (Ottawa), *Central Electric Station in Canada*, appendice *Directory* de 1928.

¹⁴⁹ Elle reçoit son électricité de *Montreal Light, Heat & Power* par le poste d'arrivée de Chambly. Selon *Ibid.*

¹⁵⁰ C'est-à-dire : Saint-David-de-Guire, Saint-Guillaume-d'Upton, Saint-Bonaventure-d'Upton dans le comté de Yamaska et Massueville dans le comté de Richelieu.

¹⁵¹ Saint-Bruno et Saint-Aimé dans le comté de Richelieu.

¹⁵² Régie des services Publics, *Dossier de l'ordonnance n° 2861*, AHQ, fonds de la Régie, document n° 2861 : Alcide Joyal *et al.* contre *Yamaska Power Corp.* Lettre du 17 mars 1932 d'Alcide Joyal adressée à la Régie.

¹⁵³ *City Gas & Electric Corporation Ltd. (vallée de la Yamaska): inventaire approximatif et rapport d'inventaire et d'évaluation avec blue print et photos.* AHQ, fonds de la Régie, document n° P3/291

sensiblement les mêmes municipalités¹⁵⁴. Nous ne disposons que d'informations éparses concernant toutes ces petites compagnies et les fondations, les achats et les fusions ne sont pas toujours clairement identifiables¹⁵⁵. Après 1935, nous ne trouvons plus aucune trace de *Yamaska Power Co.* Quant à *City Gas & Electric Co.*, elle sera acquise par *Southern Canada Power* en 1941¹⁵⁶ et définitivement incorporée en 1943.

En 1945, *Southern Canada Power* distribue l'électricité dans quelques paroisses et villages du sud-ouest du comté de Yamaska¹⁵⁷ mais la majeure partie du comté, tout comme celui de Nicolet, est desservi par *Shawinigan Water & Power*. L'omniprésence de SWP orientera de façon décisive l'électrification de ces comtés ruraux.

La progression de l'électricité depuis le début du siècle : d'abord les villes

Nous connaissons maintenant les principaux distributeurs qui électrifieront les comtés de Nicolet et de Yamaska mais nous ignorons tout des modalités du processus d'électrification. L'étude de la progression de l'électricité sur le territoire de ces comtés nous donnera l'occasion d'explorer cette avenue de recherche. De plus, elle nous permettra de vérifier si, à l'image du Québec, peu de fermes ont accès au service électrique et si la disponibilité de l'électricité varie selon les différentes zones.

¹⁵⁴ Saint-Pie-de-Guire, Saint-Guillaume-d'Upton, Saint-Bonaventure-d'Upton et Saint-David-de-Guire dans le comté de Yamaska; Saint-Aimé et Massueville dans le comté de Richelieu et Saint-Germain et Saint-Eugène dans le comté de Drummond. Dans *Ibid.*

¹⁵⁵ Par exemple, *City Gas & Electric*, en plus de couvrir grosso modo le même territoire que *Yamaska Power Co.*, fournit aussi l'électricité dans le village de Saint-Guillaume (en 1942), à un nombre de demeures très semblable, soit 160 ou 180, alors que le village n'en contient que 191. Régie des services Publics, *Dossier de l'ordonnance n° 1093*, AHQ, fonds de la Régie, document n° 1093, 4 juin 1926. *Yamaska Power* et *City Gas & Electric Corporation* sont pourtant distinctes puisqu'une ordonnance de la Régie de 1941 nous apprend qu'un litige les oppose.

¹⁵⁶ *Dossier de l'ordonnance n° 63E*, 1942. Dans *Ordonnances no. 1E à 118E émises par la Régie des Services Publics, Division de l'électricité et du gaz*. AHQ, fonds de la régie, document n° P3/138.

¹⁵⁷ En fait, Saint-Joachim-de-Courval, Saint-Bonaventure-d'Upton, Saint-David-de-Guire et Saint-Guillaume-d'Upton.

Mais tout d'abord, revenons sur deux aspects de la question. Premièrement, l'utilisation de l'indice d'électrification rurale par division de recensement soulève des interrogations¹⁵⁸. En effet, rappelons que l'indice d'électrification rurale est en fait une moyenne représentant le nombre de fermes électrifiées par rapport au nombre total de fermes occupées. Nous pouvons présumer que dans chaque comté la réalité est très différente d'une localité à l'autre. Prenons par exemple une division de recensement affichant 8% d'indice d'électrification rurale telle que Yamaska. Il est raisonnable de croire qu'il n'y a pas 8% des fermes de chaque paroisse, encore moins de chaque rang, qui ait accès à l'électricité. Il est pertinent de se demander si les exploitations agricoles électrifiées, dans un même comté, ne seraient pas géographiquement concentrées sur une étendue restreinte de territoire.

Deuxièmement, l'examen de la carte 2.1, qui illustre le pourcentage de fermes électrifiées par comté en 1931, suggère un lien entre la proximité des centres urbains et l'évolution de l'électrification rurale. De fait, les comtés situés dans le voisinage de Montréal regroupent la plus grande concentration de fermes électrifiées de la province : le comté Île-de-Montréal / Île-Jésus (72%), L'Assomption (44%) et Chambly (35%). Dans la région de Québec, les comtés de Québec (39,7%) et de Montmorency (33%) affichent un taux d'électrification de beaucoup supérieur à la moyenne provinciale¹⁵⁹. Les comtés de Champlain (28,8%) et de Saint-Maurice (24,3%), dans la région de Trois-Rivières ainsi que celui de Chicoutimi, sans être les mieux nantis, font tout de même partie des zones privilégiées.

Toutes ces observations nous amènent à traiter de la diffusion de l'électricité à l'échelle locale. L'analyse spatiale de la diffusion de l'électricité dans les comtés de Nicolet et de Yamaska permettra d'éviter les écueils que représentent les moyennes calculées sur de grandes étendues regroupant des réalités trop différentes. Cette étude nous donnera de plus

¹⁵⁸ Rappelons-nous les précisions de la Régie : dans les zones où l'électrification est assez avancée, les chiffres du recensement seraient à peu près exacts, tandis que dans les endroits où elle a peu progressé, les recensements décennaux surestimerait le taux d'électrification. Dans : *op. cit.*, document n° P3/232

¹⁵⁹ 14% selon le RDC de 1931, vol. 8 : *Agriculture* et 9,6% selon la Régie dans *op. cit.*, document n° P3/217.

l'occasion de vérifier si la progression de l'électricité sur le territoire obéit à certains facteurs, telle la proximité des centres urbains.

Comme l'illustre la carte 2.3¹⁶⁰, peu de localités des comtés de Nicolet et de Yamaska seront électrifiées avant la fin de la Première Guerre mondiale¹⁶¹. En fait, en 1914, seulement deux municipalités disposent de l'électricité : Nicolet dès 1909 et le village de Laval (paroisse de Sainte-Angèle-de-Laval) depuis 1914. Pendant les années de guerre, le village de Pierreville (1915) puis celui de Baieville (1916) seront à leur tour desservis. C. Bellavance a d'ailleurs montré que pour le Québec cette période est caractérisée par «la lenteur du processus d'électrification en dehors des grands centres [...]»¹⁶².

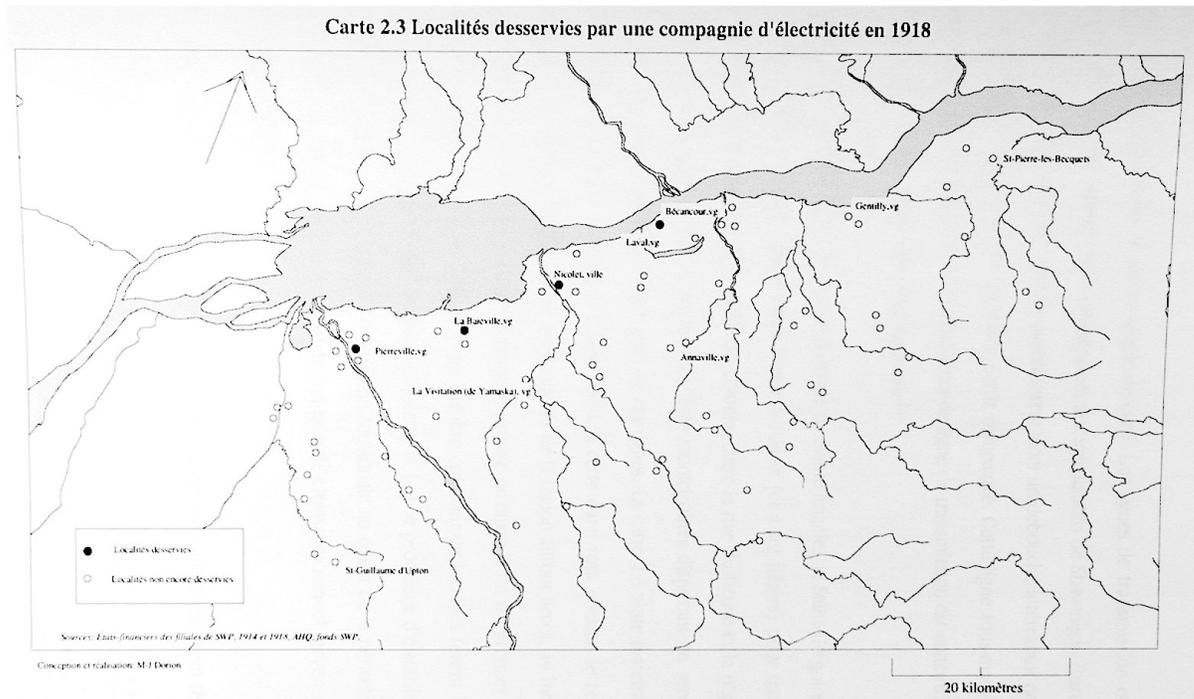
L'électrification de la rive sud du Saint-Laurent, face à Trois-Rivières, se fera principalement à partir d'un câble sous-marin de transmission électrique appartenant à *Shawinigan Water & Power*, qui dès la fin de 1906, relie la rive nord à la rive sud à la hauteur de Doucet's

¹⁶⁰ La cartographie et les affirmations de cette section reposent sur la règle suivante : la date de première mention du service électrique a été utilisée. Plusieurs sources ont été recoupées afin de déterminer quelles localités sont desservies et lesquelles ne le sont pas : Canada, ministère du Revenu de l'intérieur, *Rapports, états et statistiques des revenus de l'intérieur du Canada. Inspection des poids et mesures, du gaz et de l'éclairage électrique* de 1900 à 1930; Canada, Département de l'intérieur *Central Electric Station in Canada*, appendice *Directory*, 1918, 1919, 1922 et 1928. Les états financiers des compagnies en cause de même que les ordonnances émises par les diverses instances de contrôle entre 1909 et 1944.

¹⁶¹ Alors que des villes sont desservies dès le début du siècle. Drummondville, Montréal, Québec et Trois-Rivières : première mention du service électrique en 1900; Sherbrooke et Victoriaville en 1902 et Sorel en 1904. Selon *Inspection des poids et mesures, du gaz et de l'éclairage électrique*, *op. cit.*

¹⁶² Claude Bellavance, «Réseaux, territoires et électricité : la dynamique spatiale du processus d'électrification du Québec méridional», dans Serge Courville et Normand Séguin, *Espace et culture*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995, p. 397. C. Bellavance soupçonne la source utilisée (*Inspection des compteurs*) d'avoir sous-enregistré les petites localités dans les années 1910. Ce doute est confirmé pour les comtés de Nicolet et Yamaska par l'absence de Nicolet dans cette source avant 1915 bien que la ville ait l'électricité depuis 1909, et ce, selon les *États financiers de St-Maurice Light & Power de 1914*.

carte 2.3



Landing¹⁶³, dans la paroisse de Sainte-Angèle-de-Laval. Ces lignes de transmission ont été construites pour relier Asbestos et Thetford Mines aux installations de Shawinigan (carte 2.4). Les mines et les entreprises de l'amiante représentent alors un débouché intéressant pour les importantes quantités d'électricité produites par la compagnie. Cette ligne sous-marine sera remplacée par un câble aérien en 1918. Une seconde ligne de transmission est construite peu après, cette fois en direction Ouest, vers Pierreville¹⁶⁴.

Ces lignes de transmission, par les postes d'arrivée de Sainte-Angèle, de Saint-Grégoire et de Pierreville, serviront de base à *Shawinigan Water & Power* (et à ses filiales) pour quadriller de ses lignes de distribution tout le territoire contenu entre la rive du fleuve et la région de l'amiante. De sorte que la localisation des premières municipalités disposant du service de l'électricité suit très précisément le parcours de ces lignes. La carte 2.5 situe justement les localités électrifiées entre 1918 (carte 2.3) et 1930. À cette date, tout comme le reste du Québec, une proportion significative de municipalités de la région auront accès, au moins en partie, à l'électricité. À ce sujet, Claude Bellavance précise qu'entre la fin du premier conflit mondial et le début des années 1930 «[...] un nombre croissant de localités furent bientôt desservies par l'un des grands distributeurs québécois et [...] le processus d'électrification, plus ou moins stagnant sur le plan de l'expansion territoriale au cours de la période 1900-1914, reprit à un rythme extrêmement rapide (un taux de croissance annuel moyen de 67% entre 1915 et 1930)¹⁶⁵».

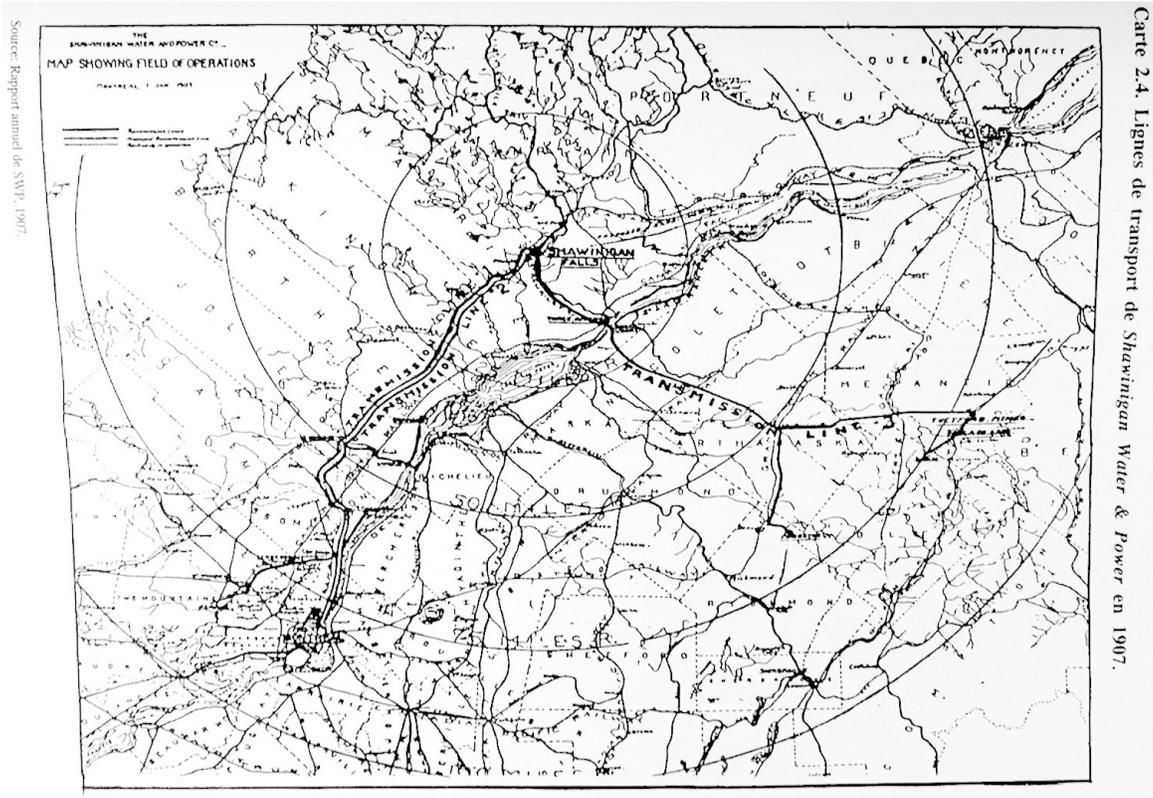
Cependant, entre 1918 et 1930 la progression du service électrique a été inégalement répartie,

¹⁶³ Station du chemin de fer du village de Laval (Sainte-Angèle-de-Laval) selon Hormidas Magnan, *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec*, Arthabaska, L'Imprimerie d'Arthabaska, 1925, p. 208.

¹⁶⁴ Cette ligne a vraisemblablement été construite vers 1915 selon «Agreement between Electric Service and Quebec, Montreal and Southern Railway, for right of way between St. Gregoire and Pierreville (1915) and also agreement between St. Gregoire and Nicolet (1910)» dans AHQ, fonds SWP, document n° F1/310s.

¹⁶⁵ Claude Bellavance (1995), *op. cit.*, p. 401.

carte 2.4



Source: Rapport annuel de SWP, 1907.

Carte 2.4. Lignes de transport de Shawinigan Water & Power en 1907.

ce que la carte des localités nouvellement électrifiées en 1930 révèle imparfaitement. Le processus d'électrification touche d'abord les villages et atteint ensuite les paroisses (c'est-à-dire les fermes). Quelquefois les délais entre l'électrification du village et celle de la paroisse sont importants (sans doute plus de 15 ans dans le cas de la paroisse de Pierreville), alors que dans d'autres cas, par exemple Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre, la paroisse est électrifiée seulement trois ans après le village. On peut ainsi observer un laps de temps plus ou moins significatif entre l'arrivée de l'électricité au village et l'électrification de la partie agricole de la plupart des municipalités concernées.

Ces délais nous font croire que les compagnies d'électricité étendent leurs réseaux selon un modèle évident : elles élargissent leurs aires d'influence en construisant de nouvelles lignes de distribution à partir de la sous-station la plus proche de la localité à électrifier, atteignant le village d'abord, la paroisse ensuite. Les municipalités de la région seront électrifiées à partir de quelques postes d'arrivée. En d'autres termes, que ce soit SWP ou *City Gaz. & Electric Corporation*, les réseaux de distribution ne sont pas construits au hasard. Il est possible de retracer une grande partie des constructions de lignes dans le territoire à l'aide des ordonnances¹⁶⁶ émises par les différentes commissions à partir du début des années 1920 et d'observer ainsi la diffusion de l'électricité.

L'organisation de la filiale de distribution *Electric Service Corporation* (ESC) en 1920 marquera le début d'une période d'extension des réseaux de *Shawinigan Water & Power*¹⁶⁷.

¹⁶⁶ Lorsqu'une compagnie désire construire une nouvelle ligne (de transmission ou de distribution) elle doit présenter une requête à la commission (Commission des Services Publics, Régie de l'électricité, Régie des Services Publics, selon l'année). Ces demandes sont régies par des ordonnances générales. Les commissions changent mais les ordonnances demeurent les mêmes tout au long de la période (avec quelques fois des amendements). Les Ordonnances générales n° 3 et 4 régissent la construction de lignes : n° 3 : *Règles et règlements relatifs aux constructions minimales urgentes* et n° 4 : *Règles et règlements relatifs aux constructions importantes*. C'est selon ces ordonnances que les compagnies font des demandes de permis à la Régie pour les constructions de lignes. Dans *Ordonnances no. 1 à 91 émises par la Commission de l'électricité du Québec et no. 101 à 210 émises par la Régie Provinciale de l'électricité*. AHQ, fonds de la Régie, document n° P3/137.

¹⁶⁷ Les ordonnances émises par les différentes commissions accordent des permissions de construction. Afin de déterminer si ces lignes ont effectivement été construites, nous avons fait des recoupements de sources. Avec *Inspection compteur, Central Electric Station* et les états financiers des compagnies. Également par le biais des ordonnances elles-mêmes : dans le dossier de chaque requête nous avons le suivi complet de la cause, de la demande initiale à la fermeture du dossier et quelquefois,

En fait, la construction du réseau de distribution des comtés de Nicolet et de Yamaska se fera en plusieurs étapes¹⁶⁸. Un premier pas est franchi en 1925, année où une ligne de transmission est construite par ESC entre le poste d'arrivée de SWP à Saint-Grégoire vers un second poste dans le village de Saint-Léonard-d'Aston¹⁶⁹. Ce village est d'ailleurs desservi dès 1926 et la même année, les villages et les paroisses de Saint-Célestin et Sainte-Monique seront alimentés par une extension de cette ligne¹⁷⁰. Le poste d'arrivée de Saint-Léonard servira ensuite de point de départ pour d'autres prolongements de lignes. En 1926, ESC. étendra à nouveau son réseau par la construction d'une deuxième ligne de transmission, cette fois entre Saint-Léonard et Saint-Wenceslas. On en profite alors pour électrifier le village de Saint-Wenceslas¹⁷¹. En 1927, cette ligne sera prolongée vers Daveluyville et desservira les paroisses de Saint-Léonard, Saint-Wenceslas et Saint-Raphaël-d'Aston¹⁷².

À partir de 1927, les efforts de ESC se porteront un peu plus à l'Est car Bécancour sera électrifié. Pour ce faire, on érige une ligne de transport entre le poste de Saint-Grégoire et Bécancour¹⁷³. Cette ligne à haute tension va de la sous-station du village de Larochelle (Saint-Grégoire), passe par la paroisse et le village de Sainte-Angèle-de-Laval, pour finalement rejoindre les villages de Bécancour et de Gentilly, et du même coup, desservir leur paroisse

les parties en cause écrivent à la Régie et à l'aide du contenu de ces lettres nous sommes en mesure de savoir si la ligne est terminée ou non encore construite à une date donnée.

¹⁶⁸ Rappelons qu'avant 1920, il n'y a que la ligne vers la région de l'amiante et une seconde ligne, vers Pierreville.

¹⁶⁹ Commission des Services Publics, *Dossier de l'ordonnance n° 960*, AHQ, fonds de la CSPQ, document n° 960.

¹⁷⁰ Commission des Services Publics, *Dossiers des ordonnances n° 1012 et 1207*, AHQ, fonds de la CSPQ, document n° 1012 et 1207.

¹⁷¹ Commission des Services Publics, *Dossier de l'ordonnance n° 1147*, AHQ, fonds de la CSPQ, document n° 1147.

¹⁷² Commission des Services Publics, *Dossier de l'ordonnance n° 1293*, AHQ, fonds de la CSPQ, document n° 1293. «Requête pour autorisation d'élever le voltage d'une ligne électrique existante sur le rang 9 des paroisses de Saint-Léonard-d'Aston et de Saint-Wenceslas, comté de Nicolet et de construire des lignes de transmission et de distribution dans les paroisses de Saint-Wenceslas et Saint-Raphaël-d'Aston, comté de Nicolet et dans les villages de Daveluyville et de Maddington Falls».

¹⁷³ Commission des Services Publics, *Dossier de l'ordonnance n° 1309*, AHQ, fonds de la CSPQ, document n° 1309. Par le biais des honoraires que la Régie charge aux compagnies d'électricité lorsqu'elles font des demandes de construction, nous apprenons quelle longueur de lignes sera construite : ici 15,8 milles de lignes de transmission à 25 \$ du mille et 4,6 milles de distribution à 15 \$ du mille : total de 475 \$. Les différentes commissions assuraient ainsi une partie de leur budget de fonctionnement puisque toutes les compagnies devaient faire approuver tout ajout à leur réseau.

respective. La carte 2.6¹⁷⁴ élaborée à l'aide de diverses sources, montre l'étendue du réseau de transmission en 1929.

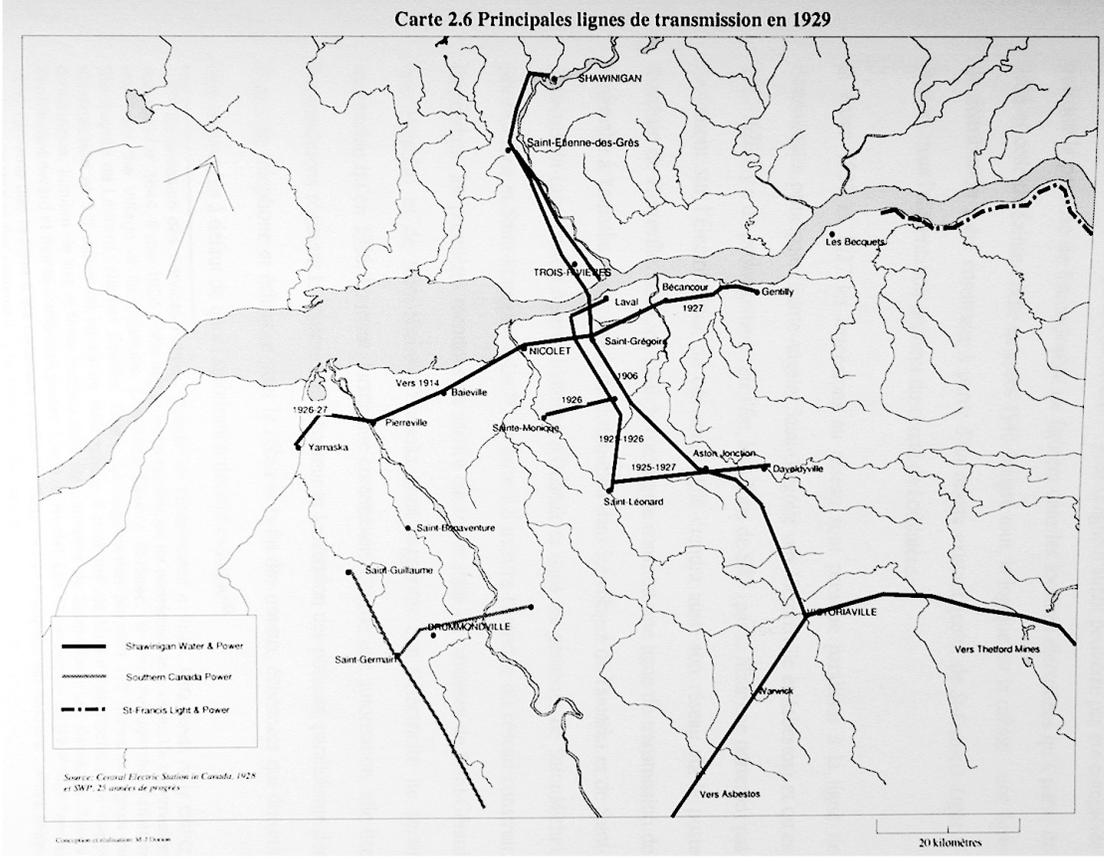
La construction de la ligne vers Bécancour et Gentilly est intéressante puisqu'elle illustre à quel point les compagnies d'électricité sont conscientes du potentiel du marché domestique comme stratégie d'occupation d'un territoire. En effet, *Les Agences Laval*¹⁷⁵ avaient présenté, en 1922, une demande presque identique à celle que ESC soumettra quelques années plus tard : « nous vous présentons la présente requête à l'effet d'obtenir un permis de construction de lignes électriques de Sainte-Angèle à Gentilly. But de la construction : servir de l'énergie électrique aux villages de Bécancour et de Gentilly ». Ainsi ESC, de peur de se faire damer le pion par une petite compagnie locale, construira des lignes en direction Est.

Le cas du village de Les Becquets est quelque peu différent sur le plan spatial puisque, s'il est desservi en 1930 par une filiale de SWP, *St-Francis Light & Power*, le réseau de transmission qui l'alimente n'est pas celui qui relie les autres localités de la région. En fait, en 1928, *St-Francis* a déposé une requête à la CSPQ demandant la permission d'étendre son réseau de distribution dans les villages de Les Becquets, et dans les paroisses de Sainte-Cécile et Sainte-Sophie-de-Lévrard. Le fait que le village de Les Becquets soit desservi en 1930 prouve que la

¹⁷⁴ Cette carte a été construite pour donner un aperçu général du réseau de transmission en 1929. Les sources utilisées sont : *Inspection des compteurs, Central Electric station, 1928* et *Shawinigan Water & Power, 25 années de progrès*, Montréal, Desbarats Printing Co., 1927, 68 p.

¹⁷⁵ Compagnie pour laquelle nous ne disposons d'aucune autre information. De plus, la requête en question est abandonnée en 1923. Commission des Services Publics, *Dossier de l'ordonnance n° 654*, AHQ, fonds de la CSPQ, document n° 654.

carte 2.6



ligne, au moins en partie, a été construite¹⁷⁶. Mais la ligne n'aurait peut-être pas été complétée puisque la paroisse de Sainte-Sophie ne figurera dans les localités électrifiées qu'à partir de 1935 et celle de Sainte-Cécile qu'après 1940. Malgré tout, la logique est la même : une ligne de distribution a été construite à partir d'un réseau existant (celui de *St-Francis Light & Power*) mais l'alimentation provient du comté de Lotbinière.

Si entre 1925 et 1927 les extensions au réseau sont presque parallèles à la ligne de transmission principale (Sainte-Angèle/ Saint-Grégoire vers Victoriaville et Asbestos) et qu'en 1927-1928 il y a un prolongement vers l'Est, les efforts de SWP (par sa filiale) ne porteront pas seulement sur l'électrification de ces zones. Elle étendra aussi son réseau via le poste d'arrivée de Pierreville. Ainsi, en 1926, la compagnie construit une ligne de transmission de Pierreville à Yamaska et des lignes de distribution dans les villages de Yamaska et de Saint-François-du-Lac, dans la réserve indienne d'Odanak et dans les paroisses de Saint-Michel, Saint-Gérard et Saint-François-du-Lac¹⁷⁷. La carte 2.6 montre l'étendue du réseau construit. Cependant, les premières mentions du service électrique dans les paroisses de Saint-Gérard (de Magella) et de Saint-Michel-d'Yamaska nous suggèrent que l'électricité ne serait disponible qu'en 1936. Pourtant, lorsqu'une commission accorde une autorisation, elle fixe les conditions régissant la construction : hauteur et localisation des poteaux, parallélisme des lignes de téléphone et échéance pour le début et la fin des travaux, échéances qui doivent être respectées à défaut de quoi l'autorisation devient caduque¹⁷⁸.

La suite des constructions dans cette partie du territoire se fera rapidement. D'abord, en 1927,

¹⁷⁶ Commission des Services Publics, *Dossier de l'ordonnance n° 1644*, AHQ, fonds de la CSPQ, document n° 1644, 5 mai 1928 : «We beg to make application for permission to construct a transmission line from the Village of Deschaillons, Lotbiniere County, Quebec, to and through the Parish of Ste Sophie de Levrard, Nicolet County, Que.» La construction projetée (12 milles de lignes de transmission et 3,5 milles de lignes de distribution) a pour but de fournir l'électricité pour usage domestique, lumière de rue et force motrice dans les paroisses de Saint-Pierre Les Becquets, Sainte-Sophie-de-Lévrard et Sainte-Cécile-de-Lévrard, comté de Nicolet. Les «Year books» de SWP pour l'année 1930 confirme que la ligne a été construite et que le village de Les Becquets est desservi : «New towns being connected to the systems [...] St. Pierre les Becquets.»

¹⁷⁷ Commission des Services Publics, *Dossier de l'ordonnance n° 1174*, AHQ, fonds de la CSPQ, document n° 1174.

¹⁷⁸ Ce cas illustre les limites de sources puisque nous ne sommes pas toujours en mesure de connaître avec précision l'année de l'arrivée de l'électricité dans les municipalités.

ESC poursuit ses travaux de distribution dans la paroisse de Saint-François-du-Lac¹⁷⁹ puis elle étend son réseau dans la municipalité de Saint-Joseph-de-la-Baie-du-Febvre¹⁸⁰. D'ailleurs, la carte accompagnant cette requête de ESC nous montre que la ligne de distribution existante prend fin à la sortie du village de Baieville. Dans ce cas, nous n'avons aucune source nous permettant de confirmer la construction. Nous savons cependant qu'en 1937 le service électrique est disponible dans la paroisse de Saint-Joseph.

Il découle des considérations précédentes que le réseau de ESC sur la rive sud prend rapidement forme. Et si les sources permettant de suivre son évolution ne sont que des permissions, une autre de ces ordonnances nous confirme pourtant l'érection de ces lignes. Par le biais d'une plainte déposée par la ville de Nicolet au début de 1927 au sujet du mauvais entretien de ses lignes, l'ingénieur de la CSPQ chargé de faire l'enquête dresse la liste d'une partie des installations de ESC déjà construites : «4 circuits distincts partent du poste d'arrivée de l'énergie à haute tension de Saint-Grégoire. Il y a celui de Saint-Grégoire, celui de Sainte-Angèle, celui de Saint-Léonard alimentant Saint-Léonard, Saint-Wenceslas, Saint-Célestin et Sainte-Monique. Celui de Nicolet alimentant Nicolet, La Baie, Pierreville et bientôt Saint-François-du-Lac et Yamaska¹⁸¹». La dernière phrase nous renseigne sur la construction, probablement alors en cours, de la ligne vers Saint-François et Yamaska.

ESC utilise donc ses postes d'arrivée et ses réseaux existants pour desservir de nouvelles localités. Non seulement les filiales de distribution de SWP, procèdent de cette manière mais les autres compagnies suivent également la même stratégie. *South Shore Light, Heat & Power*, par le biais du poste d'arrivée de *Southern Canada Power* dans le village de Saint-Guillaume

¹⁷⁹ Commission des Services Publics, *Dossier de l'ordonnance n° 1718*, AHQ, fonds de la CSPQ, document n° 1718.

¹⁸⁰ Commission des Services Publics, *Dossier de l'ordonnance n° 1348*, AHQ, fonds de la CSPQ, document n° 1348.

¹⁸¹ Commission des Services Publics, *Dossier de l'ordonnance n° 1211*, AHQ, fonds de la CSPQ, document n° 1211. Rapport de l'Assistant ingénieur de la Commission des Services Publics, Charles N. Boisvert, le 18 janvier 1927.

desservira, en 1926, les municipalités situées à proximité de ce village¹⁸².

Ainsi, les localités les plus au sud-ouest ne font pas partie, pour l'instant, du réseau des grandes compagnies. En particulier le village Saint-Guillaume que se disputent *Southern Canada Power* et des petites compagnies locales¹⁸³ qui ne seront acquises par SCP qu'en 1943¹⁸⁴. La paroisse et le village de Saint-David (de-Guire) ainsi que la paroisse et le village de Saint-Bonaventure reproduisent tous la même situation. Le village de Yamaska, qui dispose de l'électricité depuis 1923, relève de la *Compagnie rurale d'électricité* jusqu'en 1927, année où SWP, on l'a vu, y construira des lignes de distribution. La municipalité de Saint-Gérard fait pourtant exception. Elle sera desservie, pour la première fois en 1936, directement par *Electric Service Corporation*. En fait, tout le territoire à l'ouest est desservi par plusieurs compagnies, tel un chevauchement des zones d'action de ces entreprises, qui se soldera après 1940, par la victoire partielle des filiales de SWP, Saint-Guillaume et quelques autres municipalités demeurant sous la tutelle de *Southern Canada Power*. En fait, ESC couvrira peu à peu le territoire autour de ce village, en construisant un nombre important de milles de ligne entre le début des années 1920 et la décennie suivante pour rejoindre, en peu de temps, un nombre toujours plus grand de localités. Comme si SWP s'était soudainement sentie menacée par les petites compagnies locales ou même par SCP, qui via sa ligne de transmission et de distribution de Saint-Guillaume, avait désormais accès à toute la vallée de la Yamaska.

Avec ces constructions, l'armature du réseau de transmission et de distribution de *Electric*

¹⁸² Commission des Services Publics, *Dossier de l'ordonnance n° 1093*, AHQ, fonds de la CSPQ, document n° 1093. Requête pour desservir «une partie de la paroisse de Saint-Guillaume-d'Upton, pour laquelle nous avons déjà l'autorité de votre commission pour desservir; partie de la paroisse et du village de Saint-Bonaventure, comté de Yamaska; partie de la paroisse et du village de Saint-David, comté d'Yamaska; partie de la paroisse de Saint-Aimé, comté de Richelieu, et le village de Massueville, et donner à ces dites places, le service électrique sous toutes ses formes.» Par le dossier de l'ordonnance on sait qu'en juin 1927, la ligne est presque terminée.

¹⁸³ Que ce soit La Compagnie Rurale d'électricité (1923), la South Shore Light, Heat & Power (1928-29) ou la Division Yamaska de la City Gas & Electric Corporation (1932).

¹⁸⁴ Ordonnance 63e : Southern acquiert la «Yamaska Division of City Gas and Electric Corporation.» 1943. Dans *Ordonnances no. 1E à 118E, op. cit.*, document n° P3/138.

Service Corporation de la région est pour l'essentiel constitué vers 1930 (voir la carte 2.6). En observant la carte 2.5 des localités desservies en 1930, nous pouvons supposer que le principal facteur d'électrification est la proximité des lignes de transmission. Cependant, il faut faire, ici, ressortir immédiatement un élément essentiel : les villes industrielles. En effet, si la rive sud possède des lignes de transmission tôt au XX^e siècle c'est en raison de l'attrait que représente la région de l'amiante pour SWP. Ainsi, le voisinage des lignes de transmission serait un facteur important d'électrification de certaines localités, mais l'existence de ces lignes découle bien de la relative proximité d'un marché industriel alléchant pour les compagnies d'électricité. La rive nord dispose des ressources hydroélectriques. Pour desservir les marchés industriels prometteurs de la rive sud, SWP a dû construire rapidement des lignes de transmission entre les deux rives.

La situation géographique, ou la proximité de villes industrielles, ne sont cependant pas les seuls facteurs qui interviennent dans l'électrification d'une localité. Par exemple, en quoi diffère le village de Saint-David, qui a l'électricité depuis 1927, de celui de Saint-Gérard-d'Yamaska, qui ne sera desservi, lui, qu'en 1936 ? Ces deux villages sont pourtant situés à quelques kilomètres à peine l'un de l'autre. Pourquoi y-a-t-il un tel délai entre l'électrification de deux villages voisins ? Est-ce uniquement dû à des stratégies de compagnies ? Des facteurs comme la démographie et / ou l'activité économique ne seraient-ils pas à considérer ? Il ne faut pas oublier que la densité du peuplement a joué un rôle dans l'électrification des villes, car on a d'abord électrifié les plus peuplées.

La situation de Saint-Gérard nous fait croire que la densité de population est décisive, surtout lorsque les municipalités en cause sont desservies par de petites compagnies qui doivent avoir accès à un nombre significatif de clients pour couvrir leurs frais. La paroisse (comprenant le village) de Saint-David-de-Guire est une communauté de 1 618 âmes en 1921, qui passera à 1 475 en 1931 alors que la paroisse (comprenant aussi le village) de Saint-

Gérard ne dépasse pas le cap des 500 personnes (468 en 1921 et 428 en 1931)¹⁸⁵. La municipalité de Saint-David est d'ailleurs desservie par un distributeur local d'électricité (*City Gas & Electric Co.*). Cependant, les petites entreprises d'électricité à l'œuvre dans la région buteront à SWP, car c'est finalement elle qui construira les lignes de distribution dans le village de Saint-Gérard en 1936, sans doute pour contrer les vues expansionnistes de ces petites compagnies. Quant à l'influence des entreprises industrielles nous ne disposons pas, malheureusement, de données permettant de comparer l'activité économique de ces villages, mais nous pouvons supposer que l'existence de petites industries rurales peut être favorable à l'électrification.

Cette étude a donc permis de constater qu'à l'échelle locale, le modèle général¹⁸⁶ de diffusion de l'électricité se reproduit. L'électricité est d'abord disponible dans les villes, ensuite dans les villages, puis dans les hameaux et enfin dans les paroisses. Le processus d'électrification d'une région est soumis à ce modèle et des facteurs tels que la localisation des villes industrielles ou l'importance du marché domestique y jouent également un rôle. Au début des années 1930, un nombre significatif de paroisses et une majorité des villages de la région ont accès au service électrique. Cependant, l'électrification demeure partielle, car les lignes de distribution ne couvrent, généralement, qu'une superficie limitée à l'intérieur des villages et des paroisses. Après 1930, les constructions de lignes vont se poursuivre, prolongeant ainsi le réseau de transmission et de distribution de la région.

¹⁸⁵ RDC de 1921 et 1931, volumes *Population*.

¹⁸⁶ Ce modèle de diffusion de l'électricité est illustré par Bellavance (1995) *op. cit.*, Tremblay, *op. cit.*, de même que par Flemming, *op. cit.*, Les grandes étapes du processus d'électrification des localités québécoises avant 1930 font d'ailleurs l'objet du texte de C. Bellavance.

L'ampleur de la diffusion de l'électricité

Après le tournant de 1930, deux tendances sont observables : d'une part, la poursuite de l'électrification de nouvelles localités et d'autre part, la ramification des réseaux de distribution existants et ce, dans le but de couvrir la totalité des municipalités déjà desservies. Dans la section précédente, les ordonnances des diverses commissions nous ont permis de suivre l'évolution du réseau de transport et des principales lignes de distribution. Les ordonnances émises à partir de 1930 répondent souvent à des demandes d'extension de lignes de distribution à l'intérieur d'une municipalité. Cependant, dans le cas de ce type de prolongement, les données disponibles sont limitées et ne nous permettent pas de suivre avec précision la progression de l'électricité. Mais il demeure néanmoins possible de retracer la construction des principales lignes reliant de nouvelles localités après 1930.

Dès la fin des années 1920, les demandes adressées aux commissions proviennent de plus en plus souvent de particuliers. Encore en 1930, des villages ne bénéficient pas de l'électricité (revoir la carte 2.5), en particulier du côté est du comté de Nicolet. Et ce sont précisément certains d'entre-eux qui vont demander à la Commission des Services Publics d'ordonner la construction d'une ligne de distribution pour les desservir¹⁸⁷.

En 1932, le curé du village de Sainte-Cécile-de-Lévrard présente une requête à la Commission des Services Publics de Québec (CSPQ) dans laquelle il demande l'émission d'une ordonnance pour obliger SWP à électrifier le village¹⁸⁸. Après étude, la CSPQ conclut que la ligne devra être construite. Pourtant, nous nous rappellerons qu'en 1928, *St-Francis Light & Power* (devenu filiale de SWP) avait présenté une requête de construction pour cette paroisse, ainsi que pour le village de Les Becquets. Depuis 1928, un contrat lie la municipalité avec

¹⁸⁷ Nous ne traiterons pas de l'ensemble de ces cas, seulement de quelques-uns, à titre d'exemple.

¹⁸⁸ Il serait intéressant de se pencher sur l'analyse de ces requêtes. Qui demande l'électricité ? Le curé, le notable, le marchand ou les cultivateurs eux-mêmes ?

SWP justement¹⁸⁹. La compagnie n'avait donc pas construit la ligne promise. Attendait-elle que les gens la demande ou bien n'était-elle tout simplement pas rendue à cette étape de son programme ? Quoi qu'il en soit, le «Year books» de SWP pour 1941 nous fournit la preuve que la ligne a effectivement été construite, mais avec quel retard¹⁹⁰.

Dans les mêmes années, d'autres villages (quelques fois la paroisse par la même occasion) seront desservis. Comme dans le cas des lignes principales, SWP étend son réseau selon le même fonctionnement, et on peut croire que malgré les demandes des résidants (*cf.* le cas de Sainte-Cécile-de-Lévrard) le plan sera respecté. En 1934, les lignes construites rejoignent les paroisses de Sainte-Eulalie, Saint-Wenceslas et Saint-Raphaël-d'Aston¹⁹¹. Deux ans plus tard, SWP poursuit l'électrification de cette partie du territoire en construisant une ligne de Saint-Sylvère à Sainte-Gertrude, puis vers Saint-Édouard-de-Gentilly dans le but de desservir ces localités¹⁹². En 1937, une seconde ligne est construite à partir de Villers (Sainte-Gertrude) pour atteindre le village de Sainte-Marie¹⁹³. SWP poursuit l'électrification toujours de la même façon : elle électrifie les localités une à une, depuis les plus rapprochées vers les plus lointaines (on part d'un point pour en électrifier un second, qui sert à son tour de point de départ).

¹⁸⁹ Commission des Services Publics, *Dossier de l'ordonnance n° 2929*, AHQ, fonds de la CSPQ, document n° 2929. L'ingénieur de la CSPQ fournit des explications : «Dans leur requête, en date du 28 juin 1932, les requérants ont exposé que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard avait passé un contrat avec l'intimée, 4 ans auparavant pourvoyant à la construction d'une ligne de transmission électrique de Saint-Pierre-les-Becquets à Sainte-Cécile et d'une ligne de distribution dans le village de Sainte-Cécile; que l'intimée ne s'était pas conformée à ses obligations, malgré les demandes répétées qui lui ont été faites; que le fait pour la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard d'être liée à l'intimée la privait de négocier avec toute autre compagnie dans le but d'obtenir le service d'électricité et les requérants concluaient en demandant à la Commission d'obliger la Shawinigan Water & Power à procéder à la construction de ses lignes, sans délai».

¹⁹⁰ «Year books», de SWP pour 1941, dans le tableau intitulé : *Statement of revenue by towns showing number of domestic and commercial connections and average bill by connection*, le village de Sainte-Cécile-de-Lévrard y apparaît pour la première fois.

¹⁹¹ Commission des Services Publics, *Dossier de l'ordonnance n° 3236*, AHQ, fonds de la CSPQ, document n° 3236 (1934).

¹⁹² Commission des Services Publics, *Dossier de l'ordonnance n° 5183*, AHQ, fonds de la CSPQ, document n° 5183 Requête pour autorisation de construire une ligne de distribution dans les paroisses de Saint-Édouard-de-Gentilly, Sainte-Gertrude et Saint-Sylvère, comté de Nicolet et dans le canton de Maddington Falls, paroisse de Sainte-Anne-du-Sault et village de Daveluyville, comté d'Arthabaska. Une lettre de la compagnie de téléphone de Sainte-Gertrude nous apprend que la ligne du moins en partie, est en fonction en février 1937 puisque le courant occasionne des troubles aux lignes de téléphone.

¹⁹³ Commission des Services Publics, *Dossier de l'ordonnance n° 5338*, AHQ, fonds de la CSPQ, document n° 5338. Construction confirmée par le «Year books» de SWP pour l'année 1941.

En demeurant fidèle à cette logique, SWP prolongera son réseau toujours plus à l'Est. Dans ce secteur, les habitants de Saint-Joseph-de-Blandford présenteront deux requêtes à la Commission de l'électricité, en 1936 et 1939, dans le but d'obtenir l'érection d'une ligne de distribution. Nous pouvons affirmer que la ligne a été construite — sans connaître le moment précis — car cette paroisse figure parmi les localités desservies par SWP pour la première fois en 1940¹⁹⁴. Nous pouvons, ici encore, croire que l'influence des requêtes de la population sur la construction de la ligne est minime, car en considérant le programme d'extension du réseau respecté jusqu'ici, Saint-Joseph-de-Blandford était l'étape suivante après le village de Sainte-Marie. Les efforts de SWP vont également s'orienter vers le territoire compris entre la rivière Saint-François et la ligne Saint-Grégoire / Saint-Léonard. Par la construction d'une ligne de 15 milles, construite entre 1936 et 1937, elle atteindra les paroisses de Sainte-Perpétue, Saint-Zéphirin-de-Courval ainsi que la paroisse de La Visitation¹⁹⁵.

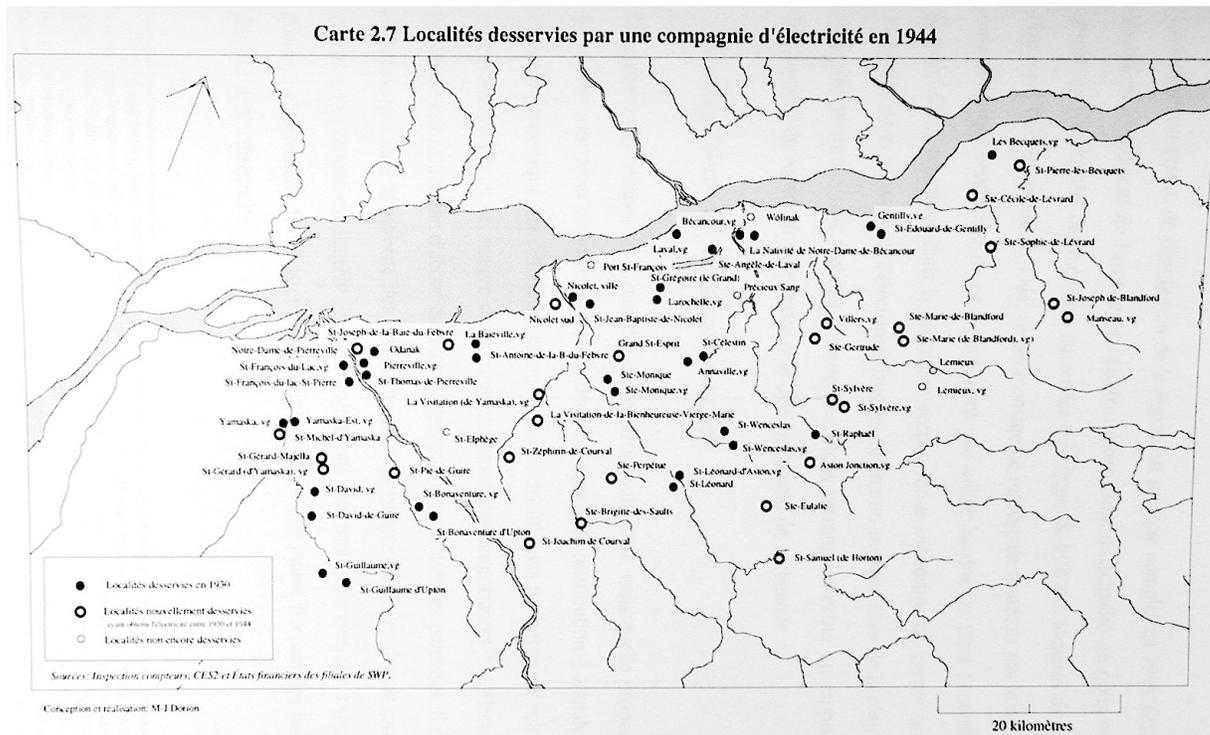
Ainsi, en 1944, la majorité des localités des comtés de Nicolet et de Yamaska ont accès à l'électricité (carte 2.7). Seulement quatre municipalités ne sont pas desservies par l'une ou l'autre des compagnies d'électricité à l'œuvre dans la région. Elles seront électrifiées dès le début de la période suivante : Lemieux en 1946 et Saint-Elphège et Précieux-Sang en 1948¹⁹⁶.

¹⁹⁴ *List of Locations directly served by the Shawinigan Water and Power Company*. AHQ, fonds de la Régie, document n° A-84-04-02/68.

¹⁹⁵ Commission de l'électricité, *Second rapport*, 1937 : Entrée 1-194 : «Application for Approval to construct a 1 phase 6900 v. wood pole line in the Parishes of Sainte-Perpétue, La-Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie and Saint-Zéphirin, Counties of Nicolet and Yamaska. A distance of 14,42 miles.» Le «Year books» de SWP pour 1936 souligne que la construction de la ligne de Sainte-Perpétue est en cours. La paroisse de Saint-Zéphirin fait sa première apparition dans les états financiers de 1941. Alors que La Visitation sera probablement électrifiée en 1940. Dans *Liste des municipalités de la Province de Québec où il y a distribution d'énergie électrique*, AHQ, fonds de la Régie, document n° P3/679. Quant à Sainte-Brigitte-des-Saults, située juste à côté, nous ne connaissons pas les modalités de son électrification, ne disposant que de la date de la première mention de service.

¹⁹⁶ En ce qui concerne Wôlinak, nous ne disposons d'aucune source nous permettant de déterminer à quel moment elle a été desservie.

carte 2.7



L'armature du réseau de distribution de la région est presque complet en 1944. Cependant, connaître le moment de l'arrivée de l'électricité dans une municipalité ne nous renseigne guère sur l'accès réel des habitants au service électrique. Si 95% des localités du territoire disposent de l'électricité en 1944, ce pourcentage ne représente toutefois pas le nombre de personnes qui bénéficient de ce service, dans une même localité ou pour l'ensemble des comtés. C'est pourquoi, dans la prochaine section, nous essaierons de cerner quelle est l'ampleur de la diffusion de l'électricité dans les différentes municipalités de la région avant la fin du second conflit mondial. D'autre part, nous verrons s'il existe un rapport entre l'ancienneté du service de l'électricité et le développement de la clientèle.

L'accès à l'électricité : les villages privilégiés ?

La majorité des villages de la région sont desservis avant 1944, mais quelle proportion de demeures sont alors effectivement raccordées aux lignes de distribution ? L'analyse de la clientèle domestique des différentes entreprises d'électricité nous permettra de voir ce qu'il en est réellement et ce, malgré des lacunes documentaires importantes¹⁹⁷. L'électricité est généralement disponible d'abord dans les villages puis ensuite dans les paroisses. Il demeure toutefois que dans la majorité des cas, même dans les villages électrifiés depuis longtemps, l'accès à l'électricité est souvent limité. Les situations sont très disparates; il y a des villages presque entièrement desservis et il en est d'autres dont une infime fraction des habitations disposent de l'électricité.

¹⁹⁷ Normalement, pour déterminer quelle proportion de la population a accès à l'électricité dans une localité nous devons calculer le nombre total de logements occupés par rapport au nombre de logements ayant l'électricité. Cependant, nous avons ici un problème de source : le nombre de logements occupés (ou de demeures) par localités n'est donné, dans les recensements décennaux, qu'en 1901 et 1911. Par la suite, ce renseignement n'est fourni que pour les villes et villages de plus de 1 000 ou plus de 2 500 habitants. Malheureusement, les villages de la région sont peu nombreux à cumuler plus de 1 000 personnes et les paroisses ne font pas partie des statistiques. Nous ne disposons pas de données sur le nombre de clients pour tous les villages (25), notre échantillon de villages sera donc déterminé par la disponibilité des sources.

Nicolet, qui est électrifiée depuis 1909, compte 344¹⁹⁸ demeures en 1911. Dès 1915, la Compagnie électrique de Nicolet recense 85 clients domestiques ce qui signifie qu'environ 25% d'entre elles¹⁹⁹ ont l'électricité. En 1941, la situation a avantageusement tourné en sa faveur : il y a maintenant 445 logements occupés, et SWP recense 338 clients, soit 76% des habitations. Cette situation est cependant assez peu commune, car en fait, la majorité des villages ne sont pas aussi bien desservis. À quoi attribuer cet avantage ? À son bassin de population, à son statut de ville ou à sa situation géographique qui en fera un point de départ des réseaux voisins ? Quoi qu'il en soit, en 1941, la population de la ville de Nicolet semble avoir assez largement accès au service électrique.

L'autre agglomération assez importante pour figurer dans les tableaux du recensement est Pierreville. En 1915, le village serait électrifié à environ 20%, alors qu'en 1941, sur le total des 277 logements occupés, SWP compte 172 clients, soit 62% des demeures²⁰⁰. Voilà donc une nette progression de 42%, légèrement moins importante que les 51% de gain enregistrés à Nicolet. Le fait que Nicolet ait été électrifiée cinq ans avant Pierreville est peut-être responsable de cette différence.

L'évaluation de la *City Gas & Electric Corporation* effectuée par la Régie des Services Publics en 1943²⁰¹ nous fournit des renseignements importants sur la portion de la population bénéficiant de l'électricité dans les villages desservis par cette compagnie²⁰². Le village de

¹⁹⁸ Selon RDC de 1911, vol. 1 : *Population*. Le nombre de demeures (en 1911) fourni dans le tableau du recensement n'égale pas nécessairement le nombre de demeures occupées. De plus, les années ne correspondent pas. Le but recherché étant de fournir une approximation, nous nous sommes permis d'utiliser tout de même ces données.

¹⁹⁹ Lorsqu'il est question du nombre de clients, la source utilisée varie mais en général c'est *Inspection des compteurs*, *op. cit.* ou les états financiers des compagnies. Nous retenons le nombre d'abonnés d'éclairage ou encore le nombre d'abonnés domestiques. En supposant bien entendu qu'une demeure compte pour un seul abonné.

²⁰⁰ Selon *Inspection des compteurs*, *op. cit.* et RDC de 1911 et 1941, volumes *Population*.

²⁰¹ City Gas & Electric Corporation Ltd. (vallée de la Yamaska) : *Inventaire approximatif et rapport d'inventaire et d'évaluation*, AHQ, fonds de la Régie, document n° p3/291.

²⁰² *Ibid.*, Détails (quelques fois pittoresques) : « Saint-Bonaventure : 46 houses served, 36 not served (18 poor houses, one school, one saw mill [...]); Saint-Guillaume : 180 houses served, 56 not served (8 vacant houses, 3 good houses [...]); Saint-David : 41 houses served, 42 not served (1 vacant house, one workshop, 5 fair houses [...]) » Saint-Pie-de-Guire n'est quant à elle desservie qu'en partie par cette compagnie, nous ne pouvons donc connaître la proportion de demeures électrifiées.

Saint-Bonaventure, qui a l'électricité depuis 1927²⁰³, est électrifié à 56%; Saint-Guillaume, desservi quelque part entre 1914²⁰⁴ et 1922 a un taux d'électrification de 78% (supérieur à celui de Pierreville) alors que le village de Saint-David d'Yamaska, électrifié depuis 1927, affiche un taux de 50%. Peut-on penser que l'écart constaté entre ces villages est en rapport avec l'arrivée plus ou moins hâtive de l'électricité ? La différence entre Saint-Guillaume et les deux autres municipalités laisse croire que oui, comme nous l'avons déjà observé dans le cas de la ville de Nicolet et du village de Pierreville. D'ailleurs, un très bon exemple de l'impact de l'ancienneté du service électrique sur le nombre de clients nous est fourni par le village de Saint-Gérard-d'Yamaska. Dans ce village, électrifié depuis seulement 1936, SWP ne recense que sept clients en 1941²⁰⁵. Observe-t-on le même phénomène dans les paroisses ?

L'électrification des fermes avant 1945 : des progrès inégaux

Selon les observateurs des années 1930, l'électrification des fermes est «en retard». Pourtant, si certaines paroisses sont considérées électrifiées en 1944, c'est vraisemblablement en raison de l'électrification d'une partie des rangs. Cependant, le branchement des exploitations agricoles est loin d'être complet. Nous pouvons donc nous interroger sur la façon dont les compagnies vont procéder pour alimenter progressivement les paroisses à partir des lignes de distribution existantes et vérifier si ce processus s'enclenche effectivement avant 1945. Dans quelle mesure les réseaux de distribution, construits à la sortie des villages, desservent-ils la masse des cultivateurs ?

Après le brouhaha des années 1930, les compagnies avaient fort intérêt à promouvoir

²⁰³ Commission des Services Publics, *Dossier de l'ordonnance n° 1093 (1927)*, AHQ, fonds de la CSPQ, document n° 1093 et Central Electric Station, *op. cit.*, de 1928.

²⁰⁴ *Statements, 30 september 1914. Southern Canada Power, Memo regarding organisation.*, AHQ, fonds *Southern Canada Power*, document n° F1/3746 et Central Electric Station, *op. cit.*, 1922. La première source nous porte à croire que ce village est électrifié depuis 1914, mais l'année 1922 offre une garantie de validité plus certaine.

²⁰⁵ «Year books» de SWP pour 1941. Au sujet de la clientèle des différentes localités de la région, voir l'annexe B : Tableau n° 1 «Nombre de clients dans les localités desservies par SWP en 1941».

l'électrification rurale. SWP préparera, à partir de 1936, un programme d'électrification rurale soumis annuellement à la Régie des Services Publics (ou à la Régie de l'électricité). Le rapport remis à l'instance de contrôle comprend la liste des extensions prévues pour l'année et les constructions effectuées l'année précédente. La Régie fait ensuite des suggestions et émet les permis de construction nécessaires. Ces programmes seront cependant entravés par la guerre, et même si des lignes sont construites avant 1945, il est difficile de retracer la progression de l'électricité dans toutes les paroisses car les constructions sont le plus souvent le résultat de l'initiative de la compagnie et malheureusement, avant 1936, elles sont faites sans programme²⁰⁶.

Le tableau 2.2²⁰⁷ donne la longueur des lignes rurales construites par SWP dans les comtés de Nicolet et de Yamaska, entre 1927 et 1944. On peut y voir très clairement l'effort initial puis le ralentissement important imposé par l'état de guerre à partir de 1940. À quel endroit SWP construit-elle le plus de lignes : dans les paroisses qui réclament le service, ou selon un plan établi par la compagnie sur la base de critères qui lui sont propres ? Quel schéma les lignes construites entre 1927 et 1943 épouse-t-il ?

²⁰⁶ C'est pourquoi même si SWP présente un programme d'électrification de 1936 à 1945, les données obtenues sont minces. La majeure partie des constructions de lignes rurales seront plutôt recensées par les ordonnances de la Commission de l'électricité, celles de la Régie de l'électricité puis celles de la Régie des Services Publics.

²⁰⁷ «Tableau indiquant la longueur et le coût des lignes de distribution d'électricité aux cultivateurs dans chacun des comtés desservis par la SWP, 1927-44», dans *Économie des réseaux ruraux : statistiques, analyse et comparaison du coût des lignes de distribution rurale de diverses compagnies*. AHQ, fonds de la Régie, document n° P3/224.

Tableau 2.2:
**Lignes aménagées pour desservir les clients cultivateurs,
 Shawinigan Water & Power, 1927-1944 (en milles)**

<i>Années</i>	<i>Nicolet</i>	<i>Yamaska</i>
1927-33	29,3	17,5
1934	6,2	0
1935	32	0
1936	26,2	11,7
1937	37	13,2
1938	12,6	0,8
1939	4,1	0,08
1940	0	0,8
1941	0	1,1
1942	0	0
1943	0	0
1944	5,01	0
Total	152,41	45,18

L'étude des ordonnances²⁰⁸ rendues entre 1930 et 1944, nous renseigne sur toutes ces questions. Une des premières requêtes²⁰⁹ pour l'électrification d'une paroisse est déposée en 1931 par SWP qui demande l'autorisation de construire une ligne de distribution depuis Nicolet vers la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet²¹⁰. L'ordonnance qui autorise cette construction est typique de celles qui seront émises jusqu'en 1944. Elle montre que SWP (ou ESC) «sort» l'électricité du village pour la diriger dans les premiers rangs entourant le noyau villageois²¹¹. La même situation se retrouve dans le cas de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Laval où la ligne de distribution de *North Shore Power* «sort» du village vers la paroisse par une ligne de un mille, et ce, depuis 1922 ou antérieurement²¹². Les compagnies d'électricité

²⁰⁸ Nous nous attarderons sur la construction de lignes permettant d'amener l'électricité à certains rangs, ou encore lorsque l'on spécifie que la construction est celle d'une «ligne rurale».

²⁰⁹ Une des premières requêtes de la part de la compagnie pour électrifier une paroisse de la région.

²¹⁰ Commission des Services Publics, *Dossier de l'ordonnance n° 2672 (1931)*, AHQ, fonds de la CSPQ, document n° 2672. Le plan fourni avec la requête de la compagnie nous montre que la ligne projetée est de l'autre côté du pont enjambant la rivière Nicolet, tout près de la ville de Nicolet.

²¹¹ Nous avons la certitude que la ligne a bel et bien été construite par la présence de la dépense dans le «Year books» de SWP pour 1931 : *Work order n° 4087, Distribution line extension, Towns of Nicolet across Highway bridge, Nicolet co.*

²¹² Selon la carte de l'ordonnance. Commission des Services Publics, *Dossier de l'ordonnance n° 1309*, AHQ, fonds de la CSPQ, document n° 1309. La ligne de NSP a été construite avant 1922 puisque dans la carte de l'ordonnance 654 (1922) on voit déjà cette ligne qui sort du village vers la paroisse.

électrifieraient donc le village puis les rangs autour du village. Quant aux rangs les plus éloignés du village, ils devront vraisemblablement patienter après 1945 pour être desservis²¹³.

Comme nous le soulignons plus tôt, ce sont quelquefois des cultivateurs qui demandent à la Régie d'émettre une ordonnance pour obliger la compagnie à construire la ligne pour les desservir. La requête d'un certain Ernest Boisvert, de la paroisse de La Nativité de Notre-Dame-de-Bécancour est significative : le fermier demande l'électricité à SWP, qui elle soutient que la construction de la ligne n'est pas rentable. Ce cas est intéressant parce que cet exploitant agricole réclame l'électricité pour moderniser ses équipements, ce qui nous renvoie directement à la question des liens entre la modernisation de l'agriculture et l'électricité²¹⁴. Après quelques échanges épistolaires, un rapport de l'ingénieur et des délais assez longs, la Régie oblige finalement le distributeur à construire la ligne selon certaines prescriptions : il faut, entre autre, un minimum de clients sur le même rang que le requérant²¹⁵. La ligne sera finalement construite.

Certaines paroisses, ou les cultivateurs eux-mêmes, demandent l'électricité depuis les années 1930. Pourtant les lignes pour les desservir ne seront souvent construites qu'après 1945. Ainsi, les délais sont parfois importants (10 ans ou plus) entre la demande et la construction²¹⁶.

²¹³ Ce n'est qu'une hypothèse qu'il faudrait vérifier par l'étude fine de l'électrification d'une paroisse.

²¹⁴ Requête originale du requérant (Ernest Boisvert), 13 février 1932 : «Je possède une fabrique de beurre et j'aimerais avoir le courant électrique, parce que j'ai besoin d'un moteur de 5 forces, mon vieux système faisant défaut. Il n'y aurait plus qu'à traverser la rivière pour se rendre chez nous et la compagnie ne veut pas traverser cette année [...]».

²¹⁵ Commission des Services Publics, *Dossier de l'ordonnance n° 2877*, AHQ, fonds de la CSPQ, document n° 2877. Le rapport de l'ingénieur précise : «Lors de l'audition de cette cause à Trois-Rivières le 17 mai 1932, l'intimée a suggéré un autre moyen de desservir le requérant et ses voisins, et elle s'est déclarée prête à prolonger, dès cette année, son réseau de distribution de Bécancour jusqu'à la voie du chemin de fer, en traversant la rivière Bécancour au-dessus d'une île où une ligne téléphonique existe actuellement pourvu que les droits de passage requis pour sa ligne lui soient fournis gratuitement, que le requérant achète de l'intimée la force motrice nécessaire pour actionner un moteur de 5 forces requis pour sa beurrerie et qu'en outre elle puisse prendre 5 abonnés, y compris la résidence du requérant; l'intimée s'est aussi déclarée prête à desservir l'an prochain les abonnés résidant de l'autre côté du chemin de fer, pourvu qu'elle puisse y prendre 6 abonnés et que les droits de passage nécessaires lui soient fournis gratuitement. Ces conditions ont paru acceptables au requérant.» La Commission ordonne donc à l'intimée de prendre les mesures nécessaires : 1- pour desservir le requérant et les autres abonnés résidant au nord-ouest du chemin de fer, le ou avant le 1 août 1932 et 2- pour desservir les abonnés demeurant au sud-est du chemin de fer le ou avant le 1 septembre 1933».

²¹⁶ Quelques exemples : Régie de l'électricité, *Dossier de l'ordonnance n° 925*, AHQ, fonds de la CSPQ, document n° 925. Requête n° 925 Arthur Gervais *et al.*, Sainte-Marie de Blandford, comté de Nicolet, vs SWP. Requête reçue le 5 août 1938, portant 16 signatures, pour extension du service de

Avant la fin de la Seconde guerre, ces requêtes se soldent fréquemment par des réponses négatives de la Régie qui invoque la non rentabilité de ces constructions. Ces cas illustrent donc l'effet des politiques gouvernementales en matière de distribution rurale, tant décriées au cours des années 1930 et 1940. La requête de la Corporation de la paroisse de Sainte-Sophie-de-Lévrard en est une bonne illustration. Elle demande, en 1936, l'électrification de la paroisse et un abaissement des tarifs d'éclairage. Dans le rapport de la Commission de l'électricité de 1937 les commissaires expliquent les raisons du rejet de cette requête : «Il n'y a pas lieu de modifier le tarif existant, une diminution n'étant pas justifiée par les revenus de la compagnie. Même conclusion quant à la demande de l'électrification de toute la paroisse. Cette électrification ne pourrait être entreprise sans l'aide financière du gouvernement²¹⁷.» La Commission de l'électricité admet, elle aussi, la nécessité de l'intervention de l'État.

Suivre la progression de l'électricité rang par rang, pour l'ensemble des quelques 40 paroisses de la région n'était pas notre but. Ces quelques cas ont réussi à illustrer les situations qui se présentent le plus couramment dans l'électrification des campagnes. Souvent la compagnie construit une ligne rurale de sa propre initiative, alors que dans d'autres cas, les résidents de la paroisse demandent le service par le biais d'une instance gouvernementale et l'obtiennent. Mais, parfois, ces requêtes se soldent par une réponse négative, et dans ces circonstances, les délais peuvent être très longs.

Pour compléter ce portrait, un peu général, il nous est possible par le «Year books» de SWP pour 1941, de connaître le nombre de clients de ferme (*numbers of customer's Farmer's light*) dans chacune des paroisses desservies par cette compagnie. En considérant le nombre total d'exploitations agricoles occupées dans chaque municipalités, nous serons en mesure

l'électricité au rang du Domaine. La ligne ne sera finalement construite qu'en 1948. Ou Commission de l'électricité, *Dossier de l'ordonnance n° 554*, AHQ, fonds de la CSPQ, document n° 554. Corporation de la Paroisse de Saint-Pie de Guire, comté de Yamaska vs SWP. Requête : Demande du conseil municipal de «faire passer l'électricité dans cette paroisse» suivie d'une requête de 20 contribuables du 13^e rang pour service de l'électricité. Dans le *Premier rapport annuel de la Régie de l'électricité de 1939*, la décision est la suivante : Les revenus provenant d'environ 25 intéressés ne justifient pas une mise de capital de 13 000 \$. Requête refusée. La ligne sera finalement construite en 1946 : *Programme d'électrification rurale de SWP de 1946*, dans document n° P3/236.

²¹⁷ Commission d'Électricité de Québec, *Second rapport*, 1937, p. 68.

d'estimer la pénétration de l'électricité dans les rangs et de vérifier l'effet de la disponibilité plus ou moins précoce du service électrique sur le développement de la clientèle des agriculteurs. Cela nous donnera de plus l'occasion de vérifier les chiffres avancés dans les recensements décennaux.

La carte 2.8²¹⁸ a été élaborée à partir du pourcentage de fermes électrifiées dans chacune des paroisses desservies par SWP en 1941. Pour en faciliter la lecture, quatre classes ont été établies : 1- les localités où l'électrification rurale débute à peine (moins de 8%); 2- les paroisses où moins de 18% des fermes sont électrifiées (18% est le pourcentage d'électrification des fermes québécoises, en 1941, établi par la Régie²¹⁹); 3- celles où 18 à 36% des exploitations agricoles sont desservies et 4- les paroisses où plus de 37% des fermes sont électrifiées, 37% étant le pourcentage d'électrification des fermes ontariennes²²⁰. Ces données sont incomplètes puisqu'elles ne portent pas sur l'ensemble des paroisses de la région mais il nous est tout de même possible d'en tirer quelques conclusions. Nous pouvons tout d'abord noter que certaines paroisses affichent des taux d'électrification aussi importants que 66% (Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre) alors qu'à d'autres endroits, à peine 5% des fermes sont électrifiées (Sainte-Eulalie).

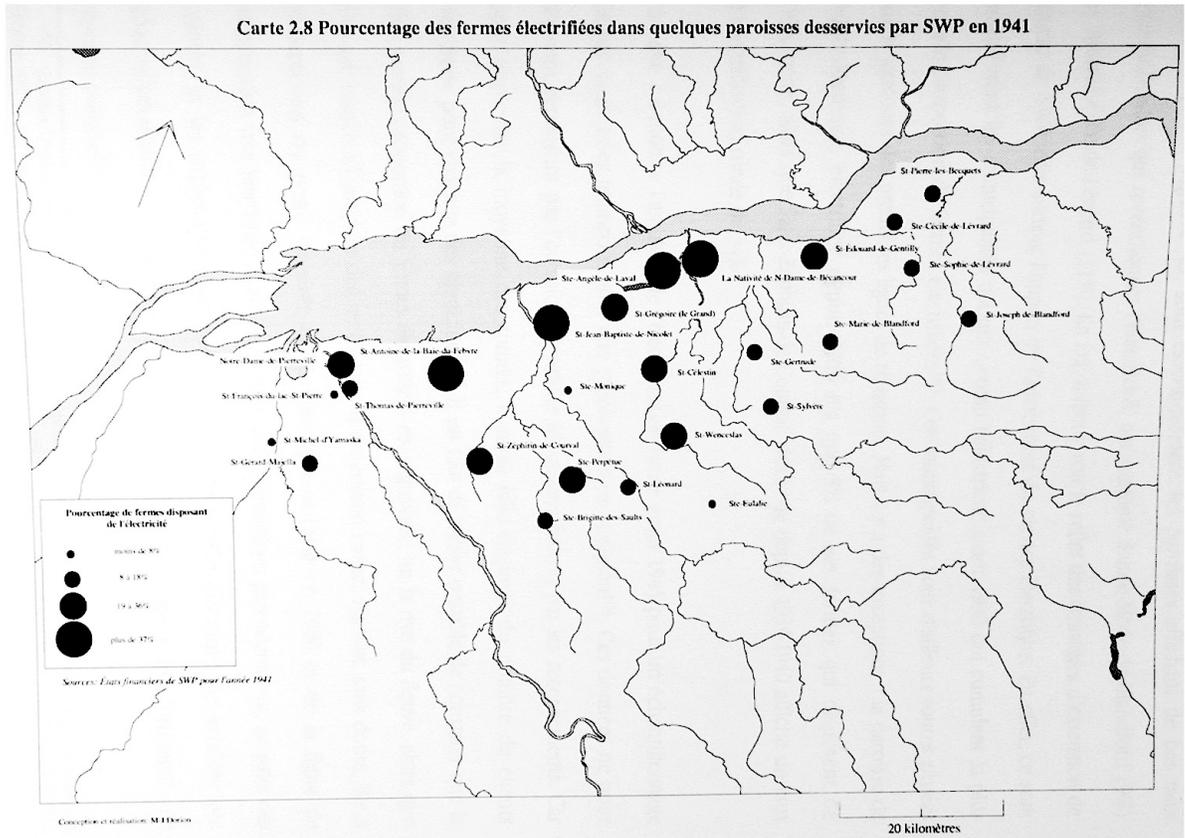
Ces paroisses qui affichent des pourcentages d'électrification rurale très élevés sont-elles celles qui demandaient l'électricité ? Par les ordonnances étudiées auparavant nous pouvons

²¹⁸ Voir aussi l'annexe C : Tableau n° 1 «Nombre et pourcentage de fermes disposant de l'électricité dans les paroisses de Nicolet et Yamaska en 1941».

²¹⁹ *Op. cit.*, document n° P3/217.

²²⁰ *Ibid.*

carte 2.8



répondre par la négative. Ce sont essentiellement les paroisses affichant de bas taux d'électrification qui revendiquent l'électricité, par exemple Sainte-Marie-de-Blandford (9%) ou Sainte-Cécile-de-Lévrard (11%). En fait, il faut y voir le reflet des stratégies d'extension de réseau de SWP mais surtout l'impact de l'ancienneté du service électrique. En effet, ce sont précisément les municipalités qui ont obtenu l'électricité avant 1930 qui cumulent la plus grande proportion de fermes électrifiées²²¹. Ces municipalités sont d'ailleurs toutes situées sur le parcours des premières lignes de transport. Mais il y a des exceptions : la paroisse de Sainte-Monique, électrifiée depuis 1926 n'a que 8% de ses fermes qui disposent de l'électricité, alors que Saint-Zéphirin-de-Courval, desservie depuis 1939-1940 affiche un taux d'électrification rurale de 34%.

La carte 2.8 montre l'ampleur de l'électrification rurale avant 1945 pour un échantillonnage de paroisses assez important pour être représentatif de la région²²². Ces données ne nous donnent cependant pas l'occasion de vérifier les chiffres fournis par les recensements. Car pour recalculer la moyenne des comtés, il aurait fallu disposer du nombre de clients «fermiers» pour chacune des municipalités. Il est tout de même possible de constater que la plus grande proportion de fermes électrifiées est regroupée sur la rive du fleuve, alors que plus on avance à l'intérieur des terres, plus la proportion baisse, résultat, sans doute, de la construction du poste d'arrivée de Sainte-Angèle-de-Laval en 1906 et de la ligne de transmission vers Pierreville avant 1918. Nous nous demandions précédemment, au sujet des comtés, si les exploitations agricoles disposant du service électrique ne seraient pas géographiquement concentrées sur le territoire. La carte 2.8 suggère très fortement une réponse positive²²³.

²²¹ Sainte-Angèle-de-Laval (63%), Notre-Dame-de-Pierreville (24%), Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre (66%), La Nativité de Notre-Dame-de-Bécancour (40%) et Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet (46%). Revoir la carte 2.4.

²²² Soit 27 paroisses sur un total possible de 40, ce qui représente 68% d'entre elles.

²²³ Il faudrait vérifier, dans une démarche ultérieure, si ce phénomène est commun à toutes les régions du Québec.

²²⁴ Keith R. Fleming, *op. cit.*, p. 247.

La poursuite de l'électrification rurale après 1945 sera-t-elle aussi géographiquement définie ? SWP terminera-t-elle l'électrification de Sainte-Angèle-de-Laval, par exemple, avant de poursuivre l'électrification des rangs de Saint-Sylvère ou de Sainte-Eulalie ? Où SWP concentrera-t-elle prioritairement ses efforts ?

* * *

Jusqu'en 1945, l'électrification rurale du territoire québécois progresse lentement et les gains apparaissent d'autant plus faibles lorsque l'on compare le Québec à l'Ontario. Cette dernière devient, au cours des années 1930-1940, la référence pour mesurer le retard non seulement de l'électrification rurale en sol québécois, mais également celui de la modernisation des exploitations agricoles.

La progression de l'électricité dans le monde rural québécois est lente mais aussi très inégale dans l'espace. Des comtés affichent des taux d'électrification aussi minimes qu'un sur 100, alors que dans d'autres, presque les trois quarts des fermes sont desservies. La proximité de centres urbains, comme Montréal ou Québec, semble avoir un effet positif sur l'électrification rurale. L'utilisation des données provenant des recensements décennaux soulève cependant des interrogations quant à leur valeur pour reproduire fidèlement l'électrification des exploitations agricoles des différentes régions du Québec. En effet, les moyennes établies pour évaluer l'électrification rurale des comtés ne nous renseignent guère sur la spatialité du processus. L'analyse spatiale de l'électrification rurale des comtés de Nicolet et Yamaska a révélé la forte concentration géographique des fermes desservies, concentration qui n'était pas perceptible par l'étude de l'ensemble des comtés.

L'analyse spatiale de la progression des réseaux de transmission et de distribution d'électricité de ces comtés nous a montré que ce sont d'abord les noyaux villageois les plus importants, ensuite les hameaux, puis les paroisses et finalement les fermes qui sont desservis. Entre les différentes municipalités des comtés à l'étude, les situations varient beaucoup : certaines sont

électrifiées dès les années 1910 alors que d'autres devront attendre 1940. Des facteurs tels que la proximité des villes industrielles, la localisation géographique ou l'importance démographique des localités apparaissent comme les principaux déterminants qui interviennent dans l'électrification d'une municipalité. De plus, notre étude fait clairement ressortir l'impact de l'arrivée plus ou moins hâtive du service électrique sur le développement de la clientèle. Cette hypothèse est vérifiée dans le cas des villages mais également dans celui des paroisses.

En résumé, l'électrification d'une région est un processus complexe qui ne peut être totalement défini en étapes claires et immuables. Des influences diverses motiveront les décisions des compagnies d'électricité lorsqu'il est question d'électrifier telle paroisse ou de construire une ligne dans telle rue de village. Les choix des entreprises découlent de considérations géographiques ou démographiques, mais aussi de facteurs économiques, politiques et même, à la limite, publicitaires. Tous ces éléments vont d'ailleurs faire l'objet d'une analyse dans le chapitre suivant.

CHAPITRE 3

L'ÉLECTRIFICATION MASSIVE DES CAMPAGNES QUÉBÉCOISES, 1945-1963

Nous avons établi, dans les chapitres précédents, que l'électrification des fermes québécoises a peu progressé au cours des 45 premières années du siècle et que l'État intervenait alors de façon minimale et ponctuelle. Après 1944, la remise en force de la Régie Provinciale de l'électricité, la création d'une entreprise d'État (Hydro-Québec), mais surtout l'organisation de l'Office de l'électrification rurale, marqueront les débuts de l'aide gouvernementale directe en matière d'électrification rurale. Cette réglementation de l'État aura un impact majeur sur l'électrification des campagnes.

Nous nous pencherons, dans un premier temps, sur la progression de l'électricité sur l'ensemble du territoire québécois. Nous vérifierons notamment si les disparités interrégionales constatées en 1931 ont subsisté. Dans une deuxième étape, nous aborderons le marché rural de l'électricité. Desservir des fermes, souvent situées à plus de 400 mètres les unes des autres, soulève des problèmes d'ordre économique, en raison principalement des coûts élevés de construction des infrastructures. On reproche aux cultivateurs de n'employer l'électricité que pour les besoins de la maison alors que les possibilités d'utilisation sur la ferme sont multiples. C'est pourquoi les compagnies privées s'efforceront de développer la consommation d'électricité des agriculteurs par le biais de programmes de promotion des usages de l'électricité. Les politiques tarifaires des distributeurs seront également scrutées, car, comme on le verra, les tarifs ont une influence directe sur la consommation des usagers.

Enfin, la dernière section de ce chapitre traitera de la progression de l'électricité dans les comtés de Nicolet et de Yamaska après 1945. Nous nous interrogerons sur les stratégies

d'électrification de *Shawinigan Water & Power*. Plus largement, nous tenterons de déterminer dans quelle mesure l'attitude des compagnies privées d'électricité envers la clientèle rurale a évolué depuis les années 1930.

3.1. L'électrification rurale du Québec après 1945

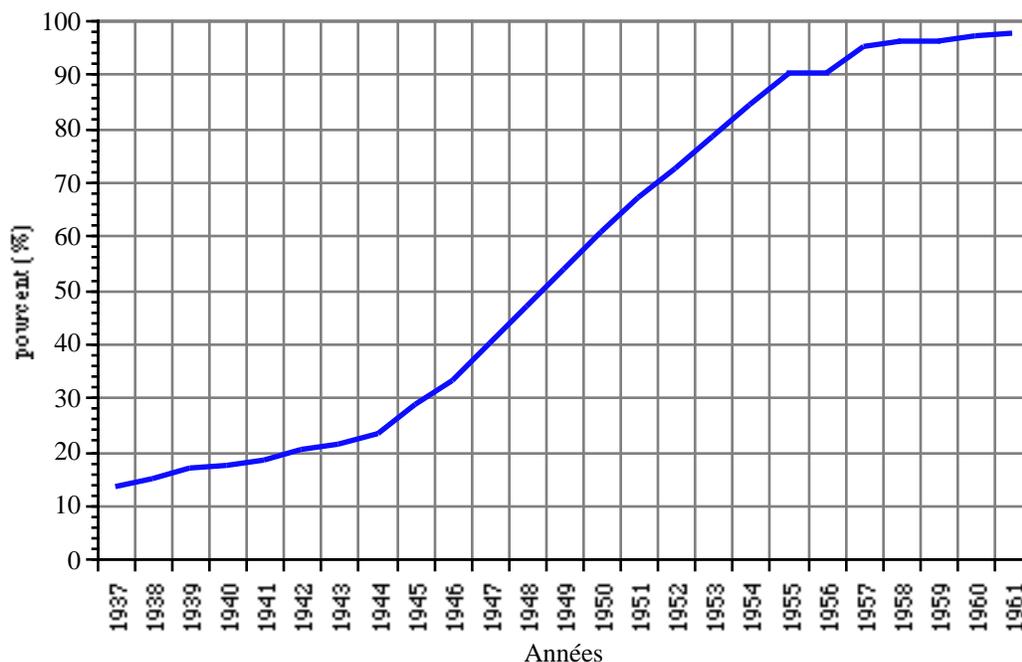
L'après-guerre est caractérisé par l'électrification massive des fermes québécoises. À l'aube des années 1960, la quasi-totalité d'entre-elles seront électrifiées. Ces progrès très importants toucheront-ils les différentes régions du Québec avec la même intensité ? Et des liens peuvent-ils être établis entre la progression de l'électricité sur un territoire et le mode d'électrification — privé ou coopératif — en cours dans cette zone ?

Les progrès de l'électrification rurale après la Seconde Guerre mondiale

La progression de l'électrification rurale après 1945 contraste fortement avec la période précédente. En effet, faut-il le rappeler, en 1931 10% des exploitations agricoles bénéficient de l'électricité. Dès les lendemains de la Seconde Guerre, le pourcentage de fermes électrifiées augmente considérablement, passant de 28% à 40% en deux ans seulement (1945-1947). Quatre ans plus tard, la proportion atteint 67%. En bref, de 1945 à 1961, le pourcentage d'électrification rurale québécois sera multiplié par 3,5 (97% en 1961) permettant ainsi de combler le retard tant décrié au cours des années 1930. Toutefois, ce phénomène n'est pas particulier au Québec, comme le souligne K. R. Flemming au sujet de l'Ontario : «*The most notable feature of the post-war period was the speed at which the rural network was completed*²²⁴.» De fait, la figure 3.1²²⁵ illustre l'évolution du pourcentage d'électrification rurale du Québec, entre 1937 et 1961.

²²⁵ Les pourcentages d'électrification rurale du Québec ne sont malheureusement pas disponibles, sur une base annuelle, pour toute la période (carence pour 1947 à 1951 et pour 1952 à 1955). Les données manquantes ont donc été calculées à partir du gain moyen des années précédentes.

Figure 3.1:
Progression de l'électrification rurale du Québec, de 1937 à 1961
 (fermes électrifiées en %)



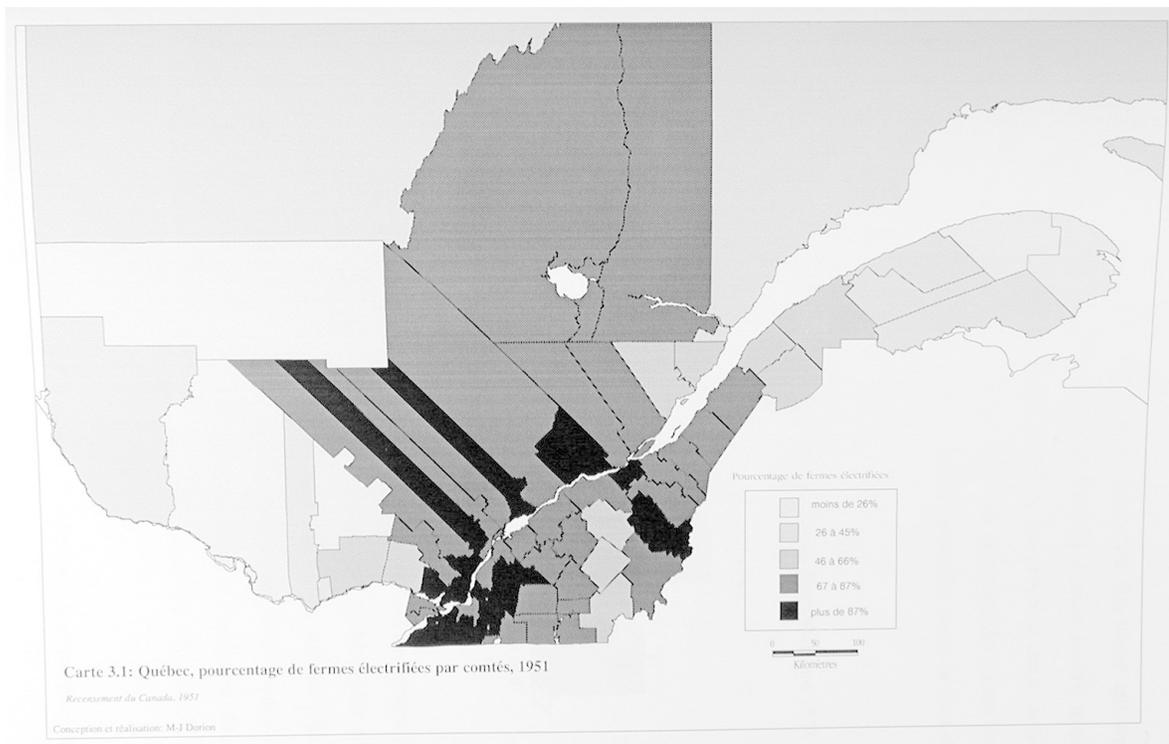
Sources: AHQ, P3/215 et Rapports annuels de l'OER.

À la fin des années 1940, les membres de l'Office de l'électrification rurale attribuent volontiers ce développement rapide à la création même de l'Office : «Nous sommes d'avis que la loi le créant et l'organisation de l'OER ont stimulé et forcé la construction de lignes électriques par les entreprises privées. Celles-ci ont plus que doublé la longueur de leurs lignes rurales depuis 1945²²⁶.» La figure 3.1 confirme cette observation. Cependant, on se souviendra qu'en 1931, de grandes différences existaient entre les comtés de recensement. Qu'en est-il en 1951 ?

Pour répondre à cette question, examinons la situation de chaque comté en 1951²²⁷ (carte 3.1).

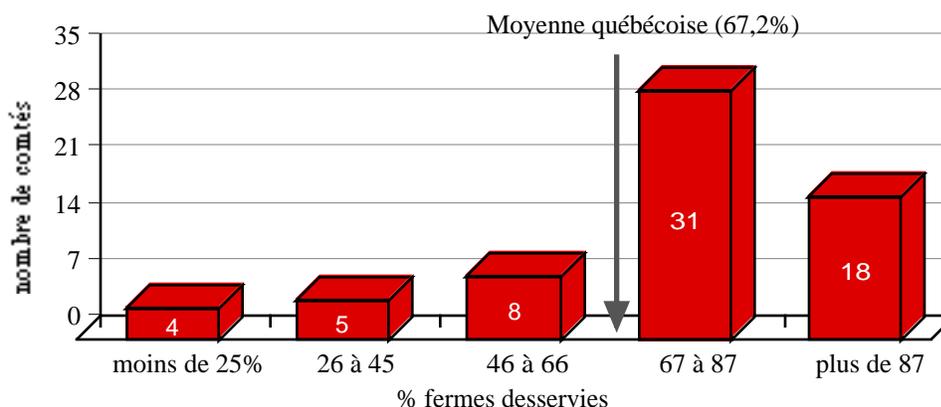
²²⁶ 5^e rapport annuel de l'Office de l'électrification rurale, 1949. Hôtel du gouvernement, 1950, p. 2.

²²⁷ Le pourcentage d'électrification rurale représente le nombre de fermes électrifiées par rapport au nombre total de fermes occupées. Nous avons déjà signalé des imprécisions mineures dans les données des recensements décennaux. Nous croyons que ces chiffres fournissent tout de même des données valables, qui, utilisées avec précaution, permettent de connaître la situation de l'électrification rurale en 1951.



La comparaison avec l'électrification des fermes en 1931 (carte 2.1) donne une image saisissante des progrès accomplis depuis 20 ans. Les disparités signalées en 1931 quoique moins accentuées sont toujours présentes. Alors que 94%²²⁸ des fermes du comté de Saint-Maurice sont desservies, l'Abitibi n'est électrifiée qu'à 17%. La distribution des comtés autour de la moyenne québécoise (figure 3.2) montre elle aussi la distance parcourue au cours de la période 1931-1951.

Figure 3.2:
Répartition des comtés selon le pourcentage de fermes électrifiées en 1951
(Nombre de comtés dans chaque groupe)



Source : Recensement du Canada, 1951

En 1931, 42% des comtés étaient situés sous la moyenne québécoise (10% à ce moment), alors que plus de la moitié d'entre eux la surpassait. Cette situation, certes très hétérogène, reflétait tout de même un certain équilibre autour de la moyenne (distribution «normale»). En 1951, au contraire, la distribution est asymétrique. Trois constats ressortent de l'analyse de ces données : 1- les disparités ont subsisté, 2- un plus petit nombre de comtés sont caractérisés par la faiblesse de leur électrification (seulement 26% des comtés sont moins bien électrifiés que l'ensemble du Québec) 3- les écarts sont plus accentués.

²²⁸ RDC, 1951. Pour le détails par comté, voir le tableau n° 2 de l'annexe A.

Ces différences nous renvoient à la carte 3.1 puisqu'elle illustre une caractéristique essentielle de la spatialité du processus d'électrification rurale. Le centre du Québec est bien électrifié mais les régions les plus excentriques souffrent encore du sous-développement de leurs réseaux ruraux. Le Témiscamingue en est un bon exemple, puisque malgré une forte progression (1931 : 0,8% et 1951 : 44%), il affiche toujours un pourcentage d'électrification rurale inférieur à la moyenne québécoise. Au-delà de la persistance de ces disparités, il y a cependant des nuances à apporter. Certains comtés, qui n'étaient que peu électrifiés en 1931, le sont presque entièrement en 1951. Nicolet (5,6% à 80%), Dorchester (10% à 85%) et Yamaska (8% à 83%) sont, à cet égard, particulièrement dynamiques.

Ces réflexions nous amènent à tenter un classement des comtés selon l'évolution du pourcentage d'électrification rurale. Notre hypothèse repose sur l'existence de trois types de situations. Une première catégorie regrouperait les 54 comtés où la majeure partie de l'électrification des fermes s'est effectuée entre 1931 et 1951. Il faut cependant considérer qu'avant 1945, la Crise puis la Seconde Guerre ont limité la progression de l'électricité à la campagne²²⁹. Ces comtés ont donc été électrifiés entre 1945 et 1951 et ils sont géographiquement concentrés dans le centre du Québec.

Un deuxième groupe inclut les comtés pour lesquels les gains les plus importants seront réalisés après 1951; ils sont tous situés hors du centre du Québec. Ce sont : Abitibi, Bonaventure, Gaspé-Îles-de-la-Madeleine, Gatineau-Hull, Labelle, Matane-Matapédia, Pontiac et Saguenay. Enfin, une dernière catégorie rassemble les quelques comtés où les progrès enregistrés ont été constants tout au long de la période 1945-1961 : Papineau, Rimouski, Témiscamingue et Témiscouata-Rivière-du-Loup. Ils sont, eux aussi, localisés à la périphérie du Québec²³⁰.

²²⁹ Pour s'en convaincre, revoir le graphique 3.1 qui illustre l'évolution de la moyenne provinciale.

²³⁰ Papineau est un bon exemple de cette troisième catégorie car entre 1931 et 1951 la proportion de fermes électrifiées passe de 3% à 49% (+ 46%) alors qu'au cours des 10 années suivantes, le phénomène se reproduit, poussant l'indice d'électrification rurale à 96% en 1961 (+ 47%).

La situation de 1961²³¹ est très différente de celles de 1931 et de 1951. En effet, la moyenne québécoise atteint alors 97% et plusieurs comtés sont dès lors complètement électrifiés (99%). Les progrès sont importants et touchent l'ensemble du Québec. Quelques-uns affichent néanmoins des pourcentages inférieurs à la moyenne. Pontiac, par exemple, dont les fermes sont électrifiées à 75%, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine (87%), la région de Hull-Gatineau (84%) ou Labelle (88%).

De telles considérations nous amènent à nous demander pourquoi certains comtés devront patienter jusqu'à 1950, et même après 1955, pour être convenablement électrifiés alors que la majorité d'entre eux le sont rapidement, en fait dès les années d'après-guerre ? L'analyse du mode d'électrification — privé ou coopératif — en cours dans les régions pourrait fournir des éléments de réponse.

Deux modes d'action : les compagnies privées et les coopératives

Après 1945, ce sont les entreprises privées et les coopératives qui érigeront la majeure partie des réseaux ruraux²³². Bien qu'elles se concurrencent parfois, ces deux types d'entreprises auront tendance à investir des espaces distincts. Notre objectif dans cette section de chapitre est de dégager une vue d'ensemble du mode d'électrification des diverses régions du Québec.

Selon les rapports de l'Office de l'électrification rurale, les coopératives sont surtout actives au Bas Saint-Laurent²³³, en Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine, au Saguenay, dans Charlevoix

²³¹ Il était moins utile de cartographier la situation en 1961 puisque que 97% des fermes sont alors électrifiées. Pour plus de détails, voir le tableau n° 3 de l'annexe A.

²³² Il est difficile de déterminer quelle part occupent les systèmes municipalisés. Nous nous souviendrons qu'ils représentaient 1% de la distribution rurale en 1943, selon les estimations de la Régie. Dans *op. cit.*, document n° P3/219. Quant à Hydro-Québec, comme nous l'avons déjà mentionné, les considérations portant sur l'électrification rurale contenues dans son premier rapport sont absentes des rapports suivants.

²³³ Le cas du Bas Saint-Laurent est particulier : plusieurs coopératives y seront fondées, elles construiront des lignes puis seront rachetées par la Compagnie de Pouvoir du Bas Saint-Laurent. À ce sujet voir Yves Tremblay (1992), *op.cit.*

(l'île-aux-Coudres), en Abitibi, au Témiscamingue, dans Pontiac, Papineau et le Témiscouata²³⁴. Dans d'autres comtés, les coopératives sont présentes sans représenter l'essentiel de la distribution. C'est le cas de Terrebonne, de Montcalm et des Cantons de l'Est.

Les compagnies privées contrôlent le Centre du Québec. *Shawinigan Water & Power* (et ses filiales) dessert, grosso modo, l'ensemble des basses terres du Saint-Laurent (34 comtés)²³⁵. Son territoire s'étend de la région de Valleyfield à Rivière-du-Loup, sur la rive sud du fleuve, et de Terrebonne à La Malbaie, sur la rive nord. *Southern Canada Power* concentre plutôt ses activités dans les Cantons de l'Est jusqu'aux environs de Drummondville (par exemple : Missisquoi, Richelieu, Richmond, Rouville, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, jusqu'à 16 comtés en 1947). *Gatineau Power*, quant à elle, est implantée dans l'ouest du Québec : Argenteuil, Deux-Montagnes, Hull-Gatineau, Labelle, Laprairie, Montcalm, Napierville, Pontiac, Terrebonne (14 comtés). La *Compagnie électrique du Saguenay* agit dans les comtés de Saguenay, Chicoutimi et Lac-Saint-Jean. Et enfin, la *Compagnie de Pouvoir du Bas Saint-Laurent* fournit l'électricité dans Matane, Matapédia, Rimouski et Rivière-du-Loup²³⁶. Ce sont *Southern Canada Power* et le groupe *Shawinigan Water & Power* qui construiront le plus grand nombre de lignes rurales. Les autres compagnies, créées le plus souvent pour répondre à des besoins industriels ne développeront que lentement leur clientèle domestique.

Les coopératives se formeront principalement dans les régions où les distributeurs privés construisent peu de lignes rurales. C'est le cas, entre autres, de l'Outaouais, *Gatineau Power* n'ayant même aucun programme d'électrification rurale. Comparons la longueur des lignes rurales²³⁷ construites par les principales compagnies privées du Québec entre 1936 et 1961 à

²³⁴ Le territoire québécois a été divisé en sept zones par l'Office (*cf.* chapitre 1).

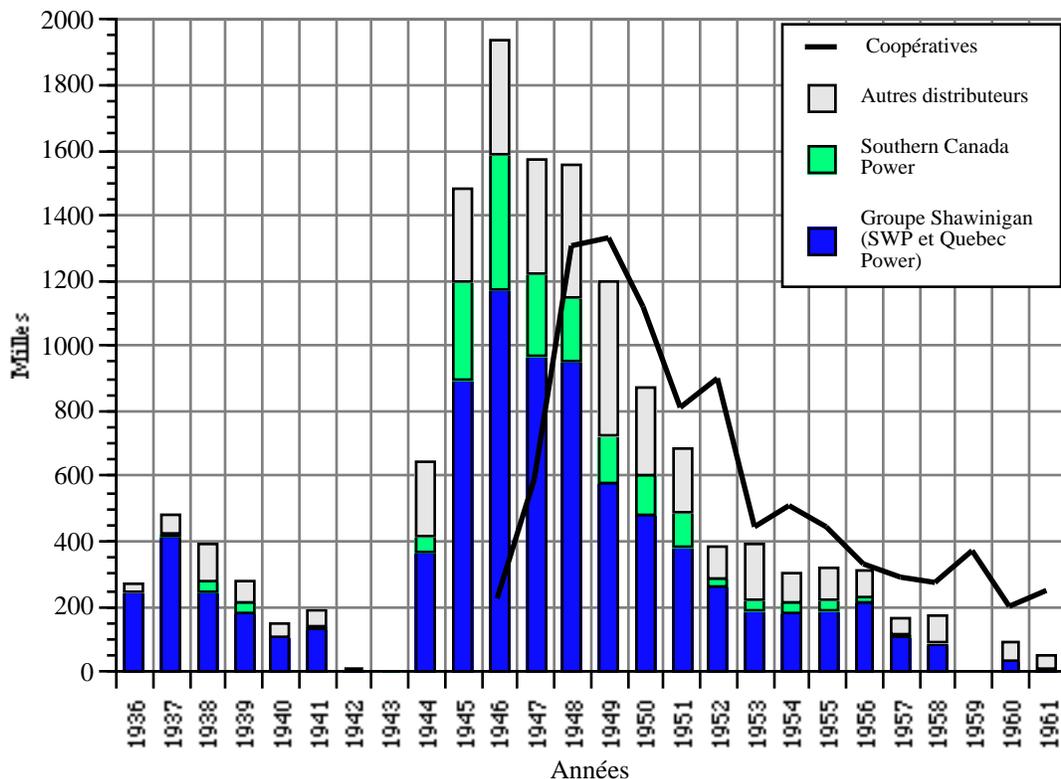
²³⁵ Le nombre de comtés avancé ici est une estimation découlant du rapport de l'OER de 1947. Au fil des ans, des changements surviendront, sans toutefois modifier de façon profonde le découpage du territoire québécois. De plus, nous n'avons retenu ici que les plus importantes compagnies d'électricité québécoises.

²³⁶ Pour la Compagnie de Pouvoir du Bas Saint-Laurent, voir Yves Tremblay (1992), *op. cit.*

²³⁷ Inclus toutes les lignes rurales, y compris celles construites dans les villages et, à partir de 1958, la Régie spécifie que «Pour Shawinigan et Gatineau surtout, il ne faudrait pas interpréter ces chiffres comme étant strictement des extensions rurales, c'est-à-dire pour usage de ferme. Beaucoup de clients saisonniers sont inclus dans ces chiffres.» AHQ, fonds de la Régie, document n° P3/235.

celles érigées par les coopératives d'électricité à partir de 1946 (figure 3.3)²³⁸.

Figure 3.3:
Longueur des lignes rurales construites par les compagnies privées et les coopératives entre 1936 et 1961 (en milles)



Sources: AHQ, P3/235 et Rapports annuels de l'OER.

Nous nous sommes déjà interrogés sur les raisons pouvant expliquer les disparités entre les comtés selon la période d'électrification massive. La figure 3.3²³⁹ nous fournit de nouveaux éléments d'explication. Les compagnies privées construiront un nombre considérable de lignes rurales entre 1944 et 1951. La plus active d'entre elles est sans contredit *Shawinigan Water & Power*. Cette compagnie est même une des seules à définir un véritable plan

²³⁸ Les chiffres des compagnies privées proviennent de la Régie de l'électricité alors que ceux des coopératives proviennent des Rapports annuels de l'Office. Il est intéressant de noter que l'OER cumule aussi les lignes construites par les compagnies, mais ces données ne correspondent que rarement avec celles de la Régie. La raison en est toute simple, l'OER ne cumule pas les chiffres des petits distributeurs. Étant donné que les compagnies relèvent de la Régie, nous avons retenu les chiffres de cette instance.

²³⁹ *Autres distributeurs* regroupe *Gatineau Power*, La compagnie électrique du Saguenay, la Compagnie de Pouvoir du Bas-Saint-Laurent et tous les autres petits distributeurs. Les compagnies figurant dans le graphique représentent environ 98% de la distribution domestique (urbaine et rurale) en 1943.

d'électrification des localités rurales dès les années 1930. Ce plan sera cependant freiné par la Seconde Guerre mondiale, la *Loi des mesures de guerre* ayant rendu difficile l'achat de certains matériaux. Mais le programme fut relancé dès 1944. Les efforts de SWP après 1945 pour prolonger rapidement son réseau rural, découle, selon C. Bellavance, de la menace que représente la formation de coopératives : «Le programme d'électrification des zones rurales nécessitait des investissements substantiels. S'adressant aux membres du comité exécutif, le président J. Wilson expliquait en 1947 que la compagnie devait, pour contrer l'établissement de coopératives, poursuivre les efforts en ce domaine et ce, même si elle n'obtenait que peu de bénéfices nets [...]»²⁴⁰. *Southern Canada Power*, dont le territoire est grugé par les coopératives, construira, elle aussi, beaucoup de lignes entre 1945 et 1948. Il est d'ailleurs intéressant de noter que c'est en 1946, alors que l'OER est créé en 1945, qu'est atteint le nombre maximum de milles construits par les distributeurs privés²⁴¹.

À l'instar des compagnies, les coopératives érigeront une quantité importante d'extensions rurales. Mais le sommet ne sera atteint qu'en 1949. L'ampleur des constructions des coopératives peut étonner. Il faut comprendre que les coopératives électrifient des régions où l'électrification rurale est à faire, tandis que les entreprises prolongent, au contraire, des réseaux existants.

Il y a donc un décalage de quelques années entre la plus forte période de construction des coopératives et celle des compagnies. Ce sont donc les régions desservies par les distributeurs privés qui sont les mieux électrifiées en 1951 (revoir la carte 3.1). Les coopératives n'existent alors que depuis peu, tandis que les distributeurs ont construit massivement des lignes rurales au cours des six années précédentes. En bref, les progrès enregistrés entre 1944 et 1951 peuvent être attribuables, en grande partie, à l'effort des compagnies, alors que les gains les plus importants effectués après 1951 seront surtout le fruit des coopératives.

²⁴⁰ Claude Bellavance, *Shawinigan Water & Power, 1898-1963. Formation et déclin d'un groupe industriel au Québec*, Montréal, Boréal, 1994, p. 142.

²⁴¹ Au sujet de la densité des lignes construites, voir Yves Tremblay (1992), *op. cit.*, p. 275.

Après 1945, l'évolution de l'électrification rurale du Québec progresse rapidement. Toutefois, ces développements sont inégalement répartis sur le territoire québécois. En effet, en 1951, les comtés les moins bien électrifiés sont tous situés à la périphérie du Québec. Mais pourquoi certains comtés ont-ils été négligés pendant plus de 60 ans ? Il est possible d'avancer plusieurs éléments de réponse : l'éloignement (la Gaspésie) ou le manque de ressources hydro-électriques (le Bas St-Laurent), par exemple. Cependant, dans certaines circonstances, ces raisons ne sont plus valables. C'est le cas du comté de Hull-Gatineau. Cette région est située près de grands centres et est dotée de ressources hydroélectriques suffisantes. Mais *Gatineau Power* à l'œuvre dans ce territoire, fondée pour répondre à des besoins essentiellement industriels, négligera de développer sa clientèle domestique. La question du développement des marchés, ou celle des particularités de la distribution rurale relèvent précisément de cette dynamique particulière qu'est l'économie de l'électricité. Elle sera le sujet de la section qui suit.

3.2. La construction d'un marché suffisamment rentable : un défi pour les compagnies privées d'électricité

Les compagnies privées d'électricité ont longtemps négligé de construire un réseau rural adéquat. En fait, comme nous l'avons vu, il faut attendre 1945 avant que l'électrification rurale devienne une priorité au Québec et cela, à la suite des pressions des groupes et de l'État. Mais pour quelles raisons les distributeurs ont-ils attendu si longtemps avant d'accepter de desservir convenablement les agriculteurs québécois ? Pour répondre à une telle question il nous faut envisager la situation sous divers angles²⁴². Nous examinons d'abord les particularités des réseaux ruraux, puis l'impact de la tarification sur la consommation, les difficultés que pose l'extension du marché et enfin, les enjeux de l'aide gouvernementale.

²⁴² Nous ne tenterons pas de rendre compte de manière détaillée des principes régissant l'économie de l'électricité ni de la façon dont les producteurs vont jouer sur la courbe de l'offre et de la demande pour influencer le prix de l'électricité ou encore sur l'impact de l'hydroélectricité sur le développement industriel québécois. Se référer à Claude Bellavance (1994), *op. cit.* ainsi qu'à J. H. Dales, *op. cit.*

La densité du marché

La phase qui voit l'essor de l'industrie électrique à grande échelle au Québec s'ouvre au tournant du siècle lorsque *Shawinigan Water & Power* aménage sa première centrale hydroélectrique sur la rivière Saint-Maurice. Dès 1900, elle produit des quantités considérables d'électricité alors que l'utilisation de cette forme d'énergie est encore peu répandue. Durant les années 1910, l'électricité est adoptée dans un nombre croissant de procédés industriels (électro-métallurgie, industrie chimique, pâtes et papiers, etc.). SWP, consciente du débouché que représente ces entreprises énergivores, convaincra certaines d'entre elles à s'implanter près de sa centrale.

Parallèlement à l'application de l'énergie électrique dans l'industrie, les usages domestiques de l'électricité connaîtront leur propre développement. Ce sont les principales villes (Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, etc.) qui, les premières, bénéficieront du nouveau service. Le développement du courant alternatif permet bientôt le transport de l'électricité sur de longues distances, modifiant ainsi le champ des compagnies. À ce sujet, on se rappellera la construction, en 1906, de la ligne sous-fluviale près de Trois-Rivières reliant les centrales de SWP sur la rive nord aux industries de l'amianté sur la rive sud. La compagnie, bien qu'ayant construit cette ligne d'abord pour les usages manufacturiers, desservira, du même coup, les localités situées sur son parcours²⁴³. Ainsi, au cours des années 1920-1930, SWP, en marge de ses contrats d'envergure (avec des grandes entreprises et d'autres firmes d'électricité spécialisées dans la distribution)²⁴⁴ desservira un nombre croissant de villes et de villages. Des fermes auront, par la même occasion, graduellement accès au service électrique. Cependant, la faible densité du marché rural soulève de sérieux

²⁴³ Le marché que représente la ville de Nicolet, par exemple, n'est pas considéré comme inintéressant. Une lettre du dirigeant de *St-Maurice Light & Power*, adressée à Beaudry Lemay de SWP en avril 1910, nous renseigne : « J'attire aussi votre attention sur le fait qu'à Nicolet [...] Tout le monde là-bas sont [*sic*] très satisfaits de la lumière et aussitôt qu'une couple de mois se seront écoulés, pour voir ce que coûte le courant sur le compteur, nous aurons plus de demande de lumière que nous pourrons en donner d'ici à l'automne. » dans AHQ, fonds de SWP, document n° F1/4023.

²⁴⁴ Claude Bellavance (1994), *op. cit.*, p. 60.

problèmes de rentabilité que les entreprises d'électricité prendront beaucoup de temps à résoudre.

Les réseaux de distribution urbains sont généralement caractérisés par un nombre important d'abonnés répartis sur des espaces relativement restreints. En milieu rural, au contraire, les lignes ne sont souvent utilisées que par quelques clients seulement, ce qui augmente considérablement les coûts d'exploitation. Les lignes électriques ne servant qu'au transport et à la distribution de l'électricité²⁴⁵, la demande sur chaque nouveau tronçon doit être assez importante pour justifier les dépenses de construction. C'est pourquoi les compagnies d'électricité ne trouvent, d'abord, aucun profit à électrifier les régions rurales.

La densité du marché est donc un élément clé de la distribution d'électricité. Plusieurs facteurs doivent être considérés pour anticiper quelle sera la rentabilité d'un système de distribution à la campagne. Chaque mille de ligne rurale peut coûter, vers 1940, entre 1 100 \$ et 1 900 \$ (le coût moyen est de 1 400 \$). À partir de cette estimation, O. Lefebvre, régisseur de la Régie, établit les composantes entrant dans ces coûts : les frais annuels fixes, les frais d'administration et le courant électrique fourni. La situation est donc très différente si cinq clients plutôt que 25 se partagent ces coûts. Le régisseur en conclut que si le nombre d'usagers, sur un mille de ligne, est inférieur à dix, le revenu sera insuffisant pour couvrir les dépenses engagées²⁴⁶. Pourtant, les extensions rurales atteignent rarement ce minimum²⁴⁷.

En définitive, desservir les villes et les villages offrant de bonnes concentrations de population était envisageable mais les rangs des campagnes commandaient des investissements hors de proportion avec les revenus prévisibles. Et si les distributeurs électrifient tout de même les campagnes, les tarifs exigés sont généralement élevés. Ainsi,

²⁴⁵ Claude Bellavance (1995), *op. cit.*, p. 393.

²⁴⁶ *Correspondance et rapports sur les coûts de construction de lignes rurales.*, AHQ, fonds de la Régie, document n° P2/223.

²⁴⁷ En fait, la densité de consommateurs «par mille de ligne» construit par les compagnies privées, passera de 7,92 en 1946 à 6,45 en 1960. On est donc assez loin du minimum fixé par la Régie. Selon l'Office de l'électrification rurale, calculé par Tremblay (1992), *op. cit.*, p. 514.

l'électrification rurale et le prix de l'électricité sont intimement reliés.

La politique tarifaire des compagnies

La répartition spatiale des clientèles est un facteur déterminant en matière de tarification de l'électricité²⁴⁸. À cet égard, la politique tarifaire d'Hydro-Ontario offre un bel exemple d'adaptation des tarifs aux particularités de la distribution rurale.

À sa fondation, en 1906, Hydro-Ontario veut vendre l'électricité au prix coûtant. Elle fait de l'expression *Power at cost* un slogan d'une rare efficacité²⁴⁹. Le consommateur paiera ce qu'il en coûte à Hydro pour produire et acheminer l'énergie électrique jusqu'à l'utilisateur. Lorsque l'entreprise d'État lance sa campagne d'électrification rurale en 1911, elle conserve ce même principe. Mais dès les années 1920, l'arbitraire de la formule *Power at cost* apparaît dans toute son injustice. Comment les fermiers pourront-ils payer les tarifs proportionnels aux coûts des installations ? Cette norme entre donc en conflit avec deux principes de l'industrie hydroélectrique : celui, d'abord, qui commande de répartir les coûts sur le maximum de clients possible, celui, ensuite, qui veut que l'on tende à uniformiser les taux. Hydro-Ontario a rapidement pris conscience que si elle voulait attirer une nouvelle clientèle, et augmenter la consommation de celle déjà acquise, elle devrait consentir une baisse de ses tarifs et l'abandon de la vente d'électricité au prix coûtant.

Les spécialistes québécois n'étaient pas sans connaître les stratégies mises en œuvre en Ontario. R. Laplante, qui semble être l'expert de la Régie en matière de tarification, explique dans un rapport préparé en 1935²⁵⁰ qu'en Ontario on pratique depuis longtemps une

²⁴⁸ «Compte rendu de *Power at cost*», par Claude Bellavance, *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 47, n° 2 (automne 1993) : 1.

²⁴⁹ Voir K.R. Flemming, *op. cit.*

²⁵⁰ *Tarification de l'énergie électrique dans la province de Québec*, 23 décembre 1935, AHQ, fonds de la Régie, document n° P3/243.

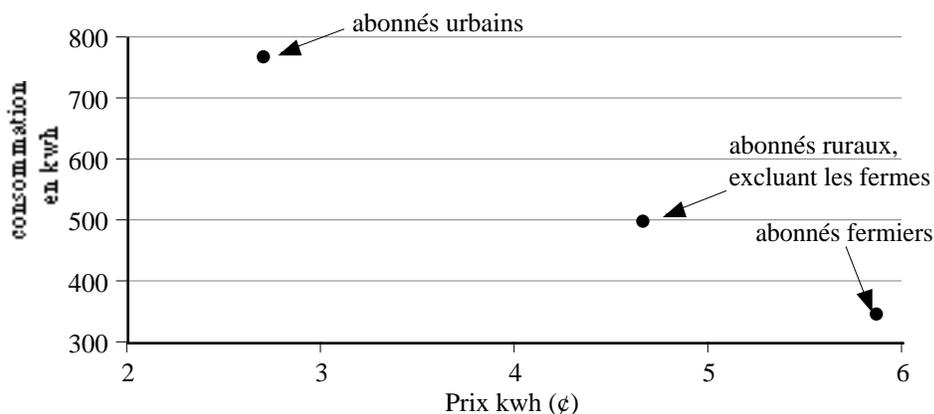
politique de bas tarifs (on a ajusté le prix de l'électricité aux fermes à différents moments dans l'espoir que la consommation grandissante amènerait des recettes permettant d'équilibrer le budget). Au Québec, au contraire, des taux élevés ont d'abord été instaurés, puis au gré d'une hausse constante de la consommation, ils ont été graduellement diminués. Selon l'ingénieur de la Régie, les résultats sont différents parce que la consommation est sensible aux variations du prix de l'électricité : de faibles taux accroissent la consommation des clients, et seule une forte consommation est en mesure de faire baisser les tarifs. L'existence d'un tel lien ne faisait pas l'unanimité à l'époque. Ainsi peut-on lire dans une brochure de la Banque Nationale publiée en 1943 : «On n'en doit pas conclure toutefois que c'est le coût élevé de l'électricité qui en restreint l'usage à la campagne. Il est démontré que des tarifs réduits n'y développent pas nécessairement la consommation d'énergie²⁵¹.» Examinons cette question de plus près. La figure 3.4 compare les prix exigés, en 1940, aux abonnés urbains, ruraux et fermiers²⁵² par les principales compagnies d'électricité québécoises²⁵³.

²⁵¹ Dans *Statistiques générales, analyses et comparaison avec l'électrification rurale de l'Ontario*, op. cit., document n° P3/217 .

²⁵² Classification de la Régie, selon *l'ordonnance générale 30, 1943* : «Service urbain : abonnés dans une agglomération de 1000 âmes et plus. Service rural : abonnés domestiques ou commerciaux dans une agglomération de moins de 1000 âmes. Service ferme : abonnés utilisant l'électricité principalement pour fins de ferme (l'éclairage dans la maison d'un fermier est considéré pour fin de ferme). Un client de ferme est considéré comme tel même dans un centre urbain.» AHQ, fonds de la Régie, document n° P3/219.

²⁵³ Rappelons que ces 29 compagnies distribuent 98,7% de l'énergie électrique consommée au Québec.

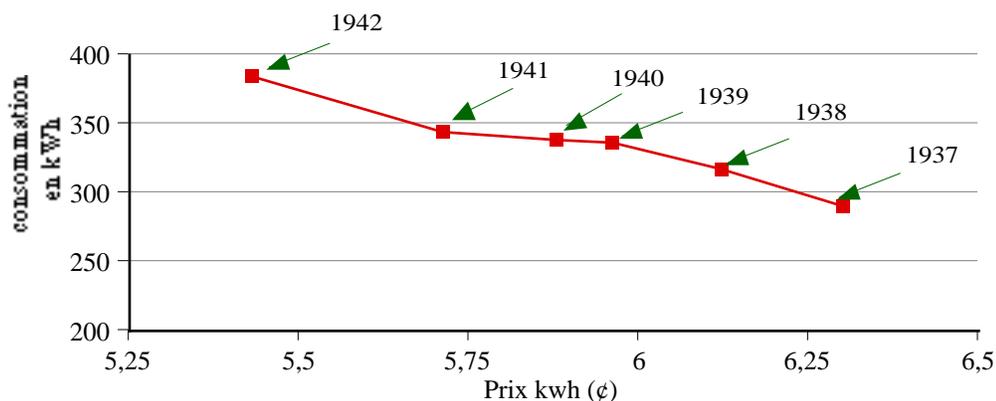
Figure 3.4
Consommation moyenne selon le prix du kwh, 1940



Source: AHQ, P3/184.

Cette figure montre bien l'écart considérable entre les tarifs demandés selon la catégorie d'utilisateur, de même que la relation entre le prix de l'électricité et le niveau de consommation. La figure suivante (3.5²⁵⁴) confirme elle aussi que la corrélation entre le prix de l'électricité et l'énergie consommée est réelle.

Figure 3.5
Évolution de la consommation moyenne des fermiers selon le prix du kWh entre 1937-1942



Sources : AHQ, P3/184 et P3/238

Les deux graphiques précédents²⁵⁵, en plus d'illustrer les variations de la consommation selon le prix de l'électricité, nous renseignent également sur une particularité de la clientèle rurale :

²⁵⁴ Statistiques compilées par la Régie et portant, comme toujours, sur les 29 principales compagnies d'électricité qui assurent 98,7% de la distribution d'énergie électrique de la province.

²⁵⁵ Malheureusement, ce type de statistique est plutôt rare après 1945.

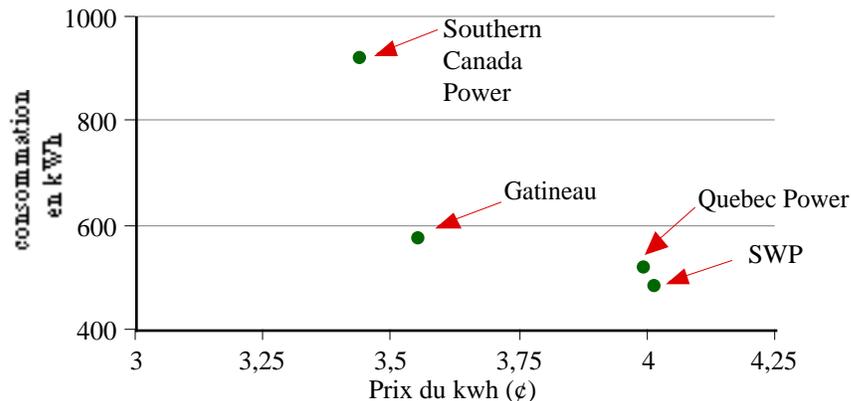
les ruraux, et plus particulièrement les fermiers, consomment beaucoup moins que les citadins. Toutefois, en examinant la facture type des clientèles (urbaine, rurale et fermière) un fait étonne. S'il est vrai que les ruraux et les fermiers consomment moins, ils sont cependant prêts à payer autant, et même davantage, que les citadins pour le service électrique. En 1939 par exemple, le compte annuel moyen d'un usager urbain s'élève à 20,50 \$, celui d'un abonné rural à 23,55 \$ et le fermier, lui, dépense en moyenne 20,03 \$²⁵⁶. Ainsi, la faible consommation des agriculteurs et des ruraux apparaît-elle d'abord imputable au prix de l'énergie.

Les difficultés d'un marché restreint

La faible consommation des agriculteurs serait donc une conséquence directe des tarifs élevés et d'une politique tarifaire qui les pénalise. De telles pratiques, si elles sont largement répandues, comportent des exceptions. Certains distributeurs d'électricité, en effet, semblent enclins à uniformiser leurs taux et à proposer à leurs abonnés fermiers des tarifs semblables à ceux des usagers urbains. La figure 3.6 qui livre la consommation moyenne des usagers agricoles et le prix moyen exigé pour les quatre principaux distributeurs québécois, est fort instructive à cet égard.

²⁵⁶ *Sommaires annuels de la production et des ventes de l'énergie électrique dans la province de Québec par les principaux services publics*, AHQ, fonds de la Régie, document n° P3/184. Voir le tableau en annexe pour les détails de 1937 à 1940.

Figure 3.6
La consommation des usagers agricoles selon le prix moyen du kWh, 1945



Source: AHQ, P3/184.

SWP, le plus important producteur d'électricité du Québec, et sa filiale *Quebec Power*, pratiquent des tarifs nettement supérieurs à ceux de *Southern Canada Power*, qui pourtant ne dispose que de ressources limitées. La consommation annuelle moyenne de la clientèle agricole de SCP est presque deux fois plus élevée que celle enregistrée par SWP.

On peut se demander cependant si d'autres facteurs sont susceptibles d'influencer la consommation d'énergie. Les fermes desservies par *Southern Canada Power* procurent-elles un revenu moyen supérieur à celles du territoire de SWP ? La modernisation de ces exploitations est-elle plus avancée, entraînant ainsi une utilisation plus soutenue de l'énergie électrique ? Sur un autre plan, est-ce que SCP aurait été plus attentive aux besoins des fermiers, et de ce fait, mieux préparée à y répondre ? A-t-elle, par exemple, construit des lignes permettant de soutenir une demande plus élevée que celles de SWP ? Nous ne connaissons pas la réponse. De nombreux observateurs à l'époque soutiennent qu'afin de préserver un facteur de charge élevé, les compagnies érigent des lignes rurales trop petites si bien que des pénalités sont exigées aux agriculteurs qui utilisent des moteurs de forte puissance. En 1947, par exemple, SWP et ses filiales autorisent les cultivateurs à employer un moteur de 5 HP. Mais au-delà de cette limite, elle augmente le prix par kWh (l'exploitation agricole est alors dite : *heavy duty farm*). Les consommateurs ruraux de Sainte-Anne-de-la-

Pocatière résume ainsi les arguments de ceux qui critiquent ces pratiques : «le problème vient du fait que ceux qui proposent l'électricité aux cultivateurs ne comprennent pas que ces derniers la veulent non pas pour l'éclairage ou le chauffage, comme les citadins, mais plutôt comme source d'énergie. Ce qui fait qu'avoir l'électricité sur une ferme du Québec coûte beaucoup trop cher pour les cultivateurs²⁵⁷.»

Après 1945, les compagnies québécoises vont modifier leur politique et adopter graduellement le mode de tarification en usage depuis plusieurs années déjà en Ontario, c'est-à-dire les tarifs régressifs. Les nouvelles grilles tarifaires visent cette fois l'augmentation de la consommation : plus les abonnés consomment d'énergie, plus le prix du kWh diminue. Ces nouvelles mesures seront complétées par l'instauration de campagnes de promotion des usages de l'électricité qui visent à aider les agriculteurs désireux d'électrifier leur ferme de même qu'à faire connaître les avantages que procure l'usage de divers appareils électriques. Depuis 1937 environ, les compagnies avaient déjà mis sur pied des programmes d'aide²⁵⁸ pour le financement des installations de base²⁵⁹. De telles pratiques se généralisèrent après la guerre.

Lorsque la ferme est électrifiée, il faut ensuite acquérir des appareils électriques. Les compagnies encouragent de diverses manières les agriculteurs à acheter ces équipements²⁶⁰. Ces mesures rappellent d'ailleurs les programmes conçus pour les abonnés urbains durant les années 1920. Ces programmes seront cependant adaptés pour faire non seulement la

²⁵⁷ *Correspondance et rapport concernant le service d'électricité en campagne, fournit par le maire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à la Commission Lapointe. op. cit., document n° P1/110.*

²⁵⁸ Ce programme de financement des installations électriques sur la ferme est en général le suivant: les dépenses initiales sont payées par la compagnie à l'électricien, selon le prix convenu entre l'électricien et le client. Cet arrangement doit d'abord être approuvé par le distributeur. La compagnie se fait ensuite rembourser, par le client, en versements mensuels sans intérêts.

²⁵⁹ Selon Olivier Lefebvre, ingénieur au service de la Régie, les coûts pour le branchement au réseau électrique se situaient en 1939 entre 60 \$ et 150 \$. Et d'ajouter: «Pour un grand nombre de cultivateurs, ce déboursé est l'obstacle qui paraît infranchissable. Il y a tant d'autres besoins à satisfaire qui paraissent plus nécessaires que le service électrique.» Rapport de Olivier Lefebvre, *op. cit.*, p. 4. Dans: document n° P3/223.

²⁶⁰ SWP possède, par exemple, un magasin d'appareils électriques depuis 1916 dans le village de Pierreville. Dans AHQ, Fonds SWP, document n° F1/3829.

promotion des appareils électroménagers mais aussi des appareils agricoles. Toutes sortes d'incitatifs seront imaginés par SWP pour raccorder de nouveaux clients ou encore pour augmenter la consommation des fermes déjà desservies²⁶¹.

À partir de 1947-1948, les grandes compagnies ont des difficultés à répondre à la demande, essentiellement urbaine, qui a explosé depuis la fin de la guerre. Malgré cette conjoncture, les programmes visant à augmenter l'usage de l'électricité sur la ferme, et lancés 10 ans plus tôt, sont encore très actifs. *Southern Canada Power*, par exemple, souligne dans son rapport annuel de 1952 : «L'électricité au foyer, sur la ferme : une promotion nécessaire. Afin de créer le désir d'appareils électriques et augmenter ainsi la demande, nous avons utilisé plusieurs moyens²⁶².» De fait, elle publie des brochures²⁶³, fait paraître des annonces dans les quotidiens et les hebdomadaires, loue des kiosques dans des expositions agricoles régionales et donne des démonstrations grâce à sa cuisine mobile. SWP procède sensiblement de la même façon. Elle publiera de plus, à partir de 1952, un mensuel intitulé *Le progrès à la ferme*. Adressé à chaque famille rurale du territoire de SWP, ce mensuel renferme surtout des suggestions sur l'utilisation de l'électricité à la ferme et au foyer²⁶⁴. SWP met gratuitement à la disposition des fermiers un service d'agronomes. Nous nous souviendrons que l'Office de l'électrification dispose également d'agronomes et d'ingénieurs chargés de répondre aux besoins des coopératives. L'OER a même créé, en 1947, un «Service d'utilisation de l'électricité» destiné à renseigner les membres des coopératives sur toutes les utilités possibles de l'électricité dans une exploitation agricole. L'Office publie des brochures²⁶⁵, donne des cours et fournit une assistance technique aux cultivateurs qui demandent des conseils.

²⁶¹ En 1937, par exemple, SWP fait gratuitement le branchement de la maison à la ligne mais sous certaines conditions: «Si votre maison, tout en étant située à moins de 100 pieds de notre de ligne de distribution, n'est pas encore raccordée à notre service, nous l'y raccorderons gratuitement.». Ou encore elle loue, avec option d'achat ou non, divers types d'appareils électriques (chauffe-eau, cuisinière, etc.). Dans *Correspondance et documents des compagnies sur les appareils domestiques*. AHQ, fonds de la Régie, document n° P3/214.

²⁶² *Rapport annuel de Southern Canada Power pour 1952*.

²⁶³ Par exemple, *Comment l'électricité peut aider le fermier*, Southern Canada Power, [s. l.], vers 1939.

²⁶⁴ Shawinigan Water & Power, *Le progrès à la ferme*, premier numéro, 1952.

²⁶⁵ Par exemple, L'Office de l'électrification rurale, *La filerie des bâtisses de ferme*, publié par l'OER, 1947.

En bref, un certain équilibre est nécessaire entre l'offre et la demande. Les tarifs de l'électricité, conjugués aux mesures visant l'augmentation de la consommation, apparaissent alors comme un outil susceptible de modifier et d'accroître le marché. La consommation est stratégique, car en milieu rural le nombre d'abonnés est restreint et chaque usager se doit d'utiliser une quantité significative d'électricité pour rentabiliser la ligne qui le dessert. Nous nous souviendrons à ce sujet que les prescriptions de la Régie concernant le nombre minimal de clients sur chaque «mille de ligne», dans le but d'assurer un rendement acceptable sur les investissements, ont longtemps empêché la poursuite de l'électrification de certaines régions. L'intervention directe de l'État était dès lors nécessaire.

Les enjeux de l'aide gouvernementale

La réglementation de l'industrie hydroélectrique a évolué pendant toute la première moitié du XX^e siècle. De la vente à prix modeste des sites hydrauliques à la première nationalisation, l'État québécois élaborera lentement une politique de contrôle des compagnies privées d'électricité. L'aide à l'électrification rurale, on l'a vu, ne sera vraiment une réalité qu'après la Seconde Guerre mondiale. Reflet sans doute des conditions économiques et sociales du Québec des années 1900-1944, cette réglementation aura été adoptée plus tardivement qu'en Ontario²⁶⁶.

Au Québec, après 1945, l'intervention étatique comporte essentiellement deux volets : le contrôle des distributeurs privés par la Régie de l'électricité et la supervision des coopératives par l'Office de l'électrification rurale. À notre avis, l'intervention gouvernementale n'aura eu qu'une influence indirecte dans le processus d'électrification rurale. Il s'agit ici d'influence

²⁶⁶ À titre d'exemple, l'Ontario «décidait de ne plus vendre les sites hydrauliques mais de les louer en fixant un délai d'aménagement et une rente» dès 1898. Dans Pierre Lanthier, «L'industrie électrique entre l'entreprise privée et le secteur public, le cas de deux provinces canadiennes: 1890-1930», F. Cardot, dir., *Un siècle d'électricité dans le monde*, Paris, PUF, 1987, p. 23-36. Alors qu'au Québec, la vente des «pouvoirs d'eau» se poursuivit jusqu'en 1907 année où les baux emphytéotiques (50, 75 ou 99 ans) commencèrent à être accordés.

indirecte parce que l'État ne subventionnera pas, comme c'est le cas en Ontario, les lignes rurales construites par les compagnies; lesquelles vont pourtant électrifier la majeure partie du territoire québécois (c'est-à-dire, les basses terres du Saint-Laurent).

Après la fin de la guerre, de plus en plus de cultivateurs ont accès au service électrique. Mais on peut s'interroger sur la portée de l'action de la Régie de l'électricité dans le processus d'électrification rurale du Québec²⁶⁷. Nous avons parlé précédemment des mesures prises par la Régie pour décider si elle devait ou non obliger un distributeur à construire telle ou telle ligne. Lorsqu'un cultivateur ou une municipalité rurale présente une requête à la Régie, celle-ci fait une étude puis détermine si la construction de cette ligne est rentable ou non pour la compagnie. Dans le cas où elle est jugée «économique», pour reprendre la terminologie de l'époque, la Régie émet une ordonnance qui précise les normes techniques ainsi que les délais pour effectuer les travaux. Mais si cette construction est jugée non rentable, la requête est rejetée²⁶⁸. La Régie établit alors des listes de ces demandes et les remet à SWP pour son programme d'électrification annuel. Ce ne sont cependant que des suggestions²⁶⁹. Libre à l'entreprise de procéder à la construction de ces lignes ou de la reporter²⁷⁰. Après 1945, la Régie est toujours contrainte à s'assurer que ces lignes procurent un rendement minimum sur les investissements. En fait, lorsque la ligne projetée apparaît suffisamment rentable, la Régie peut contraindre le distributeur à la construire. Dans le cas contraire, la Régie ne peut pas obliger la compagnie à assumer cet investissement²⁷¹. Dans la région centre du Québec, les

²⁶⁷ L'argumentation repose sur l'étude des rapports annuels, de 1936 à 1955, d'électrification rurale de SWP pour les comtés de Nicolet et de Yamaska. Mais aussi sur la totalité des sources utilisées dans ce mémoire. Nous croyons que la Régie fonctionne de la même façon dans l'ensemble des basses terres du Saint-Laurent.

²⁶⁸ En 1944, sur 60 requêtes étudiées par la Régie des services publics, 48 ont été rejetées, soit 80%. Bien entendu, les restrictions de matériel, en raison des mesures de guerre, peuvent être en partie responsables de l'ampleur du phénomène.

²⁶⁹ Nous n'avons trouvé aucune trace de coercition de la part de la Régie, mais il faudrait poursuivre la recherche pour mieux comprendre les relations entre la Régie et les compagnies privées.

²⁷⁰ Note courante trouvée dans les programmes d'électrification rurale: «*For the remaining extensions, it is respectfully requested that they be deferred and reconsidered for a future programme*», le 25 avril 1949, dans *Programmes d'électrification rurale de la Shawinigan Water & Power Company, op. cit.*, document n° P3/236.

²⁷¹ Rappelons-nous qu'après 1945, les demandes parvenant de ruraux atteignent rarement sept clients au mille alors que pour être «économique», une ligne doit en avoir dix.

lignes construites après la Seconde Guerre sont généralement proposées par la Régie. Toutefois SWP n'hésite pas à en reporter la construction si elle le juge nécessaire. Par ailleurs, les extensions rurales sont rarement le résultat d'ordonnances spécifiques obligeant la compagnie à les construire.

L'Office de l'électrification rurale interviendra directement dans les zones d'action où les coopératives sont actives. Ainsi, l'Office semble avoir eu un impact plus décisif que la Régie sur l'électrification rurale du Québec. Non seulement stimule-t-elle la construction de lignes, mais elle exerce des pressions sur les compagnies privées. Son influence est importante même dans les comtés de Nicolet et de Yamaska malgré l'omniprésence des entreprises privées. Certes, les coopératives formées dans ces comtés ne construiront pas de lignes rurales²⁷², mais elles vont incarner, pour SWP ou *Southern Canada Power*, des éléments concurrents, au même titre que les petites firmes d'électricité absorbées dans les années 1910 et 1920. Nous avons déjà vu de quelle façon SWP a construit les principales lignes de transmission et de distribution avant 1945. Après la guerre, l'électrification de ces comtés connaîtra des progrès importants. SWP, consciente de la menace que représente les coopératives, construira-t-elle des lignes prioritairement dans les paroisses susceptibles de développer de telles coopératives ? D'autres facteurs interviennent-ils dans la décision de prolonger un réseau de distribution ?

²⁷² Comté de Yamaska: La Coopérative régionale d'électricité de Saint-Guillaume-d'Upton incorporée en 1945, celle de Saint-Elphège incorporée en 1946 et celle de La Visitation-de-Yamaska incorporée en 1946. Comté de Nicolet: la coopérative de Gentilly, incorporée en 1946, celle de la paroisse de Sainte-Monique (1946), celle de Sainte-Marie-de-Blandford (1946) et celle de Saint-Samuel-de-Horton (1946). Ces sept coopératives, incorporées en 1946 et 1947, ne seront jamais actives. Elles ne seront qu'incorporées. Cette situation n'est pas particulière aux comtés de Nicolet et de Yamaska. Dans l'ensemble du Québec, 193 coopératives ont été incorporées entre 1945 et 1963, seulement 58 d'entre elles seront actives. *Historique de l'Office, op. cit.*

3.3 Progression rapide de l'électrification rurale de Nicolet et de Yamaska après 1945

La diffusion de l'électricité en milieu rural entre 1945 et 1961 est caractérisée non seulement par des progrès rapides²⁷³ mais également par une volonté de rattrapage. En effet, SWP, la principale compagnie d'électricité à l'œuvre dans les comtés de Nicolet et de Yamaska, va ériger un nombre important de lignes rurales. L'analyse des ajouts effectués au réseau rural des paroisses nous donnera l'occasion de déterminer : a) les années de forte construction de lignes; b) les facteurs qui inciteront la compagnie à prolonger son réseau dans une paroisse plutôt que dans une autre et enfin c) de vérifier si l'attitude des distributeurs privés envers le monde rural a changé depuis les années 1920-1930.

Avant 1945, on s'en souviendra, les réseaux de distribution d'électricité des comtés de Nicolet et de Yamaska rejoignent d'abord les villes et les villages; ceux-ci ont d'ailleurs tous accès au service électrique en 1944²⁷⁴. Certes, des rangs sont électrifiés, mais leur nombre semble encore limité. La forte progression de l'électrification des fermes dans les années d'après-guerre contraste avec la lenteur du processus dans la période précédente. La densification des réseaux ruraux, entre 1946 et 1961, permettra de desservir la quasi-totalité des exploitations agricoles de la région. En fait, à la fin de la période²⁷⁵, peu de fermes n'ont pas accès à l'électricité : dans le comté de Nicolet presque toutes les paroisses affichent des pourcentages d'électrification de plus de 98%, alors que ce taux atteint 97% dans Yamaska²⁷⁶.

L'étude fine de l'électrification des comtés de Nicolet et de Yamaska après 1945 nous

²⁷³ Alors qu'en 1931 à peine 5,6% des fermes de Nicolet étaient électrifiées, la proportion passe à 80% en 1951 puis à 99,4% en 1961. Le comté de Yamaska ne sera pas en reste puisque l'indice d'électrification rurale, de 8% en 1931 atteindra 83% en 1951 puis 97% dix ans plus tard.

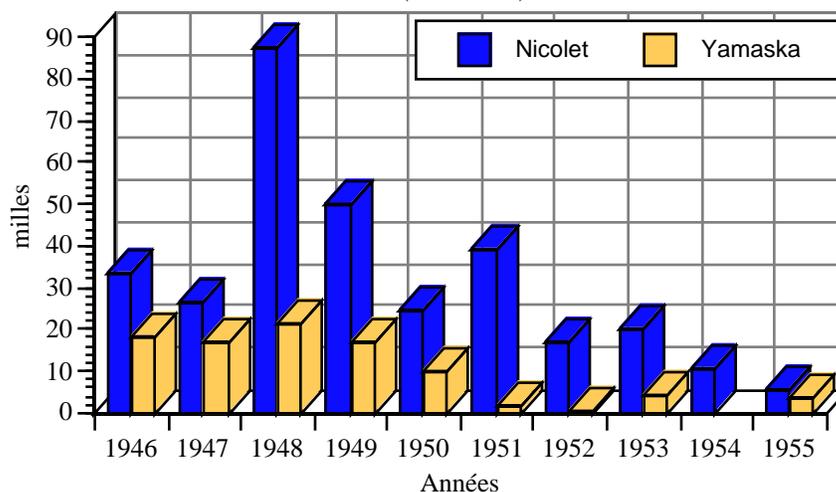
²⁷⁴ Quelques localités ne sont pas encore desservies. Il s'agit de: Lemieux, électrifié en 1946 et Saint-Elphège et Précieux Sang électrifiés en 1948. Nous ne disposons pas de source nous permettant de déterminer l'année où la réserve indienne de Wôlinak fut desservie.

²⁷⁵ Voir le tableau n° 2 de l'annexe C donnant le pourcentage de fermes électrifiées pour chaque paroisse des comtés de Nicolet et de Yamaska en 1961. Les données par paroisse ne sont malheureusement pas disponibles pour 1951.

²⁷⁶ Un cas cependant est à signaler: dans la paroisse Saint-Guillaume-d'Upton, pourtant desservie depuis le début des années 1920, 19 fermes (ou 10%) ne sont pas électrifiées.

permettra tout d'abord de déterminer si la construction de lignes rurales suit la tendance observée pour l'ensemble du Québec. Rappelons à ce sujet que les compagnies privées ont consenti des investissements majeurs dans ce secteur, principalement entre 1944 et 1951 (se reporter à la figure 3.3). Le graphique 3.7 illustre la longueur des lignes rurales construites entre 1946 et 1955 dans les comtés de Nicolet et de Yamaska²⁷⁷.

Figure 3.7: **Longueur des lignes rurales construites par SWP dans les comtés de Nicolet et de Yamaska, 1946-1955**
(en milles)



Sources: AHQ, P3/236 et P3/237

Comme pour l'ensemble du Québec, les premières années d'après-guerre sont marquées par des ajouts en nombre appréciable au réseau rural. Les comtés de Nicolet et de Yamaska²⁷⁸

²⁷⁷ Pour construire ce graphique nous avons utilisé les données (1946-1955) fournies par SWP à la Régie. Annuellement, la compagnie donne le nombre de milles construits l'année précédente et terminés cette année-là, érigés et terminés, et les lignes en construction. Nous avons retenu les chiffres des rubriques «Érigés et complétés» de l'année en cours et ceux de «Érigés cette année, à être complétés l'année suivante», cette dernière rubrique donnant en fait les lignes en construction. Dans *Programmes d'électrification rurale de la Shawinigan Water & Power Company, op. cit.*, documents n° P3/236 et P3/237.

²⁷⁸ Ce qui étonne, et cette remarque concerne aussi les années 1927-1944, c'est la différence assez importante du nombre de milles de lignes construites dans ces deux comtés. Bien entendu, la superficie de Nicolet est plus importante que celle de Yamaska, mais cette différence est-elle suffisante pour expliquer l'ampleur de l'écart ? Des hypothèses peuvent être soulevées ici. Nous pouvons relier cette disparité à la localisation des fermes sur le territoire de chacun des comtés: sont-elles concentrées sur une petite surface, ou disséminées aux quatre coins du comté ? Ces questions resteront, pour le moment, sans réponse. Il faudrait, au cours de recherches ultérieures, se pencher sur l'occupation du territoire de ces comtés par les agriculteurs. Il faut également prendre en considération les lignes érigées par Southern Canada Power dans les quatre ou cinq municipalités du comté de Yamaska desservies par cette compagnie. Les constructions de SCP ne figurant pas dans le graphique, nous pourrions ainsi expliquer en partie l'écart constaté.

présentent toutefois un profil légèrement différent. En fait, il y aurait un retard de deux ans quant au début de la période de construction massive²⁷⁹. Il est possible que SWP ait prioritairement électrifié d'autres zones du territoire québécois pour ensuite concentrer ses efforts sur ces comtés²⁸⁰. Il ressort de ce bilan l'ampleur du travail accompli en quelques années, et, comme ailleurs au Québec, qu'après 1951 le nombre de milles érigés diminue considérablement.

Ces nouvelles lignes sont-elles géographiquement concentrées ? SWP construit-elle des bouts de lignes ici et là, au gré des demandes les plus pressantes ? Ou au contraire, a-t-elle défini un véritable programme de construction ? Les demandes de service adressées à SWP par les cultivateurs, la fondation de coopératives, et enfin, l'affirmation d'une logique de marché nous permettront de répondre à ces questions.

Pour faciliter l'analyse, nous avons regroupé les paroisses en trois catégories selon la précocité de leur électrification (carte 3.2)²⁸¹. Nous nous souviendrons d'ailleurs que pour l'ensemble du Québec, les mêmes types de situations se présentaient. Une première série de paroisses (28) seront rapidement desservies entre 1946 et 1949 : Sainte-Eulalie, Sainte-Monique, Saint-Pierre-les-Becquets, Saint-Sylvère, Saint-Wenceslas ou Saint-Pie-de-Guire, etc.

²⁷⁹ Il nous est en effet permis de croire que la longueur des lignes érigées en 1944-1945 n'est pas très importante. La source utilisée pour construire ce graphique ne nous fournit aucune donnée pour 1944 et 1945. Cependant, une autre source mentionne que cinq milles de lignes ont été construites en 1944 et 7 en 1945 dans le comté de Nicolet et aucun dans le comté de Yamaska, *Statistiques, analyse et comparaison du coût des lignes de distribution rurale de diverses compagnies*, AHQ, fonds de la Régie, document n° P3/224.

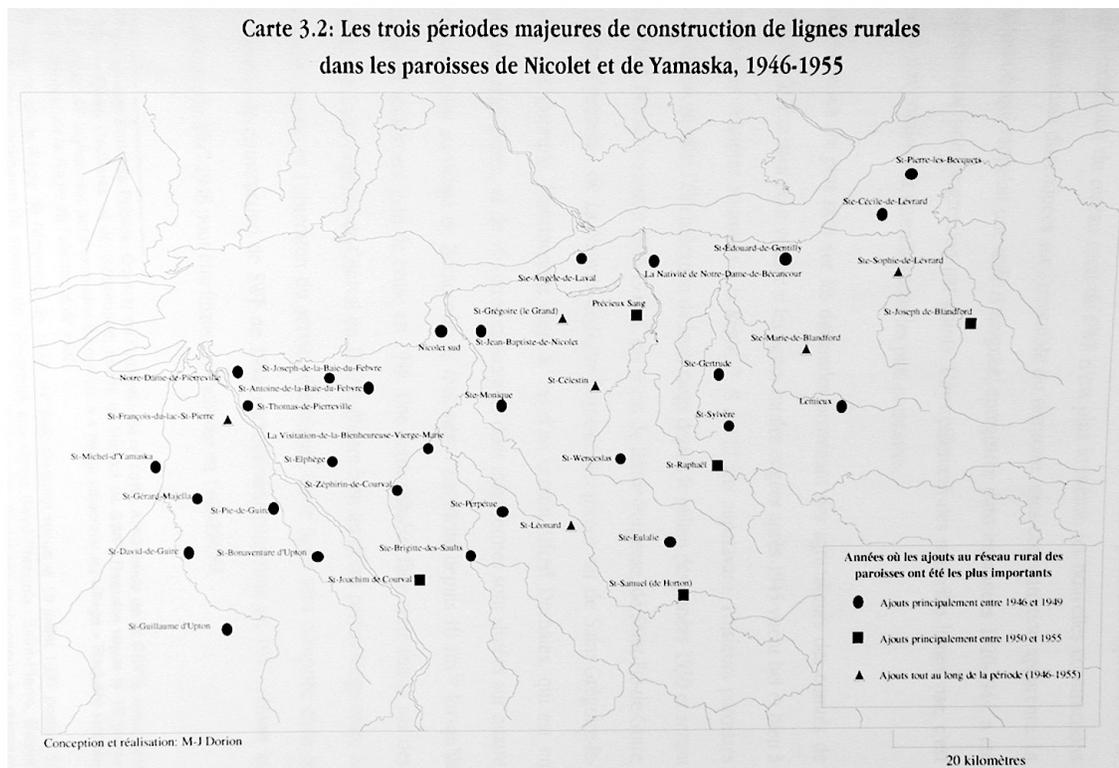
²⁸⁰ Il serait à ce sujet intéressant de vérifier si pour l'ensemble des lignes rurales érigées au Québec après 1944 SWP a procédé par aires définies ou si elle a, chaque année construit des lignes un peu partout. Une lettre de SWP à la Régie, en 1947, laisse supposer la validité de la première hypothèse. Dans le «*Progress Report- Rural construction 1947*» il est souligné qu'une attention particulière sera portée aux comtés de Beauce, Frontenac et Dorchester et qu'en raison des efforts mis dans l'électrification des 3 comtés sus-mentionnés, la compagnie sera incapable de tenir ses promesses pour la construction de lignes dans le reste du territoire de la division sud. Documents n° P3/236 et 237.

²⁸¹ Ces années correspondent au «boom» de construction, aux années où SWP et SCP érigent le plus grand nombre de milles de lignes rurales durant la période. À ce sujet, voir le tableau n° 1 de l'annexe C qui donne le pourcentage de fermes desservies en 1941. La source principalement utilisée ici est le rapport de construction remis annuellement par SWP à la Régie de l'électricité. Nous sommes conscients que les données ne sont pas exhaustives. Des paroisses sont électrifiées à 98% en 1961, selon le RDC, et nous ne trouvons que peu de nouvelles lignes construites dans ces localités dans les rapports de SWP. De plus, les données concernant les paroisses faisant partie du territoire de *Southern* (Saint-David-de-Guire, Saint-Guillaume-d'Upton, Saint-Bonaventure-d'Upton et une partie de Saint-Joachim-de-Courval) sont peut-être incomplètes, la compagnie ne présentant pas de rapport aussi détaillé que SWP.

Deux d'entre elles, bien électrifiées en 1941 (Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre et Sainte-Angèle-de-Laval), ne connaîtront cependant que peu d'ajouts à leur réseau de distribution rurale. Un deuxième groupe rassemble les paroisses, peu nombreuses, où SWP ne prolongera massivement ses lignes le long des rangs qu'à partir de 1950 (Saint-Raphaël, Précieux-Sang, Saint-Joachim-de-Courval, Saint-Samuel-de-Horton et Saint-Joseph-de-Blandford). Enfin, un dernier contingent de localités seront électrifiées tout au long des années 1946-1955; là un petit nombre de nouvelles lignes seront progressivement érigées tout au long des ces neuf années (0,25 mille, 1 mille, rarement 2). Il s'agit de Saint-François-du-Lac, Sainte-Marie-de-Blandford, Saint-Célestin, Saint-Léonard, Saint-Grégoire-le-Grand et Sainte-Sophie-de-Lévrard.

Pourtant, et même si les lignes rurales sont construites selon un plan annuel, on chercherait en vain quelque logique spatiale à ces extensions du réseau (voir la carte 3.2). Le seul groupe qui ressort clairement est celui des paroisses électrifiées après 1950, puisqu'elles sont presque toutes situées sur les marges des comtés. Ce modèle de diffusion contraste avec celui des années 1920-1930. On se souviendra qu'avant la Seconde Guerre mondiale, l'érection des principales lignes de transmission et de distribution de l'électricité de *Shawinigan Water & Power* obéissait à un plan préalablement défini qui se montrait peu sensible aux réclamations des résidents de la région. La compagnie électrifiait une zone puis, à partir de celle-ci,

carte 3.2



prolongeait son réseau pour en desservir une seconde située à proximité. Après 1945, le mode d'extension du réseau rural de SWP n'est plus le même, les nouvelles constructions étant désormais disséminées sur l'ensemble du territoire, sans concentration apparente. La progression qui rappelait une toile d'araignée, enregistrée dans les années 1920-1944, a été remplacée par une progression par points. L'éparpillement des nouvelles lignes vise, c'est évident, à répondre aux revendications les plus pressantes.

Penchons-nous de plus près sur les demandes provenant des agriculteurs des comtés de Nicolet et de Yamaska pour vérifier si les lignes rurales érigées après 1945 visent bel et bien à satisfaire les requêtes soumises à la Régie, 7, 8 ou 12 ans auparavant. Plusieurs paroisses demandaient en effet l'électrification de leurs rangs depuis le milieu des années 1930 et seront finalement desservies entre 1946-1949. C'est le cas de Sainte-Perpétue, de Saint-Pie-de-Guire, de Saint-Wenceslas, de La Nativité-de-Notre-Dame-de-Bécancour ou de Saint-Grégoire-le-Grand, par exemple. Mentionnons aussi le cas d'un certain Alfred Deshaies, qui est un exemple parmi autres, et de 46 autres cultivateurs dont leurs fermes sont situées sur quatre rangs adjacents au village de Bécancour. Ils réclament l'électricité depuis 10 ans²⁸² lorsqu'ils obtiennent finalement gain de cause en 1949. Une autre requête, faite cette fois-ci par des fermiers de Saint-Zéphirin-de-Courval en 1937²⁸³, illustre bien les délais parfois longs entre la demande initiale et l'obtention du service électrique. Cette ligne sera comprise dans le programme de construction de SWP de 1946, partiellement construite en 1947, remise au programme de 1947-1948 pour être finalement achevée en 1948-1949²⁸⁴.

SWP a donc prioritairement électrifié les rangs qui réclamaient l'électricité depuis longtemps.

²⁸² Régie des Services Publics, Dossier de l'ordonnance n° 1016, AHQ fonds de la CSPQ, document n° 1016: «Alfred Deshaies *et al.*, Bécancour, comté de Nicolet Vs SWP. Requête reçue le 12 janvier 1939, portant 47 signatures, pour extension du service à 4 rangs adjacents au village.» Requête refusée, dans le *Rapport de la Régie de l'électricité de 1939*.

²⁸³ *Rapport de la Régie de l'électricité de 1939*: «N° 646: Requête reçue le 19 juillet 1937 portant 50 signatures, pour extension de service de l'électricité aux rangs Saint-François, Saint-Pierre, Sainte-Genève, Saint-Michel et Châtillon, sur une distance de 9,5 milles. Projet non économique en raison de l'insuffisance de revenus en regard de la mise de capital requise.»

²⁸⁴ Documents n° P3/236 et 237.

Pourtant, à d'autres moments, il semble que ce genre de demandes ne soient pas à l'origine de l'électrification des fermes. Dès 1946-1947 en effet, la compagnie construira des lignes dans quelques paroisses qui n'avaient fait aucune requête particulière. Prenons le cas de la paroisse de Notre-Dame-de-Pierreville. Son réseau de distribution, en élaboration depuis le milieu des années 1930, est presque complètement terminé dès 1947. Dans les années 1930, cette paroisse n'a eu qu'à présenter deux requêtes²⁸⁵ aux différentes commissions pour obtenir satisfaction²⁸⁶. D'autres facteurs, plus politiques et culturels que techniques, semblent avoir joué un rôle important pour inciter SWP à prolonger son réseau rural dans certaines zones.

Dans la région, sept coopératives sont mises sur pied dès les lendemains de la création de l'Office de l'électrification rurale. Dans le comté de Yamaska on retrouve la Coopérative Régionale d'électricité de Saint-Guillaume-d'Upton (incorporée en 1945), celle de Saint-Elphège (1946) et celle de La Visitation (1946). Pour sa part, le comté de Nicolet verra la naissance de quatre coopératives en 1946, c'est-à-dire, celles de Gentilly, de Sainte-Monique, de Sainte-Marie-de-Blandford et de Saint-Samuel-de-Horton²⁸⁷. Or, ces paroisses verront leurs réseaux ruraux considérablement améliorés dans des délais assez brefs. Par exemple, en 1947, *Southern Canada Power* va construire plus de 8 milles de lignes dans les rangs de Saint-Guillaume, ce qui permettra de considérer toute la municipalité de Saint-Guillaume comme étant complètement électrifiée dès 1948²⁸⁸. À Saint-Elphège, c'est 20 milles que *Shawinigan Water & Power* érigera entre 1948 et 1950. Sainte-Marie-de-Blandford bénéficiera également de

²⁸⁵ Requête n° 3195 (CSPQ) / n° 1 (CEQ), le 13/01/1934, *Rapport de la Commission de l'électricité de 1936*. Requête n° 333, *Rapport de la Commission de l'électricité de 1937*.

²⁸⁶ Bien entendu, les sources utilisées peuvent être incomplètes. Mais les rapports des différentes commissions ont été dépouillés en entier pour les années 1917 à 1944, limitant ainsi les possibilités d'erreur.

²⁸⁷ *Historique de l'Office, op. cit.*

²⁸⁸ La municipalité de Saint-David est, elle aussi, électrifiée en entier en 1948. Quant à Saint-Bonaventure, il ne reste que quelques milles de lignes à construire pour considérer la paroisse et le village eux aussi complètement électrifiés. Dans : *Sommaire cumulatif des lignes à construire par comté, pour Gatineau Power Company et Southern Canada Power Company Ltd.*, AHQ, fonds de la Régie, document n° P3/221.

notables ajouts soit, 8 milles en 1946, 9 milles en 1948, 12 milles en 1949²⁸⁹ (pour ne nommer que les plus importants). Il est également intéressant de souligner que la célérité avec laquelle les deux distributeurs ont desservi ces fermiers aura peut-être empêché la formation de nouvelles coopératives, puisqu'après 1946, aucune autre coopérative ne sera fondée dans ces deux comtés.

La création de coopératives, comme les demandes répétées de certains agriculteurs, auront certes eu une influence non négligeable sur les priorités d'électrification de SWP. Mais ne peut-on pas y voir là essentiellement un changement d'attitude des compagnies privées d'électricité envers le monde rural ? Rappelons-nous qu'avant la Seconde Guerre mondiale, les ruraux réclamaient, sur la place publique, l'accès au service électrique. L'électricité était alors perçue comme un droit pour tous, tandis que les distributeurs privés ne voulaient en aucun cas être contraints à construire des lignes rurales jugées non rentables. Après 1945, le changement d'attitude est généralisé. Non seulement la Régie presse-t-elle les entreprises d'électricité à prolonger leurs réseaux ruraux, mais les compagnies elles-mêmes ne négligent plus la distribution rurale, et l'empressement de SWP contraste avec la réticence des années 1930. Le discours des ruraux change lui aussi, la question de la revendication du service de l'électricité ne se posant plus comme avant.

La baisse enregistrée dans la longueur des lignes érigées annuellement après 1951 pourrait, dans ces circonstances, être attribuable non pas à un déclin des efforts de SWP mais plutôt au fait que les nouvelles constructions sont maintenant de petits rajouts permettant de desservir les derniers cultivateurs qui veulent l'électricité. Les fermes qui ne sont toujours pas électrifiées au début des années 1960 ne sont plus les victimes de la négligence de ce distributeur. Peut-être ces cultivateurs ne désirent-ils tout simplement pas l'électricité ? Cette situation serait donc très différente de celle des années 1930 où les ruraux demandaient, avec acharnement, l'électricité pendant parfois plus de 10 ans avant d'être finalement desservis.

²⁸⁹ Documents n° P3/236 et 237, *op. cit.*

Ces nombreux cas d'agriculteurs qui présentent des requêtes pour obtenir l'électricité sont très intéressants puisqu'un nombre non négligeable de cultivateurs ne semblent pas manifester le désir d'avoir accès au service de l'électricité. Les statistiques de la Régie sur les usagers ruraux donnent prise sur ce phénomène. Lorsqu'une compagnie projette de construire une nouvelle ligne de distribution rurale, elle inclut dans ses prévisions le nombre de «clients probables» et le nombre de «clients possibles». Les premiers sont les futurs usagers qui se sont engagés, par écrit ou verbalement, à doter leurs fermes des installations nécessaires pour recevoir l'électricité dès la construction de la ligne. Quant aux seconds, ils incluent les clients probables et les cultivateurs qui, tout en étant situés sur le parcours du réseau, refusent de se procurer le service électrique. L'écart entre le nombre de fermiers qui deviendront effectivement des clients de la compagnie et ceux qui ne veulent pas de l'électricité est souvent important. Par exemple, en 1936, lors de la construction d'une nouvelle ligne de 5,4 milles dans le comté de Yamaska, sur les 108 fermes susceptibles d'être desservies, seulement 40 le seront²⁹⁰.

Après 1945, la situation a certainement changé, mais un écart significatif existe toujours. En 1947, SWP construit une ligne de 2,6 milles dans la paroisse de Saint-Célestin. Il y a 36 exploitations agricoles pouvant être reliées à cette ligne et, dans les rapports remis à la Régie, la compagnie signale que 24 d'entre elles se sont engagées à prendre l'électricité²⁹¹. Et ce ne sont pas des cas isolés. Toutes les estimations de la Régie et des compagnies tiennent compte de ces différences.

Ces interrogations en soulèvent bien d'autres. Par exemple, pourquoi un cultivateur ayant une ligne de distribution à sa portée, ne fait-il pas les installations nécessaires pour obtenir le service électrique ? À cause des coûts reliés au branchement de sa maison ? Parce que l'électricité coûte trop cher ? Ou encore par manque d'intérêt ? Les contemporains sont

²⁹⁰ Document n° P3/224, 1936.

²⁹¹ Nous ne connaissons cependant pas le nombre exact de clients effectivement branchés. Dans document n° P3/236.

nombreux à souligner que les agriculteurs québécois n'ont pas apprécié la valeur de l'électricité²⁹² et même que plusieurs d'entre eux ne désirent tout simplement pas l'énergie électrique.²⁹³ Ces mots rendent-ils compte de la perception réelle des populations concernées ou sont-ils plutôt ceux des élites ? Toutes ces questions sont en vérité reliées à la perception de l'électricité par les ruraux. En fait, cet aspect de l'électricité en milieu rural mériterait d'être approfondi davantage.

* * *

Au chapitre de l'électrification rurale, l'après-guerre est caractérisé par des progrès très importants, mais inégalement répartis dans l'espace. Que ce soit à l'échelle du Québec ou à l'échelle des comtés de Nicolet et de Yamaska, le processus est sensiblement le même. Le centre d'un territoire est d'abord électrifié dès les années 1930, alors que les marges ne le sont souvent qu'après 1951. Ce phénomène nous ramène à la densité des marchés, puisque ces marges sont généralement beaucoup moins densément peuplées que les endroits plus centraux. Les particularités de la distribution d'électricité en milieu rural nécessiteront non seulement l'intervention de l'État mais également une attention spéciale de la part des compagnies privées. Un mille de ligne rurale ne dessert souvent que quelques fermes, chaque usager se doit d'utiliser assez d'énergie pour justifier la construction de cette ligne. C'est pourquoi les distributeurs d'électricité mettront sur pied des programmes visant l'augmentation de la consommation. En fait, ces campagnes de promotion des usages de l'électricité sur la ferme, initiées à la fin des années 1930, seront actives jusque dans les années 1960.

²⁹² Albert Rioux (1942), *op. cit.*, p. 79.

²⁹³ René Dupuis, «L'électrification rurale», Conférence donnée au Congrès des Agronomes, publiée dans *Notre Revue*, vol. 4, n° 8 : 1940, p. 5.

²⁹⁴ C. Bellavance étudie les étapes de l'intervention de l'État entre la fin du XIX^e siècle et la seconde étatisation, dans Claude Bellavance (1994), *op. cit.* La précocité de l'intervention de l'État fait l'objet d'un texte de Pierre Lanthier : «L'industrie électrique entre l'entreprise privée et le secteur public. Le cas de deux provinces canadiennes : 1890-1930», F. Cardot, dir., *Un siècle d'électricité dans le monde*, Paris PUF, 1987, p. 25-36.

Tous ces programmes font partie, plus globalement, d'un changement d'attitude des distributeurs privés d'électricité. Après la guerre, les compagnies perçoivent dorénavant le monde rural comme un marché à développer, au même titre que les autres. Les efforts d'électrification consentis par toutes les entreprises à partir de 1944, peuvent, dans ces circonstances, être attribuables à un désir de préserver leur monopole sur un territoire donné. Car si elles n'exploitent pas ce marché, ce sont les concurrents, surtout les coopératives, qui s'y emploieront.

CONCLUSION

L'électrification rurale aura occupé une place importante sur la scène publique québécoise à partir des années 1930, et ce, jusqu'au milieu des années 1950. À ses débuts, le débat sur l'électrification rurale s'inscrit dans un mouvement plus large de contestation contre les «trusts» de l'électricité. Les demandes des milieux agricoles, si elles rejoignent les positions anti-monopole — critique du régime privé d'électricité et tarifs jugés trop élevés — s'en démarquent en réclamant, notamment, le droit pour tous les agriculteurs de bénéficier, comme tous les autres Québécois, du service de l'électricité. S'ils espèrent profiter du confort et des autres avantages que procure l'électricité, ils jugent aussi que l'accès à cette forme d'énergie favorisera la modernisation de l'agriculture.

La crise économique des années 1930 ralentit considérablement la modernisation agricole. Dès lors, plusieurs n'hésiteront pas à établir des liens entre développement de l'agriculture et électrification des campagnes : si la modernisation agricole stagne, c'est parce que les fermes ne sont pas électrifiées. La faiblesse de la diffusion de l'électricité en milieu rural est responsable du peu d'emploi que font les cultivateurs des équipements qui permettraient la mécanisation des exploitations agricoles. On réclame alors de l'État québécois des dispositions qui accéléreraient l'électrification rurale.

Les mesures adoptées par l'État durant les années 1930-1944 en matière de production et de distribution de l'électricité s'insèrent dans la politique traditionnelle de non-intervention dans le champ économique. Le gouvernement de L.-A. Taschereau n'intervient que de façon minimale pour réglementer les compagnies privées d'électricité. Au chapitre de l'électrification rurale, la succession des lois et des commissions de surveillance durant ces

années n'apportera, en vérité, que très peu d'effets concrets. Jusqu'en 1944, l'électrification rurale du Québec progresse peu.

Les gains apparaissent d'autant plus faibles pour les contemporains, qu'on n'hésite pas à comparer la situation des fermes québécoises à celles de l'Ontario. Depuis le début des années 1920, Hydro-Ontario a lancé un programme d'électrification rurale qui a bénéficié du soutien financier du gouvernement ontarien. Les mesures adoptées dans la province voisine seront l'objet de convoitise au Québec. Par surcroît, les réclamations des ruraux québécois débutent presque au moment où l'écart entre l'électrification rurale des deux provinces se creuse de façon importante. Si l'ensemble du Québec fait piètre figure au chapitre de l'électrification rurale, la situation est cependant très variable selon les régions, car il existe de très importantes disparités.

La proportion très variable d'exploitations agricoles disposant de l'électricité dans chaque division de recensement de 1931 fait clairement ressortir l'inégalité du processus d'électrification rurale. Quelques comtés sont bien desservis alors que d'autres, beaucoup plus nombreux, n'ont que difficilement accès au service électrique. À vrai dire, certains comtés ne disposent que d'un embryon de réseau de distribution rurale. La proximité de centres urbains importants — Montréal ou Québec par exemple — semble favoriser l'électrification des fermes. De plus, la diffusion de l'électricité en milieu rural québécois est géographiquement définie : les régions centrales disposent de l'électricité beaucoup plus largement que les régions excentriques.

Mais analyser un processus aussi complexe à partir de données agrégées, suscite des interrogations quant à la fiabilité de la source pour rendre compte adéquatement de la diffusion de l'électricité en campagne. C'est pourquoi nous avons poursuivi l'étude à l'échelle locale. L'analyse spatiale de l'électrification rurale des comtés de Nicolet et de Yamaska a fait ressortir plusieurs éléments fondamentaux qui n'étaient pas perceptibles à l'échelle de l'ensemble du territoire québécois. Tout d'abord, avant 1945, cette analyse a

montré que le modèle général de diffusion de l'électricité est respecté : le service électrique atteint d'abord les villes, ensuite les villages, puis les hameaux et finalement les fermes. Cependant, il subsiste des exceptions à la règle. On dessert d'abord les villages les plus peuplés, tout comme les rangs où habitent seulement quelques fermiers sont électrifiés après ceux où il y a plusieurs cultivateurs. Ainsi, la densité du peuplement peut être considérée comme un facteur facilitant ou au contraire entravant la pénétration de l'électricité.

Il ne faudrait pas y voir toutefois quelque lourd déterminisme. Le voisinage des premières lignes de transport d'énergie électrique de *Shawinigan Water & Power* influence également le développement de la distribution. Ce sont les municipalités situées sur le parcours des toutes premières lignes qui sont d'abord électrifiées. De plus, la progression des réseaux électriques avant 1945, semble procéder selon un plan très strict. *Shawinigan Water & Power* construit alors ses lignes de transmission et de distribution sans sembler se soucier des demandes de résidents ou de municipalités. En effet, la compagnie procède toujours de la même façon : elle construit un poste d'arrivée pour recevoir l'électricité provenant de ses aménagements de la rive nord, puis à partir de ce poste, elle prolonge son réseau vers les localités voisines. Ces dernières servent ensuite de point de départ pour de nouvelles lignes vers d'autres villages ou paroisses situés à proximité. Au début des années 1930, les comtés de Nicolet et de Yamaska sont traversés en de nombreux endroits par les lignes de transport de SWP; mais le réseau de distribution couvre encore une superficie restreinte.

Après 1935, les lignes électriques à l'intérieur des localités se ramifient, permettant ainsi de desservir un nombre toujours grandissant de demeures dans les villages et une proportion de plus en plus significative de fermes. Cependant, l'accessibilité au service électrique varie grandement. Dans certains villages, ce sont plus des deux tiers des logements occupés qui disposent de l'électricité alors qu'ailleurs, une très faible minorité d'entre eux sont desservis. L'ancienneté du service électrique apparaît, ici, le facteur décisif : c'est dans les villages

électrifiés depuis plusieurs années déjà qu'on retrouve l'accès le plus large au service électrique. Au début des années 1940, le même phénomène est observable dans la partie rurale des municipalités.

Les paroisses desservies dans la décennie 1920 affichent des pourcentages d'électrification rurale de beaucoup supérieurs à ceux des paroisses électrifiées depuis peu. Il y a toutefois des exceptions. Dans certaines paroisses électrifiées depuis plusieurs années, une faible proportion de fermes ont accès à l'électricité. D'ailleurs, le bilan de l'électrification rurale de ces comtés en 1941 fait clairement ressortir la concentration géographique des exploitations agricoles électrifiées. Les fermes desservies sont majoritairement situées sur le bord du fleuve : plus on s'éloigne de la rive, plus la proportion baisse. En fait, le processus d'électrification d'un espace restreint comporte les mêmes disparités que celle déjà signalées pour l'ensemble du territoire québécois. En somme, l'électrification rurale d'un territoire — à l'échelle d'un pays, d'une province, d'un comté ou d'une municipalité — n'est jamais un processus constant ni dans le temps, ni dans l'espace.

Si l'électrification rurale de ces comtés a bel et bien démarré avant 1944, elle est cependant loin d'être achevée. Les demandes de ruraux de la région qui réclament le service électrique se multiplient à partir du milieu des années 1930. Les requêtes, adressées aux différentes commissions de surveillance, reçoivent généralement des réponses négatives; les régisseurs invoquent la non-rentabilité des extensions demandées. Ces considérations nous renvoient au problème de l'efficacité limitée des initiatives gouvernementales avant 1945. La législation mise en place par les gouvernements Taschereau et Duplessis ont un faible impact sur la progression de l'électrification rurale. En 1944, la nationalisation de *Montreal Light, Heat & Power* et la création d'Hydro-Québec constitue en fait le début de l'intervention directe de l'État. Dorénavant, les compagnies privées d'électricité québécoises auront à faire face à la concurrence d'une entreprise publique, comme en Ontario. La création d'Hydro-Québec comble les vœux d'une partie des intervenants agricoles exprimés depuis 1930.

En effet, par la loi qui l'institue, Hydro-Québec possède le pouvoir d'ériger des réseaux électriques afin de desservir les campagnes québécoises. Le retour de M. Duplessis à la tête de l'État en 1944 reléguera aux oubliettes cette volonté d'utiliser Hydro-Québec pour accélérer le processus d'électrification rurale. Le nouveau gouvernement préférera créer un organisme chargé de favoriser la mise sur pied de coopératives d'électricité, l'Office de l'électrification rurale. L'OER répond ainsi aux demandes de plusieurs contemporains — Albert Rioux en particulier — qui réclamaient la création de coopératives rurales d'électricité depuis le milieu des années 1930. Après 1945, plusieurs instances gouvernementales sont concernées par le secteur de l'industrie de l'électricité, et plus spécifiquement, par la question de l'électrification rurale. Nous avons d'ailleurs montré que le Québec ne possède pas alors de plan intégré d'électrification rurale.

La création d'Hydro-Québec puis celle de l'Office ont cependant des effets indirects, mais néanmoins très positifs, sur la diffusion de l'électricité en milieu rural. Confirmant la volonté du gouvernement de ne plus laisser cet aspect de la distribution à la discrétion des compagnies privées, ces dernières construisent massivement des lignes rurales entre 1944 et 1951. Les coopératives ne sont pas en reste, puisqu'elles érigent, elles aussi, un nombre impressionnant de lignes à partir de 1946. L'impact de la mise sur pied de l'OER est déjà perceptible six ans seulement après sa création. En 1951, le pourcentage d'électrification rurale du Québec atteint 67%, un taux presque sept fois plus élevé que celui de 1931. Les inégalités signalées entre les comtés de recensement en 1931 sont toujours présentes et ne se résorbent qu'après le milieu des années 1950, les comtés les plus désavantagés sont toutefois moins nombreux. De plus, certaines régions sont électrifiées dès la fin des années 1940, alors que d'autres le seront surtout après le tournant de 1950. Cette différence est imputable, en grande partie, au mode régional d'électrification dominant : privé (avant 1950) ou coopératif (après 1950). Le rôle des coopératives dans l'électrification des fermes québécoises aura été souvent fondamental, l'électrification de la Gaspésie en est une bonne illustration. Mais il ne faut pas négliger l'impact indirect de la coopération. L'exemple du centre du Québec montre

que cette concurrence potentielle a certainement incité les distributeurs privés à consentir davantage d'investissements dans ce secteur.

L'impact de la création de coopératives sur la progression des extensions des réseaux ruraux des grandes compagnies d'électricité est très visible dans les comtés de Nicolet et de Yamaska. Les paroisses où des coopératives sont formées en 1946-1947 bénéficient, en peu de temps, de nombreux ajouts à leur réseau rural de distribution. Ces comtés sont presque entièrement électrifiés après le tournant de 1950, ce qui empêchera la création de toute nouvelle coopérative. En fait, en quelques années, *Shawinigan Water & Power* et *Southern Canada Power* prolongent leurs réseaux de distribution rurale dans toutes les directions. Et si avant 1945, les lignes sont construites selon un programme qui tient peu compte des demandes des cultivateurs, après 1945, les ajouts au réseau sont prioritairement effectués dans les rangs où des cultivateurs réclament l'électricité depuis longtemps ou encore, là où des coopératives ont été fondées.

À ce sujet, nous avons souligné la diligence avec laquelle les compagnies privées ont construit des lignes rurales dans les paroisses de la région après 1945. En fait, un changement d'attitude de la part des entreprises d'électricité est visible. Avant 1945, les cultivateurs réclament l'électricité parce qu'ils jugent être lésés dans leurs droits. Après la Seconde Guerre mondiale, l'électricité passe assez rapidement d'un droit à défendre à un bien de consommation. Les distributeurs construisent dorénavant des lignes dans les rangs où les fermiers veulent de l'électricité. Les campagnes de promotion de l'électricité en milieu rural confirment cette nouvelle orientation, les distributeurs désirant développer leur marché rural tout comme ils avaient encouragé la hausse de la consommation des citadins dans les années 1920.

Cette question du changement d'attitude des compagnies privées envers le monde rural constitue, croyons-nous, un des apports significatifs de notre étude. Le fonctionnement des diverses régies entre 1935 et 1964 avait déjà été décrit, mais cette réorientation des distributeurs privés n'était abordée qu'en des termes généraux. Le dépouillement

systematique des ordonnances (pour la région Nicolet-Yamaska) émises par les différentes régies pendant les années 1910-1950 a révélé l'efficacité très limitée de ces organismes dans le processus d'électrification rurale.

L'étude de la législation concernant l'électrification rurale constitue un autre apport direct à notre compréhension des interventions gouvernementales. Il importe de souligner que la réglementation de la production et la distribution de l'électricité, et plus largement, tout le cadre législatif entourant l'électricité n'ont été étudiés que de façon partielle et qu'il n'existe encore aucune synthèse sur cet aspect de l'histoire de l'électricité²⁹⁴.

Nous soulignons, dans l'introduction, que la spatialité du processus de l'électrification rurale était, elle aussi, particulièrement négligée dans les travaux précédents. L'analyse des ordonnances de la Régie nous a permis de suivre la progression, presque pas à pas avant 1945, des principales lignes de transmission et de distribution dans le temps et dans l'espace. Ces ordonnances nous renseignent également sur la stratégie de SWP pour électrifier une région : du poste d'arrivée vers la localité la plus proche, puis prolongement des lignes vers la municipalité voisine. De plus, nous avons soulevé des hypothèses sur les facteurs (proximité des lignes de transport ou densité du peuplement) qui influencent l'arrivée plus ou moins hâtive de l'électricité dans un village ou une paroisse.

Nous croyons que les compagnies procèdent souvent de la même façon pour électrifier les rangs : d'abord les plus peuplés, qui souvent sont situés autour du village, puis vers les moins peuplés à la limite des paroisses. L'analyse détaillée de l'électrification d'une paroisse validerait à n'en pas douter cette hypothèse.

Notre étude des comtés de Nicolet et de Yamaska, qui a permis de mesurer et de cartographier l'électrification d'une région rurale entre 1920 et 1963, jette des bases nouvelles pour mieux comprendre le processus d'électrification rurale de l'ensemble du territoire du Québec.

De nombreuses questions n'ont pu être traitées à fond et mériteraient qu'on s'y attarde. L'écart constaté dans les taux d'électrification des fermes québécoises serait-il relié aux performances de l'activité agricole ? Cette question renvoie à d'autres interrogations : est-ce que l'électricité a eu une influence positive sur la modernisation de l'agriculture ou est-ce la modernisation de l'agriculture de certaines paroisses qui a entraîné leur électrification précoce ? L'électrification des fermes entraîne-t-elle, comme le croyaient les gens des années 1930, la modernisation agricole ? Ou n'est-ce pas plutôt les paroisses où cette modernisation est déjà enclenchée qui demandent l'électricité, étant conscientes des possibilités offertes par cette nouvelle forme d'énergie ?

L'effet de l'électrification sur la modernisation agricole relève en fait de la problématique plus large de l'impact de l'électricité sur le mode de vie des ruraux. Ce sujet est peu abordé dans les travaux sur l'histoire de l'électricité parus jusqu'ici. Qu'est-ce que l'électricité a changé dans la vie quotidienne des agriculteurs ? Désiraient-ils ardemment l'électricité, et dans l'affirmative, pour quelles raisons ? On sait que les ruraux ont été la cible de campagnes intensives de publicité pour la promotion des usages de l'électricité. Peut-on évaluer l'influence de ces campagnes publicitaires ? La perception de l'électricité dans les campagnes n'est pas davantage connue. On peut croire que les ruraux, qui réclament le service électrique depuis le début des années 1930, ont accueilli avec joie la venue de l'électricité²⁹⁵.

²⁹⁵ C'est ce que soutient Yves Tremblay : «Plusieurs années avant le démarrage du programme d'électrification rurale de l'OER, l'électricité ne faisait plus l'objet de résistances, si tant est qu'il y en ait eues.» dans Yves Tremblay, *op. cit.*, p. 430.

Pourtant, certains cultivateurs manifestent encore peu d'intérêt pour ce service aussi tard que dans les années 1940. Ces remarques nous montrent tout l'intérêt qu'il y aurait à poursuivre cette enquête par l'étude des représentations et du changement culturel en général.

BIBLIOGRAPHIE

A. Sources premières

I. Archives d'Hydro-Québec

Fonds d'archives créé en 1981, il contient les documents non actifs d'Hydro-Québec et les archives acquises des compagnies d'électricité étatisées en 1944 et 1963. On y trouve également les fonds des différentes commissions (Régie de l'électricité, Commission des services publics, Commission Lapointe,...) et celui de l'Office de l'électrification rurale.

a. Fonds Shawinigan Water & Power (F1)

Shawinigan Water & Power Company : «Year books» (états financiers détaillés) de la compagnie pour les années 1904 à 1965. Nous avons utilisé la rubrique «Work Order» qui fournit les lignes érigées pendant l'année ainsi que le tableau portant sur la clientèle de la compagnie intitulé, généralement, «Statement of revenue by towns showing number of domestic and commercial connections and average bill by connection».

Document n° F1/123 *Portrait of Continental Heat and Light Company. Non generating.*

Document n° F1/126 *Portrait of North Shore Power.*

Document n° F1/128 *Portrait of St. Francis Light & Power.*

Document n° F1/129 *Portrait of St. Francis Water Power.*

Document n° F1/134 *Memo Re : Transfer of St-Maurice Light & Power & Nicolet Co. Properties to North Shore Power Co. and Continental Heat & Light.* 1916.

Document n° F1/135 *Portrait of Electric Service Corporation.*

Document n° F1/148 *Carte. Le territoire desservi par la Shawinigan Water & Power.* [Vers 1960].

Document n° F1/310 (s) *Agreement between Electric Service and Quebec, Montreal and Southern Railway, for right of way between St. Gregoire and Pierreville (1915) and also agreement between St. Gregoire and Nicolet (1910).*

Document n° F1/321-11 *St-Maurice Light & Power. Legal opinion of Lafleur and McDOUGALL relative to power of Municipal Council to grant franchises, 3 pièces.* 1915.

Document n° F1/325-1 *Legal Opinion Re : St-Maurice Light & Power & Nicolet Electric Co.* 1915.

Document n° F1/478 *Shawinigan Water & Power/ Legal Opinion and date in connection with Franchises Electric Service Co, Nicolet Electric Co and others Subsidiaries.* 1920.

Document n° F1/546-8 *Electric Service Co./ Letter Patent.*

Document n° F1/546-12 *Nicolet Electric Co./ Letter Patent.* 1907.

Document n° F1/546-23 *St-Maurice Light & Power, Special By-Laws & Letter Patent,* 1916.

Document n° F1/995 *Shawinigan Water & Power/ Papers in connection with Nicolet Electric Company, december 26, 1923.*

Document n° F1/1200 *Notions d'électricité rédigées à l'intention de la jeunesse rurale par JPR Cristel Agronome.* 1958.

Document n° F1/3006 *Shawinigan Water & Power Co., «Report on small industries in the territory served by SWPC with special references to progress and recent developments.» (confidential),* décembre 1940.

Document n° F1/3633 - 3698 *États financiers pour 1914 à 1916 de St-Maurice Light & Power et Nicolet Electric Co.*

Document n° F1/3829 *Divers documents : Assemblée annuelle des actionnaires de St-Maurice Light & Power, états financiers de la compagnie et ceux de Nicolet Electric Co, inventaire du magasin de Pierreville, ...* 1916-1917.

Document n° F1/3996, n° F1/4082 , n° F1/4148 *États financiers de la Compagnie électrique de Nicolet,* 1909-1920.

Document n° F1/4023 *Documents de St-Maurice Light & Power. Rapports annuels, états financiers, requête de clients et correspondance.* 1907-1910.

Document n° F1/4031 *États assermentés requis par la loi du Québec imposant des taxes sur les compagnies de SWP et de ses filiales et associés pour 1917.*

Document n° F1/4143 *St-Maurice Light & Power, Assemblée spéciale des actionnaires pour changement de nom pour Electric Service Corporation.* 11 pièces. 1920.

Document n° F1/ série nouveauté [non encore numéroté] *Périodique Le Progrès à la ferme. Revue distribuée par SWP à ses clients cultivateurs.* 1952 à 1963.

Shawinigan Water and Power : Map Showing field of operations of SWPC, Janvier 1910. et *Map Showing field of operations of SWPC.* Janvier 1907.

Document n° A-84-04-02/68 *List of Locations directly served by the Shawinigan Water & Power Company.* Commercial and Distribution Department. 1940.

Document n° A-84-04-02/59 *The Shawinigan Water & Power Company : Rates Schedule.* 1944.

b. Fonds Southern Canada Power (F15)

Document n° F1/3746 *Southern Canada Power. Statements, 30 september 1914. Memo regarding organisation.*

Série F15 \ 1102-00 \ boîte 2479 *Southern Canada Power - Contrôle gouvernemental.* Série composée de dossiers relatifs aux contrôles gouvernementaux sur les activités de la compagnie. On y

retrouve des lois, des ordonnances, des demandes de permis et des permis. 1920-1967.

Série F15 \ 1003-03 \ boîte 2494 *Southern Canada Power. Rapports annuels. (1911 à 1964) remis à la RÉQ.*

Southern Canada Power, *Comment l'électricité peut aider le fermier*, [S. l., s.n.], [vers 1939].

c. Fonds Régie de l'électricité (P3)

Compagnies :

Document n° P3/290 *City Gas & Electric Corporation Ltd. (vallée de la Yamaska) : rapport d'évaluation produit par la compagnie.* 1 pièce, original. 1945.

Document n° P3/291 *City Gas & Electric Corporation Ltd. (vallée de la Yamaska) : inventaire approximatif et rapport d'inventaire et d'évaluation avec blue print et photos.* 6 pièces, originaux. 1942-1948.

Document n° P3/557 / 2731 *Quebec Power Company : dossier général incluant tarifs, formules de contrats et liste des municipalités desservies par la compagnie.* 2 cm, originaux et copies. 1936-1939.

Document n° P3/593 / 2733 *Shawinigan Water and Power Company : dossier général incluant liste des localités desservies par la compagnie et rapport concernant la requête de la compagnie pour capitaliser des charges additionnelles.* 1 cm, originaux et copies. 1936-1941.

Document n° P3/595 / 2733 *Shawinigan Water and Power Company : index alphabétique des municipalités desservies par la compagnie au 31 décembre 1945.* 1 pièce, original.

Document n° P3/622 / 2734 *Shawinigan Water and Power Company : requête de la compagnie relativement à une augmentation de ses tarifs d'électricité au détail.* Versions française et anglaise. 2 pièces, originaux. 1953.

Document n° P3/658 *Shawinigan Water & Power Company : rapports annuels de 1940 à 1956.* 17 pièces, originaux et copies.

Document n° P3/665 / 2736 *Southern Canada Power Company Ltd. : dossier général incluant correspondance relative à l'ordonnance 10, rapport sommaire d'évaluation des actifs et rapport sur la réduction de tarifs proposée par la compagnie.* 2 cm, originaux. 1936-1948.

Document n° P3/666 / 2736 *Southern Canada Power Company Ltd. : rapport Ellis sur les opérations financières de la compagnie et de ses subsidiaires, notes historiques et informations diverses se rattachant au rapport.* 1 cm, originaux. 1947.

Document n° P3/668 / 2736 *Southern Canada Power Company Ltd. rapport général et d'évaluation avec plan du réseau de transmission.* 1 pièce, original. 1943-1949.

Document n° P3/671 / 2736 *Southern Canada Power Company Ltd. : permis émis par la Régie autorisant d'effectuer des travaux et rapport des coûts (ord. 3 et 4).* 1.5 cm, originaux et copies. 1951-1964.

Document n° P3d/403 *Southern Canada Power Company Ltd. : rapports annuels de 1951 à 1963 [sauf 1957].* 10 pièces, originaux.

Électrification rurale :

Document n° P3/215 *Correspondance et rapports sur l'électrification rurale*. 1 cm, originaux et copies. 1936-1952.

Document n° P3/217 *Statistiques générales, analyses et comparaison avec l'électrification rurale de l'Ontario*. 8 pièces, originaux. 1936-1945.

Document n° P3/218/ 2716 *Électrification rurale : requêtes et extensions autorisées au Québec*. 22 pièces, originaux et copies. 1932 -1939.

Document n° P3/219 / 2716 *Électrification rurale : recensements des clientèles potentielles*. 2.5 cm, originaux et copies. 1939 -1944.

Document n° P3/220 / 2716 *Électrification rurale : rapports techniques sur les requêtes déposées et les enquêtes menées par les ingénieurs de la Régie*. 18 pièces, originaux et copies. 1943 -1949.

Document n° P3/221 / 2716 *Électrification rurale : sommaire cumulatif des lignes à construire par comté, pour Gatineau Power Company et Southern Canada Power Company Ltd*. 3 pièces, originaux. 1948-1949.

Document n° P3/222 *Rapport sur l'électrification rurale dans le Bas St-Laurent produit par Jean Blanchet, agronome-propagandiste de l'Office de l'Électrification Rurale*. 1 pièce, 1 copie. 1949.

Document n° P3/223 / 2716 *Correspondance et rapports sur les coûts de construction de lignes rurales*. 22 pièces, originaux et copies. 1936 -1946.

Document n° P3/224 / 2716 *Statistiques, analyse et comparaison du coût des lignes de distribution rurale de diverses compagnies*. 1.5 cm, originaux et copies. 1936-1949.

Document n° P3/225 / 2716 *Études sur les contributions au coût de construction faites par les requérants et l'établissement de minima spéciaux*. 2 pièces, originaux. 1944-1946.

Document n° P3/232 / 2717 *Rapports sur l'électrification rurale dans les autres provinces canadiennes*. 5 pièces, originaux. 1936-1945.

Document n° P3/233 *Rapports sur l'électrification rurale aux Etats-Unis*. 6 pièces, originaux. 1938 - 1945.

Document n° P3/234 *Sommaires des permis accordés en 1952 et en 1953 d'après les minutes de la Régie, par compagnies et par comtés (ordonnances n° 3 et 4)*. 2 pièces, originaux.

Document n° P3/235 / 2717 *Sommaires des extensions au Québec, compilation des demandes de permis et statistiques*. 3 cm, originaux et copies. 1948 -1961.

Document n° P3/236/ 2717 *Programmes d'électrification rurale de la Shawinigan Water & Power Company, permis accordés et rapports*. 3 cm, originaux et copies. 1936 -1949.

Document n° P3/237 2717 *Programmes d'électrification rurale de la Shawinigan Water & Power Company, permis accordés et rapports*. 3.5 cm, originaux et copies. 1949-1963.

Document n° P3/238 *Emploi de l'électricité sur la ferme : correspondance et brochures*. 12 pièces, originaux et copies. 1926-1943.

Document n° P3c/80/ 2717 *Rapports sur l'électrification rurale en Ontario et rapport de procédure*

sur l'électrification rurale en Grande-Bretagne. 11 pièces, originaux 1928 -1956.

Général :

Document n° P3/161 *Liste des centrales hydro-électriques et hydrauliques de la province de Québec.* 9 pièces, originaux. 1951-1959.

Document n° P3/184 *Sommaires annuels de la production et des ventes de l'énergie électrique dans la province de Québec par les principaux services publics de 1937 à 1946 et de 1958 à 1959.* 1.5 cm, originaux et copies.

Document n° P3/185 / 2715 *Statistiques sur la façon d'établir la production et l'utilisation de l'énergie électrique dans la Province de Québec de 1910 à 1956.* 5 pièces, originaux.

Document n° P3/214 *Correspondance et documents des compagnies sur les appareils domestiques.* 1 cm, originaux et copies. 1937.

Document n° P3/243 / 2717 *Tarifification de l'énergie électrique : correspondance générale et rapports.* 1.5 cm, originaux et copies. 1930-1960.

Document n° P3/246 / 2717 *Tarifification de l'énergie électrique : étude d'interprétation des tarifs municipaux par la Commission hydro-électrique de l'Ontario.* 2 pièces, copies. 1959.

Document n° P3/248 / 2718 *Tarifification de l'énergie électrique/Service domestique : correspondance et rapports techniques.* 1 cm, originaux et copies. 1935-1948.

Document n° P3/679 / 2737 *Liste des municipalités de la Province de Québec où il y a distribution d'énergie électrique.* 1 pièce, original. 01-08-1940.

Ordonnances :

Document n° P3/136 *Ordonnances générales n°1-3-4-10-11-13-15-30-107-174 émises par la Régie Provinciale de l'électricité et avis à tous les services publics.* 5 pièces, copies. 1936 -1942.

Document n° P3/137 *Ordonnances n° 1 à 91 émises par la Commission de l'électricité du Québec et no. 101 à 210 émises par la Régie Provinciale de l'électricité.* Avec index. 1 volume, copies. 1936-1940.

Document n° P3/138 *Ordonnances n° 1E à 118E émises par la Régie des Services Publics, Division de l'électricité et du gaz.* Avec index. 1 volume, copies. 1940-1945.

Document n° P3/139 *Ordonnances n° 211 à 672 émises par la Régie Provinciale de l'électricité.* Sans index. 1 volume, copies. 1945-1958.

d. Fonds de la Commission Lapointe (P1)

Document n° P1/16 *L'électricité dans la province de Québec. Mémoire de l'Union des municipalités soumis à la Commission de l'électricité par T.D Bouchard, [Brochure] 22-10-1934.* 96 p.

Document n° P1/17 *Rapports de différentes municipalités possédant leur propre réseau de distribution présentés à la Commission Lapointe par l'Union des municipalités*. 17-10-1934

Document n° P1/18 *Union des municipalités du Québec : annexes B à N du mémoire et annexes diverses*. 1,50 cm. 1934-1935

Document n° P1/21 *Résolutions de l'Union des municipalités de la province de Québec*. 05-09-1934.

Document n° P1/23 *Rapport sur les taux de l'électricité dans les campagnes et sur un projet de coopératives rurales de moteurs électriques*. Par Alex Larivière, ingénieur, CSPQ. 23-12-1930.

Document n° P1/70 *Statistiques de consommation domestique des communautés desservies par la Commission du pouvoir hydro-électrique de l'Ontario et comparaison avec des communautés desservies par la SWP*, 2 pièces. 1934.

Document n° P1/74, *Quelques faits concernant l'oeuvre de la Southern Canada Power Company Limited*, [Brochure] 12 avril 1937.

Document n° P1/83 *Conférence et mémoire de M. Lapierre de l'Association des citoyens de Notre-Dame-de-Grâce*. 12-12-1934.

Document n° P1/127 *Rapport de la Commission de l'électricité (commission Lapointe) de la province de Québec au premier ministre de la province*. 21-01-1935.

Document n° P1/110 *Correspondance et rapport concernant le service d'électricité en campagne, fournit par le maire de Sainte-Anne de-la-Pocatière*. 16-09-1934.

e. Fonds de la Commission des Services publics (P5)

Ce fonds contient essentiellement les dossiers complets des requêtes et ordonnances de la Commission des services publics entre 1920 et 1943. Se référer aux notes infrapaginales pour les numéros des dossiers utilisés dans le cadre de ce mémoire.

f. Fonds de l'Office de l'électrification rurale

Québec (province), *Rapports annuels de l'Office de l'électrification rurale*, 1945-1967. [Quelques rapports ont aussi été publiés dans les Documents de la session du Québec.]

Office de l'électrification rurale. *Historique de l'Office depuis les débuts*, préparé par le secrétaire de l'Office, le 21 septembre 1988.

Document n° P3f/26 *St-Cyrille de Wendover (Coopérative d'électricité de) : dossier général avec tracé de la ligne*. 10 pièces, originaux. 1949-1960.

II. Sources imprimées

a. Publications gouvernementales

1- La législation

(Québec) Statuts de la Province de Québec (SDQ), 9 Ed. VII, Chapitre 16 (1909), *Loi établissant la Commission des services d'utilités publiques de Québec.*

(Québec) SDQ, I Geo. V, Chapitre 5 (1910), *Loi autorisant l'organisation d'une commission chargée de proposer des règles pour fixer le régime des eaux courantes.*

(Québec) SDQ, 10 Geo. V, Chapitre 21 (1920), *Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la Commission des services d'utilités publiques de Québec.*

(Québec) Statuts Refondus de la province de Québec (SRDQ), Chapitre 17 (1925), *Loi concernant la Commission des services publics de Québec.*

(Québec) SRDQ, Chapitre 46 (1925), *Loi sur la Commission des Eaux courantes de Québec.*

(Québec) SRDQ, Chapitre 118 (1925), *Loi concernant l'octroi de certains privilèges, droits et franchises par les municipalités.*

(Québec) SDQ, 24 Geo. V, Chapitre 10 (1934), *Loi relative aux taux de l'électricité.*

Québec (province) SDQ, 25-26 Geo. V, chapitre 23 (1935), *Loi relative à l'exploitation des chutes et des rapides situés sur les cours d'eau du domaine public et à leur concession à l'avenir.*

(Québec) SDQ, 25-26 Geo. V, Chapitre 24 (1935), *Loi créant la Commission de l'électricité de Québec.*

(Québec) SDQ, 25-26 Geo. V, Chapitre 49 (1935), *Loi concernant la municipalisation de l'électricité.*

(Québec) SDQ, I Ed. VIII, Chapitre 12 (1936-2), *Loi abolissant la Commission des services publics de Québec.*

(Québec) SDQ, I Geo. VI, Chapitre 24 (1937), *Loi établissant et assurant la concurrence de l'État relativement aux ressources hydro-électriques.*

(Québec) SDQ, I Geo. VI, Chapitre 25 (1937), *Loi instituant la Régie provinciale de l'électricité.*

(Québec) SDQ, I Geo. VI, Chapitre 26 (1937), *Loi autorisant toutes les corporations municipales à municipaliser l'électricité.*

(Québec) SDQ, 3 Geo. VI, Chapitre 23 (1939), *Loi modifiant les lois relatives à la Régie provinciale de l'électricité et au Syndicat National de l'électricité.*

(Québec) SDQ, 4 Geo. VI, Chapitre 11 (1940), *Loi instituant la Régie des services publics.*

(Québec) SDQ, 4 Geo. VI, Chapitre 12 (1940), *Loi du contrôle de la force motrice en temps de guerre.*

(Québec) SDQ, 4 Geo. VI, Chapitre 22 (1940), *Loi relative à l'exploitation des pouvoirs d'eau du domaine public.*

(Québec) SDQ, 4 Geo. VI, Chapitre 23 (1940), *Loi relative à l'aménagement de certaines chutes d'eau.*

- (Québec) SRDQ, Chapitre 16 (1941), *Loi de la Régie des services publics.*
- (Québec) SRDQ, Chapitre 99 (1941), *Loi de l'électricité.*
- (Québec) SRDQ, Chapitre 213 (1941), *Loi concernant la municipalisation de l'électricité.*
- (Québec) SDQ, 8 Geo. VI, Chapitre 22 (1944), *Loi établissant la Commission hydroélectrique de Québec.*
- (Québec) SDQ, 9 Geo. VI, Chapitre 21 (1945), *Loi rétablissant la Régie provinciale des transports et communications et la Régie provinciale de l'électricité.*
- (Québec) SDQ, 9 Geo. VI, Chapitre 30 (1945), *Loi modifiant la Loi de la Commission hydroélectrique de Québec.*
- (Québec) SDQ, 9 Geo. VI, Chapitre 32 (1945), *Loi constituant le département des ressources hydrauliques.*
- (Québec) SDQ, 9 Geo. VI, Chapitre 48 (1945), *Loi pour favoriser l'électrification rurale par l'entremise des coopératives d'électricité.*
- (Québec) SDQ, 13 Geo. VI, Chapitre 47 (1949), *Loi relative à la surveillance et au contrôle de certains services publics.*
- (Québec) SDQ, 5-6 Éliz. II, Chapitre 54 (1956-57), *Loi concernant la vente et la distribution du gaz et la Régie provinciale de l'électricité.*
- (Québec) SDQ, 7-8 Éliz. II, Chapitre 11 (1958-59), *Loi modifiant la Loi de la Régie provinciale de l'électricité.*
- (Québec) SDQ, 7-8 Éliz. II, Chapitre 12 (1958-59), *Loi concernant la Régie de l'électricité et du gaz et la sécurité publique.*
- (Québec) SDQ, 8-9 Éliz. II, Chapitre 13 (1959-60), *Loi pour aider à l'organisation et à l'amélioration des fermes.*
- (Québec) SDQ, 9-10 Éliz. II, Chapitre 55 (1960-61), *Loi pour faciliter l'organisation et l'amélioration des fermes.*
- (Québec) SDQ, 12-13 Éliz. II, Chapitre 33 (1964), *Loi concernant l'électrification rurale.*
- (Québec) SRDQ, Chapitre 86 (1964), *Loi d'Hydro-Québec.*
- (Québec) SRDQ, Chapitre 87 (1964), *Loi de la Régie de l'électricité et du gaz.*
- (Québec) SRDQ, Chapitre 186 (1964), *Loi de la municipalisation de l'électricité.*
- (Québec) SRDQ, Chapitre 229 (1964), *Loi de la Régie des services publics.*

2- Rapports annuels des commissions

Québec (province), Commission de l'électricité de Québec, *Premier rapport annuel de la Commission de l'électricité de Québec pour l'exercice terminé le 30 juin 1936*, Document de la session n° 20, 1940.

- Québec (province), Commission de l'électricité de Québec, *Second rapport annuel de la Commission de l'électricité de Québec pour l'exercice terminé le 30 juin 1937*, Document de la session n° 35, 1940.
- Québec (province), La Commission hydroélectrique de Québec [Hydro-Québec], *Rapports annuels*, 1944 à 1963.
- Québec (province), Commission des Services d'utilité publique de Québec, *Rapports annuels de la Commission des Services d'Utilité Publique de Québec*, 1909-1919.
- Québec (province), Commission des services publics de Québec, *Rapports annuels de la Commission des services publics de Québec*, 1920-1936.
- Québec (province), *Rapport de la Commission de l'électricité de la province de Québec au premier ministre de la province*, 21 janvier 1935, dactylographié.
- Québec (province), Régie provinciale de l'électricité de Québec, *Premier rapport annuel de la Régie provinciale de l'électricité. Pour l'exercice s'étendant du 1er septembre 1937 au 1er janvier 1939*, Document de la session n° 36, 1940.
- Québec (province), Régie provinciale de l'électricité de Québec, *Deuxième rapport annuel de la Régie provinciale de l'électricité. Pour l'exercice s'étendant du 1er janvier 1939 au 31 octobre 1939*, Document de la session n° 13, 1940.
- Québec (province), Régie des services publics de Québec, *Premier rapport annuel de la Régie des services publics de Québec pour l'année finissant le 31 mars 1941*.
- Québec (province), Régie des services publics de Québec, *Deuxième rapport annuel de la Régie des services publics de Québec pour l'année finissant le 31 mars 1942*.
- Québec (province), Régie des services publics de Québec, *Troisième rapport annuel de la Régie des services publics de Québec pour l'année finissant le 31 mars 1943*. Document de la session n° 15, 1942-43.
- Québec (province), Régie des services publics de Québec, *Quatrième rapport annuel de la Régie des services publics pour la période commençant le 1 avril 1943 et se terminant le 31 mars 1944*. Document de la session n° 17, 1943-44.

3- Publications diverses

- Canada, ministère du Revenu de l'intérieur, *Rapports, états et statistiques des revenus de l'intérieur du Canada. Inspection des poids et mesures, du gaz et de l'éclairage électrique*, Ottawa, Département de l'intérieur, de 1900 à 1930.
- Canada, Département de l'intérieur, *Central Electric Station in Canada*, appendice *Directory*, Ottawa, Département de l'intérieur, 1918, 1919, 1922 et 1928.

- Canada, *Recensement du Canada : 1901*, Ottawa, Bureau de la Statistique, 1902-1906. 4 vol.
- Canada, *Recensement du Canada : 1911*, Ottawa, Printed by J. de L. Tache, Printer to the King's Most Excellent Majesty, 1912-1915. 5 vol.
- Canada, Bureau de la statistique, *Recensement du Canada : 1921*, Ottawa, Bureau fédéral de la Statistique, 1921. 5 vol.
- Canada, *Recensement du Canada : 1931*, Ottawa, Statistique Canada. 14 vol.
- Canada, *Recensement du Canada : 1941*, Ottawa, Statistique Canada. 11 vol.
- Canada, *Recensement du Canada : 1951*, Ottawa, Statistique Canada. 11 vol.
- Canada, *Recensement du Canada : 1961*, Ottawa, Statistique Canada. 13 vol.
- Québec (province), Bureau de la statistique du Québec, *Statistiques municipales*, Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce, 1913; 1920-25; 1932-33; 1951-52.
- Québec (province), Bureau de la statistique du Québec, *Annuaire statistique du Québec*, Québec, Bureau de la statistique, 1921, 1931, 1941 et 1951.
- SAINT-PIERRE, Jocelyn, *Hydro-Québec, Débats parlementaires, Loi 17 - 1944*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1994, 156 p.

b) Autres sources premières

- BELLEMARE, Joseph Elzéar, abbé, *Histoire de La Baie-du-Febvre, 1683-1911*, Montréal, [s.n.], 1911, 664 p.
- BELLEMARE, Joseph Elzéar, abbé, *Histoire de Nicolet, 1669-1924*, Arthasbaska, [s.n.], 1924, 410 p.
- BELLEMARE J. O et François HERTEL, «Histoire de Nicolet», *L'Action française*, vol. 13 (mars 1925) : 164-176.
- BERTHIAUME, Édouard, *L'Hydro-électricité au Québec. Nous n'avons pas le droit de créer un monstre...* [S. l., s.n.], 1962, 21 p.
- BOUCHARD, T. D. *La Régie publique et l'exploitation des forces hydro-électriques*, Saint-Hyacinthe, L'imprimerie Yamaska, 1928, 11 p.
- BOUCHARD, T. D., *L'électricité dans la Province de Québec (soumission au Congrès de l'Union des municipalités tenu à Sherbrooke en novembre 1929)*, Saint-Hyacinthe, [s.n.], 1929, [s.p.].

- BOUCHARD, T. D. *Les réformes qui s'imposent dans la régie de nos ressources hydro-électriques*, Saint-Hyacinthe, L'imprimerie Yamaska, 1935, 96 p.
- DUPUIS, René, «L'électrification rurale», Conférence donnée au Congrès des Agronomes, publiée dans *Notre Revue*, vol. 4, n° 8 (1940) : 5.
- DUTIL, Lorenzo, *Le régime de l'électricité dans la province de Québec. Trust ou municipalisation?*, Montréal, Les Éditions Nouvelles, 1935, 220 p.
- FILLION, Gérard, «L'électrification rurale par les coopératives», *La Terre de chez nous*, 29-03-1944.
- FRIGON, Augustin. «Le chauffage à l'électricité des maisons d'habitation», *Revue trimestrielle canadienne*, 4, 6 (février 1919) : 371-383.
- GAGNÉ, Charles, «L'électricité sur les fermes ontariennes», *L'Action catholique*, 30 juin 1928, p. 17
- HAMEL, Philippe, *Le trust de l'électricité, agent de corruption et de domination, centre de la dictature économique*, Mémoire présenté à la Commission de l'électricité de la Province de Québec, [S. l., s.n.], 1934, 206 p.
- LEFEBVRE, O., «Les forces hydrauliques de la Province de Québec», *Revue trimestrielle canadienne*, vol. 12, n° 46 (juin 1926) : 141-151.
- L'Union nationale, *Duplessis donne à sa province l'électrification rurale*, Québec, [s.n.] , 1948 (?), 15 p.
- MAGNAN, Hormidas, *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec*, Arthabaska, L'Imprimerie d'Arthabaska, 1925, 735 p.
- MAILHOT, Charles Édouard, «Les Bois-Francs», *Bulletin de la société de géographie du Québec*, vol. 8, n° 6 (nov.-déc. 1914) : 356-58.
- MASSUE, Huet, *Mémoire sur l'électrification rurale*, Montréal, [s.n.], 1943, 29 p.
- MINVILLE, Esdras, «L'Hydro-Electric Commission de l'Ontario», *L'Actualité économique* (décembre 1931) : [s.p.]. Articles rassemblés dans "L'hydro-électricité", chapitre II du Titre V de E. Minville, *La vie économique*, vol. 4, Montréal, Fides/Les Presses des HEC, 1981 : 173-191.
- MINVILLE, Esdras, «L'industrie hydro-électrique», *L'Actualité économique* (mai 1929) : [s.p.]. Articles rassemblés dans "L'hydro-électricité", chapitre II du Titre V de E. Minville, *La vie économique*, vol. 4, Montréal, Fides/Les Presses des HEC, 1981 : 173-191.
- NORMANDIN, A. B. «La législation et l'administration des eaux», *Revue trimestrielle*

canadienne, vol. 15, n° 58 (juin 1929) : 187-198.

RIOUX, Albert, «Électrification rurale», *La Terre de chez nous*, vol 5, n° 23, 15-03-1933

RIOUX, Albert, «Encore l'électrification rurale», *La Terre de chez nous*, vol 5, n° 24, 29-03-1933

RIOUX, Albert, «Une enquête sur l'électrification rurale», *La Terre de chez nous*, vol 6, n° 41, 16-07-1934

RIOUX, Albert, *L'électrification rurale du Québec*, Ph. D., Université Laval, Sherbrooke, Imprimerie le Messager Saint-Michel, 1942, 138 p.

RIOUX, Albert, «Pourquoi et comment étatiser ?», *Relations*, n° 21 (septembre 1942) : 259-261.

RIOUX, Albert, «L'électrification des campagnes», *Relations*, n° 21 (septembre 1942) : 227-230.

RIOUX, Albert, «Encore l'électrification rurale», *Relations*, n° 24 (décembre 1942) : 338-339.

RIOUX, Albert, «La coopérative d'électricité, formule de l'avenir», *L'Action catholique*, 25-02-1944

RIOUX, Albert, «L'électrification rurale et l'après-guerre», *L'Action catholique*, 8-02-1944

RIOUX, Albert, «L'électrification rurale et les compagnies privées», *L'Action catholique*, 11-02-1944

RIOUX, Albert, «L'Électrification rurale par les coopératives», *Agriculture*, n° 3 (1946) : 374-378.

RIOUX, Albert, *Je me souviens, Mémoires d'Albert Rioux*, Québec, Éditions La Terre de Chez Nous, 1982, 122 p.

ROUILLARD, Eugène, «La houille blanche. Les ressources hydrauliques de la Province de Québec», Québec, *Bulletin de la société de géographie de Québec*, vol. 3, n° 3 (janvier 1909) : 14-61.

Shawinigan Water & Power, *Shawinigan Water & Power, 25 années de progrès*, Montréal, Desbarats Printing Co., 1927, 68 p.

VAILLANCOURT, W., «L'électricité au foyer», *Revue trimestrielle canadienne*, vol. 5, n° 3 (novembre 1919) : 293-310.

L'électricité sur la ferme, [Vraisemblablement publié par l'Industrie Électrique du Canada ou encore par l'Office de l'électrification rurale], Québec, [s.n.], 1948 (?).

B. Sources secondes

I. Ouvrages généraux, bibliographies, dictionnaires, etc.

BOYER, Robert, «Cinquante ans de relations entre économistes et historiens : réflexions d'un économiste sur les cas de la France et des États-Unis», *Le Mouvement Social*, n° 155 (avril-juin 1991) : 67-101.

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC, *Dictionnaire illustré des noms et lieux du Québec*, Québec, Les publications du Québec, 1994, 925 p.

COURNOYER, Jean, *Le petit Jean. Dictionnaire des noms propres du Québec*, Montréal, Stanké, 1993, 952 p.

COURVILLE, Serge, *Introduction à la géographie historique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995, 225 p.

DESHAIES, Laurent, «La notion de région en géographie», dans Fernand Harvey dir., *La région culturelle. Problématique interdisciplinaire*, CEFAN, IQRC, 1994, pp. 33-55.

HARDY, René, Guy TRÉPANIÉ et Jacques BELLEAU, *La Mauricie et les Bois-Francs. Inventaire bibliographique, 1760-1975*, Montréal, Boréal Express, 1977, 389 p.

HENRIPIN, Jacques, «Les divisions de recensement au Canada de 1871 à 1951», *L'Actualité économique*, 30^e année, n° 4 (janvier-mars 1955) : 633-654.

Librairie Larousse, *Larousse encyclopédique*, Allemagne, Mohndruck Gütersloh, 1991, 22 volumes, 9 770 p.

Wallace, I. «The Canadian Shield : The Development of a Resource Frontier», dans McCANN, L.D., dir., *A Geography of Canada. Heartland and Hinterland*, Scarborough (Ont.), Prentice Hall, 1982, pp. 372-409.

2. Histoire du Québec

BLANCHARD, Raoul, *Le centre du Canada français*, Montréal, Beauchemin, 1948, 577 p.

BROUILLETTE, Normand, *Changements récents dans l'organisation de l'espace urbain de Nicolet (1955-1965)*, mémoire de licence, Département de géographie - Université Laval, 1966, 72 p.

BROUILLETTE, Normand, *Le développement industriel d'une région du proche hinterland québécois : la Mauricie, 1900-1975*, Ph.D., Faculty of Graduate Studies and Research, Montréal, McGill University, 1983, 381 p.

- COURVILLE, Serge, Normand SÉGUIN et Jean-Claude ROBERT, *Atlas historique du Québec : le pays laurentien au XIXe siècle : les morphologies de base*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995, ill., cartes, 171 p.
- HARDY, René, Alain GAMELIN et Carmen ROUSSEAU, *La Mauricie et les Bois-Francs. Chronologie : 1850-1950*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières / Groupe de recherche sur la Mauricie, 1979, 151 p.
- HARDY, René et Normand SÉGUIN, *Forêt et société en Mauricie. La formation de la région de Trois-Rivières, 1830-1930*, Montréal, Boréal Express et Musée National de l'homme, 1984, 222 p.
- LANTHIER, Pierre et Alain GAMELIN, *L'industrialisation de la Mauricie. Dossier statistique et chronologique, 1870-1975*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières / Groupe de recherche sur la Mauricie, 1981, 489 p.
- LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT, *Histoire du Québec contemporain*, Tome 1 : *De la Confédération à la crise*, Montréal, Boréal, 1989, 758 p.
- LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER, Jean-Claude ROBERT et François RICARD, *Histoire du Québec contemporain*, Tome 2 : *Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1986, 739 p.
- MARCHAND, Suzanne, «L'impact des innovations technologiques sur la vie quotidienne des Québécoises du début du XX^e siècle (1910-1940)», *Bulletin d'histoire de la culture matérielle*, vol. 28 (automne 1988) : 1-14.
- ROY, Jean, Daniel ROBERT et Louise VERREAULT-ROY, *Les populations municipales et paroissiales de la Mauricie, Dossier statistique, 1850-1971*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières / Groupe de recherche sur la Mauricie, 1980, 236 p.
- ROY, Jean et Daniel ROBERT, *Le diocèse de Nicolet, populations et territoires (1851-1991)*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, Centre d'études québécoises, 1993, 257 p.
- RYAN, W.F., *The Clergy and Economic Growth in Quebec (1896-1914)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966, 348 p.

3. Études sur le monde rural

- COURVILLE, Serge et Normand SÉGUIN, *Le monde rural québécois au 19e siècle*, Ottawa, Société historique du Canada, 1989, 32 p.
- COURVILLE, Serge, *Entre ville et campagne. L'essor du village dans les seigneuries du Bas-Canada*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1990, 335 p.
- COURVILLE, Serge et Normand SÉGUIN, *Le coût du sol au Québec, deux études de géographie historique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1996, 184 p.

DUBY, Georges et Armand WALLON, *L'histoire de la France rurale*, Paris, Éditions du Seuil, 1975, Vol. 3 : *Apogée et crise de la civilisation paysanne, 1789-1914*.

DUBY, Georges et Armand WALLON, *L'histoire de la France rurale*, Paris, Éditions du Seuil, 1975, Vol. 4 : *La fin de la France paysanne, de 1914 à nos jours*.

HARDY, René, Normand SÉGUIN et Louise VERREAULT-ROY, *L'agriculture en Mauricie. Dossier statistique : 1850-1950*. Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières / Groupe de recherche sur la Mauricie, 1979, 175 p.

JEAN, Bruno, *Agriculture et développement dans l'Est du Québec*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1985, 431 p.

KESTEMAN, Jean-Pierre *et al.*, *Histoire du syndicalisme agricole au Québec : UCC-UPA, 1924-1984*, Montréal, Boréal Express, 1984, 327 p.

MORISSETTE, Michel, *L'agriculture familiale au Québec*, Paris, L'Harmattan, 1987, 206 p.

NOISEUX, Danielle, *La modernisation agricole dans les comtés de Laprairie et Napierville : 1920-1970 : les choix des producteurs*, M.A., Montréal, Université du Québec à Montréal, 1982, 158 f.

SÉGUIN, Normand, «L'agriculture de la Mauricie et du Québec, 1850-1950», *RHAF*, vol. 35, n° 4 (mars 1982) : 537-562.

SÉGUIN, Normand, *Agriculture et colonisation au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1980, 222 p.

4. Histoire de l'électricité

ARMSTRONG, Christopher et Henry V. NELLES, *Monopoly's Moment : The Organization and Regulation of Canadian Utilities, 1830 - 1930*, Toronto, University of Toronto Press, 1986, 393 p.

BELLAVANCE, Claude, *Shawinigan Water and Power, 1898-1963. Formation et déclin d'un groupe industriel au Québec*, Montréal, Boréal, 1994, 448 p.

BELLAVANCE, Claude, «Réseaux, territoires et électricité : la dynamique spatiale du processus d'électrification du Québec méridional», dans Serge Courville et Normand Séguin, *Espace et culture*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995, pp. 393-404.

BELLAVANCE, Claude, «L'électrification du Québec méridional au cours des premières décennies du XX^e siècle : éléments de typologie et de périodisation», *Entretiens Jacques Cartier*, Montréal, Octobre 1995, 15 p.

BELTRAN, Alain, et Patrice A. CARRÉ, *La fée et la servante. La société française face à l'électricité, XIX-XX^e siècle*, Paris, Belin, 1991, 348 p.

- DALES, J. H., *Hydroelectricity and Industrial Development in Quebec, 1898-1940*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1957, 269 p.
- DIRKS, Patricia, «Dr. Philippe Hamel and the Public Power Movement in the Quebec City, 1929-1934 : The Failure of a Crusade», *Urban History Review*, vol. X, n° 1 (juin 1981) : 17-29.
- HANNAH, Leslie, *Electricity Before Nationalization : a Study of the Development of the Electricity Supply Industry in Britain Before 1948*, London, Macmillan Press Ltd., 1979, 467 p.
- HOGUE, Clarence, André BOLDUC et Daniel LAROUCHE, *Québec, un siècle d'électricité*, Montréal, Libre expression, 1979, 381 p.
- HUGHES, T. P. *Networks of Power : Electrification in Western Society, 1880-1930*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1983, 474 p.
- KESTEMAN, Jean-Pierre, *La ville électrique : un siècle d'électricité à Sherbrooke, 1880-1988*, Sherbrooke, Les Éditions Olivier, 1988, 234 p.
- LANTHIER, Pierre, «L'industrie électrique entre l'entreprise privée et le secteur public, le cas de deux provinces canadiennes : 1890-1930», dans Fabienne Cardot, dir., *Un siècle d'électricité dans le monde*, Paris, PUF, 1987, pp. 23-36.
- LAPOINTE, Richard, *La politique au service d'une conviction. Philippe Hamel : deux décennies d'action politique*, M. A., Université Laval, août 1987, 154 p.
- NYE, David E., *Electrifying America, Social Meanings of a New Technology*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 1991, 479 p.
- SAURIOL, Paul, *La nationalisation de l'électricité*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1962, 120 p.

5. Histoire de l'électrification rurale

- BAKER, Melvin, «Rural Electrification in Newfoundland in the 1950s and the Origins of the Newfoundland Power Commission», *Newfoundland Studies*, vol. 6, n° 2 (1990) : 190-209.
- BROWN, Deward Clayton, *Electricity for Rural America. The fight for the REA*, Westport (Conn.), Greenwood Press, 1980, 178 p.
- BUSCH, Frank J., *History of Montana Rural Electric Cooperatives, 1936-1971*, Ph.D., University of Montana, 1975.
- FLEMING, Keith R. *Power at Cost, Ontario Hydro and Rural Electrification, 1911-1958*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1992, 326 p.

- MULLER, Martine, «L'électrification rurale : Frolois, 1919-1939», *Bulletin d'histoire de l'électricité*, n° 6 (décembre 1985) : 61-74.
- SARDA, Claire, «Conditions et éléments moteurs de l'électrification des Pyrénées-Orientales de 1880 à 1946», *Bulletin d'histoire de l'électricité*, n° 6 (décembre 1985) : 163-175.
- SCHULZE, David A., *The Politics of Power : Rural Electrification in Alberta, 1920-1989*. M.A., McGill University, 1989, 188 p.
- TREMBLAY, Yves, *Histoire sociale et technique de l'électrification au Bas-Saint-Laurent, 1888-1963*. Ph. D., Université Laval, 1992, 581 p.
- TREMBLAY, Yves, «Entre le privé et le public : l'électrification rurale au Québec, 1935-1964», *Bulletin d'histoire de l'électricité*, n° 22 (décembre 1993) : 173-185.
- TREMBLAY, Yves, «Le monde rural et l'électricité», *Revue d'histoire du Bas-St-Laurent*, vol. XVII, n° 1 (janvier 1994) : 25-29.
- VOLK, L.C., *The Social Effects of Rural Electrification in Saskatchewan*, M.A., University of Regina, 1980, 220 p.
- VUILLERMOT, Catherine, «L'électrification du département de Doubs», *Bulletin d'histoire de l'électricité*, n° 6 (décembre 1985) : 151-162.
- WILLIAMS James C., «Otherwise a mere cloud : California rural electrification», *IEEE Technology and Society Magazine*, vol. 7, n° 4 (décembre 1988) : 13-29.

LISTE DES ANNEXES

A. Pourcentage de fermes disposant de l'électricité selon les recensements décennaux, par comté du Québec.

1. Nombre et pourcentage de fermes disposant de l'électricité selon le recensement de 1931, par comté du Québec.
2. Nombre et pourcentage de fermes disposant de l'électricité selon le recensement de 1951, par comté du Québec.
3. Nombre et pourcentage de fermes disposant de l'électricité selon le recensement de 1961, par comté du Québec.

B. Statistiques sur la clientèle domestiques des comtés de Nicolet et de Yamaska.

1. Nombre de clients domestiques, dans les localités desservies par *Shawinigan Water & Power* en 1941 (comtés de Nicolet et de Yamaska).

C. Nombre et pourcentage de fermes disposant de l'électricité dans les paroisses de Nicolet et de Yamaska.

1. Nombre et pourcentage de fermes disposant de l'électricité dans les paroisses de Nicolet et de Yamaska en 1941.
2. Nombre et pourcentage de fermes électrifiées par paroisses, Nicolet et Yamaska, 1961

D. Statistiques de consommation pour le Québec.

1. Consommation, prix du kWh et compte moyen, de 1937 à 1940, par genre de service pour l'ensemble des clients des 29 principales compagnies d'électricité québécoises.

ANNEXE A**POURCENTAGE DE FERMES DISPOSANT DE L'ÉLECTRICITÉ SELON LES
RECENSEMENTS DÉCENNAUX, PAR COMTÉ DU QUÉBEC**

Tableau n° 1: **Nombre et pourcentage de fermes disposant de l'électricité selon le recensement de 1931, par comté du Québec.**

<i>Comtés</i>	<i>nombre total fermes occupées</i>	<i>nombre fermes déclarant éclairage</i>	<i>% fermes électrifiées</i>
Abitibi	2 413	106	4,39
Argenteuil	1 346	204	15,16
Arthabaska	2 437	124	5,09
Bagot	2 335	221	9,46
Beauce	5 277	711	13,47
Beauharnois	831	270	32,49
Bellechasse	2 822	234	8,29
Berthier	1 904	341	17,91
Bonaventure	3 884	177	4,56
Brome	1 724	182	10,56
Chambly	659	231	35,05
Champlain	2 699	776	28,75
Charlevoix	1 476	259	17,55
Châteauguay	1 649	460	27,90
Chicoutimi	1 686	431	25,56
Compton	2 470	312	12,63
Deux-Montagnes	1 532	481	31,40
Dorchester	3 485	351	10,07
Drummond	2 050	167	8,15
Frontenac	3 053	222	7,27
Gaspé	5 382	59	1,10
Hull	2 734	189	6,91
Huntingdon	1 794	200	11,15
Iberville	1 070	105	9,81
Joliette	2 080	394	18,94
Kamouraska	2 167	248	11,44
Labelle	2 075	134	6,46
Lac Saint-Jean	3 922	804	20,50
Laprairie	1 048	287	27,39
L'Assomption	1 463	641	43,81
Lévis	1 248	290	23,24
L'Islet	1 746	349	19,99
Lotbinière	2 882	329	11,42
Maskinongé	1 493	216	14,47
Matane	3 542	301	8,50
Mégantic	2 850	191	6,70

<i>Comtés</i>	<i>nombre total fermes occupées</i>	<i>nombre fermes déclarant éclairage</i>	<i>% fermes électrifiées</i>
Missisquoi	1 749	180	10,29
Montcalm	1 644	765	46,53
Montmagny	1 560	143	9,17
Montmorency	1 036	343	33,11
Ile-Jésus / Ile-de-Montréal*	1 724	1 243	72,10
Napierville	1 008	151	14,98
Nicolet	3 664	204	5,57
Papineau	2 519	74	2,94
Pontiac *	2 362	44	1,86
Portneuf	2 837	650	22,91
Québec	1 503	596	39,65
Richelieu	1 162	113	9,72
Richmond	1 967	128	6,51
Rimouski	2 291	281	12,27
Rouville	1 483	312	21,04
Saguenay	454	21	4,63
Shefford	2 258	126	5,58
Sherbrooke	877	116	13,23
Soulanges	866	126	14,55
Stanstead	1 769	253	14,30
Saint-Hyacinthe	1 578	186	11,79
Saint-Jean	977	141	14,43
Saint-Maurice	1 635	398	24,34
Témiscamingue	1 355	11	0,81
Témiscouata	4 070	213	5,23
Terrebonne	2 196	500	22,77
Vaudreuil	970	156	16,08
Verchères	1 144	237	20,72
Wolfe	2 026	126	6,22
Yamaska	2 045	167	8,17
Province	135 957	19 001	13,98

Source: RDC, 1931, vol. : *Agriculture*.

Tableau n° 2: **Nombre et pourcentage de fermes disposant de l'électricité selon le recensement de 1951, par comté du Québec.**

<i>Comtés</i>	<i>nombre total fermes occupées</i>	<i>nombre fermes déclarant éclairage</i>	<i>% fermes électrifiées</i>
Abitibi	6 959	1 198	17,22
Argenteuil	980	593	60,51
Arthabaska	2 361	1 872	79,29
Bagot	2 025	1 784	88,10
Beauce	4 465	3 905	87,46
Beauharnois	752	703	93,48
Bellechasse	2 445	1 980	80,98
Berthier	1 691	1 329	78,59
Bonaventure	4 154	1 408	33,90
Brome	1 352	948	70,12
Chambly	567	527	92,95
Champlain	2 656	2 223	83,70
Charlevoix*	1 486	920	61,91
Châteauguay	1 339	1 219	91,04
Chicoutimi	2 140	1 588	74,21
Compton	2 291	1 492	65,12
Deux-Montagnes	1 553	1 439	92,66
Dorchester	3 409	2 922	85,71
Drummond	2 069	1 574	76,08
Frontenac	2 837	2 209	77,86
Gaspé-îles Madeleine*	5 471	1 037	18,95
Hull-Gatineau*	2 328	685	29,42
Huntingdon	1 470	1 343	91,36
Iberville	954	863	90,46
Joliette	1 933	1 703	88,10
Kamouraska	1 902	1 554	81,70
Labelle	1 864	482	25,86
Lac Saint-Jean-E&O*	4 072	3 132	76,92
Laprairie	931	804	86,36
L'Assomption	1 317	1 232	93,55
Lévis	1 129	1 044	92,47
L'Islet	2 115	1 638	77,45
Lotbinière	3 059	2 553	83,46
Maskinongé	1 306	1 099	84,15
Matane-Matapédia*	4 666	1 756	37,63
* Subdivisés pour correspondre aux comtés municipaux, mais que nous avons regroupés			

<i>Comtés</i>	<i>nombre total fermes occupées</i>	<i>nombre fermes déclarant éclairage</i>	<i>% fermes électrifiées</i>
Mégantic	2 497	1 548	61,99
Missisquoi	1 526	1 269	83,16
Montcalm	1 381	1 131	81,90
Montmagny	1 809	1 329	73,47
Montmorency-Ile d'Orléans*	989	835	84,43
Ile-Jésus / Ile-de-Montréal*	1 477	1 401	94,85
Napierville	961	878	91,36
Nicolet	3 189	2 564	80,40
Papineau	1 991	988	49,62
Pontiac	1 724	342	19,84
Portneuf	2 670	2 356	88,24
Québec	1 172	995	84,90
Richelieu	1 054	854	81,02
Richmond	1 668	1 304	78,18
Rimouski	3 079	1 775	57,65
Rouville	1 478	1 355	91,68
Saguenay	536	186	34,70
Shefford	1 997	1 507	75,46
Sherbrooke	801	678	84,64
Soulanges	772	669	86,66
Stanstead	1 463	1 109	75,80
Saint-Hyacinthe	1 491	1 305	87,53
Saint-Jean	847	738	87,13
Saint-Maurice	1 379	1 291	93,62
Témiscamingue	2 763	1 228	44,44
Témiscouata-Riv-du-Loup*	4 397	2 159	49,10
Terrebonne	1 643	1 384	84,24
Vaudreuil	901	782	86,79
Verchères	1 128	965	85,55
Wolfe	1 813	1 118	61,67
Yamaska	1 692	1 408	83,22
Province	134 336	90 209	67,15
* Subdivisés pour correspondre aux comtés municipaux, mais que nous avons regroupés			

Source: RDC, 1951, vol. : *Agriculture*.

Tableau n° 3: **Nombre et pourcentage de fermes disposant de l'électricité selon le recensement de 1961, par comté du Québec.**

<i>Comtés</i>	<i>nombre total fermes occupées</i>	<i>nombre fermes déclarant éclairage</i>	<i>% fermes électrifiées</i>
Abitibi	3 439	3 374	98,11
Argenteuil	625	578	92,48
Arthabaska	1 999	1 989	99,50
Bagot	1 841	1 799	97,72
Beauce	3 578	3 459	96,67
Beauharnois	622	618	99,36
Bellechasse	2 002	1 989	99,35
Berthier	1 301	1 290	99,15
Bonaventure	1 909	1 830	95,86
Brome	972	938	96,50
Chambly	322	317	98,45
Champlain	2 097	2 064	98,43
Charlevoix*	1 051	1 005	95,62
Châteauguay	1 107	1 094	98,83
Chicoutimi	1 409	1 385	98,30
Compton	1 650	1 613	97,76
Deux-Montagnes	1 311	1 299	99,08
Dorchester	2 815	2 783	98,86
Drummond	1 834	1 799	98,09
Frontenac	1 984	1 949	98,24
Gaspé-îles Madeleine*	1 284	1 124	87,54
Hull-Gatineau*	1 551	1 309	84,40
Huntingdon	1 133	1 107	97,71
Iberville	828	818	98,79
Joliette	1 499	1 487	99,20
Kamouraska	1 494	1 481	99,13
Labelle	1 146	1 017	88,74
Lac Saint-Jean-E&O*	2 940	2 911	99,01
Laprairie	626	610	97,44
L'Assomption	1 116	1 109	99,37
Lévis	877	867	98,86
L'Islet	1 403	1 383	98,57
Lotbinière	2 571	2 524	98,17
Maskinongé	1 004	995	99,10
Matane-Matapédia*	2 925	2 863	97,88

* Subdivisés pour correspondre aux comtés municipaux, mais que nous avons regroupés

<i>Comtés</i>	<i>nombre total de fermes occupées</i>	<i>nombre fermes déclarant éclairage</i>	<i>% fermes électrifiées</i>
Mégantic	2 028	1 998	98,52
Missisquoi	1 221	1 207	98,85
Montcalm	988	968	97,98
Montmagny	1 222	1 156	94,60
Montmorency-Ile d'Orléans*	840	831	98,93
Ile-Jésus / Ile-de-Montréal*	711	663	93,25
Napierville	904	896	99,12
Nicolet	2 680	2 664	99,40
Papineau	1 386	1 327	95,74
Pontiac	1 193	892	74,77
Portneuf	1 985	1 946	98,04
Québec	517	491	94,97
Richelieu	887	880	99,21
Richmond	1 321	1 301	98,49
Rimouski	2 244	2 223	99,06
Rouville	1 282	1 273	99,30
Saguenay	219	214	97,72
Shefford	1 847	1 793	97,08
Sherbrooke	520	514	98,85
Soulanges	621	609	98,07
Stanstead	1 099	1 049	95,45
Saint-Hyacinthe	1 391	1 379	99,14
Saint-Jean	663	651	98,19
Saint-Maurice	1 115	1 106	99,19
Témiscamingue	1 790	1 691	94,47
Témiscouata-Riv-du-Loup*	3 422	3 373	98,57
Terrebonne	957	938	98,01
Vaudreuil	704	699	99,29
Verchères	901	894	99,22
Wolfe	1 314	1 296	98,63
Yamaska	1 540	1 498	97,27
Province	95 777	93 197	97,31
* Subdivisés pour correspondre aux comtés municipaux, mais que nous avons regroupés			

Source: RDC, 1961, vol. : *Agriculture*.

ANNEXE B

**STATISTIQUES SUR LA CLIENTÈLE DOMESTIQUE
DES COMTÉS DE NICOLET ET DE YAMASKA**

Tableau n° 1: **Nombre de clients domestiques, dans les localités desservies par Shawinigan Water & Power en 1941 (comtés de Nicolet et de Yamaska).**

<i>Localités</i>	<i>Première mention de service</i>	<i>nombre d'abonnés domestiques</i>
Ville de Nicolet	1909	338
Village de Laval	1914	102
Village de Pierreville	1915	172
Village de Baieville	1916	68
Village de Larochelle	1919	78
Village de Yamaska	1923	87
Village d'Annville	1926	50
Village de Sainte-Monique	1926	25
Village de Saint-Léonard-d'Aston	1926	84
Village de Saint-François-du-Lac	1927	93
Village de Saint-Wenceslas	1927	68
Odanak	1928	26
Village de Bécancour	1929	44
Village de Gentilly	1929	84
Village de Les Becquets	1930	29
Saint-Édouard-de-Gentilly	1934	84
Sainte-Sophie-de-Lévrard	1935	40
Notre-Dame-de-Pierreville	1936	67
Villers (Sainte-Gertrude)	1936	29
Sainte-Perpétue	1936	29
Village de Saint-Gérard-d'Yamaska	1936	7
Village de Saint-Sylvère	1936	11
Sainte-Brigitte-des-Saults	1937	20
Village de Sainte-Marie (de-Blandford)	1938	13
Village de Manseau	1940	63
Sainte-Cécile-de-Lévrard	1940	7
Sainte-Eulalie	1940	20
Saint-Zéphirin-de-Courval	1940	32

Source: «Year books» de SWP pour 1941, la rubrique «*Number of customers, Domestic Light*» a été utilisée.

ANNEXE C

**NOMBRE ET POURCENTAGE DE FERMES DISPOSANT DE L'ÉLECTRICITÉ
DANS LES PAROISSES DE NICOLET ET DE YAMASKA**

Tableau n° 1: **Nombre et pourcentage de fermes disposant de l'électricité dans les paroisses de Nicolet et de Yamaska en 1941.**

<i>Paroisses</i>	<i>no. total fermes occupées</i>	<i>no. clients de ferme</i>	<i>% fermes desservies</i>
Grand-Saint-Esprit	78	nd	nd
La Nativité de Notre-Dame-de-Bécancour	141	57	40,43
Lemieux	92	nd	nd
Nicolet-Sud	63	nd	nd
Très-Précieux-Sang-de-Notre-Seigneur	88	nd	nd
Sainte-Angèle-de-Laval	76	48	63,16
Sainte-Brigitte-des-Saults	141	21	14,89
Sainte-Cécile-de-Lévrard	133	15	11,28
Saint-Célestin	173	53	30,64
Saint-Édouard-de-Gentilly	261	79	30,27
Sainte-Eulalie	118	5	4,24
Sainte-Gertrude	260	39	15,00
Saint-Grégoire-le-Grand	234	68	29,06
Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet	104	48	46,15
Saint-Joseph-de-Blandford	162	17	10,49
Saint-Léonard-d'Aston	165	24	14,55
Sainte-Marie-de-Blandford	121	12	9,92
Sainte-Monique	129	10	7,75
Sainte-Perpétue	191	52	27,23
Saint-Pierre-les-Becquets	163	28	17,18
Saint-Raphaël-Partie-Sud	63	nd	nd
Saint-Samuel (de Horton)	87	nd	nd
Sainte-Sophie-de-Lévrard	225	23	10,22
Saint-Sylvère	185	33	17,84
Wôlinak / Réserve indienne	nd	1	nd
Saint-Wenceslas	188	40	21,28
La Visitation-de-la-Bienheureuse-V-M	133	nd	nd
Notre-Dame-de-Pierreville	105	25	23,81
Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre	105	69	65,71
Saint-Bonaventure-d'Upton	159	nd	nd
Saint-David-de-Guire	232	nd	nd
Saint-Elphège	83	nd	nd
Saint-François-du-lac-Saint-Pierre	148	10	6,76
Saint-Gérard-Majella	122	11	9,02
Saint-Guillaume-d'Upton	274	nd	nd
Saint-Joachim-de-Courval	79	nd	nd
Saint-Joseph-de-la-Baie-du-Febvre	77	nd	nd
Saint-Michel-d'Yamaska	140	8	5,71
Saint-Pie-de-Guire	132	nd	nd
Saint-Thomas-de-Pierreville	127	22	17,32
Saint-Zéphirin-de-Courval	154	53	34,42
Odanak / Réserve indienne	2	nd	nd

Sources: nombre de clients: «Year books», SWP pour 1941 et nombre de fermes occupées: RDC, 1941

Tableau n° 2: **Nombre et pourcentage de fermes électrifiées par paroisses, 1961.**

<i>Paroisses</i>	<i>nombre total fermes occupées</i>	<i>nombre fermes déclarant éclairage</i>	<i>% fermes électrifiées</i>
<i>Comté de Nicolet</i>	2 680	2 664	99,40
La Nativité de Notre-Dame-de-Bécancour	126	124	98,41
Grand-Saint-Esprit	58	58	100,00
Lemieux	40	39	97,50
Nicolet-Sud	49	49	100,00
Wôlinak / Réserve indienne	-	-	nd
Saint-Célestin	137	137	100,00
Saint-Édouard-de-Gentilly	200	200	100,00
Saint-Grégoire-le-Grand	186	185	99,46
Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet	77	76	98,70
Saint-Joseph-de-Blandford	96	93	96,88
Saint-Léonard	139	138	99,28
Saint-Pierre-les-Becquets	117	116	99,15
Saint-Raphaël-Partie-Sud	53	53	100,00
Saint-Samuel (de Horton)	56	54	96,43
Saint-Sylvère	156	156	100,00
Saint-Wenceslas	144	144	100,00
Sainte-Angèle-de-Laval	62	62	100,00
Sainte-Brigitte-des-Saults	109	109	100,00
Sainte-Cécile-de-Lévrard	91	89	97,80
Sainte-Eulalie	115	115	100,00
Sainte-Gertrude	202	201	99,50
Sainte-Marie-de-Blandford	47	46	97,87
Sainte-Monique	95	95	100,00
Sainte-Perpétue	137	137	100,00
Sainte-Sophie-de-Lévrard	131	131	100,00
Très-Précieux-Sang-de-Notre-Seigneur	57	57	100,00
<i>Comté de Yamaska</i>	1 540	1 498	97,27
La Visitation-de-la-B.-Vierge-Marie	60	60	100,00
Notre-Dame-de-Pierreville	68	67	98,53
Odanak / Réserve indienne	-	-	nd
Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre	102	100	98,04
Saint-Bonaventure-d'Upton	129	122	94,57
Saint-David-de-Guire (d'Yamaska)	169	167	98,82
Saint-Elphège	63	63	100,00
Saint-François-du-lac-Saint-Pierre	107	107	100,00
Saint-Gérard-Majella	76	75	98,68
Saint-Guillaume-d'Upton	201	182	90,55
Saint-Joachim-de-Courval	55	55	100,00
Saint-Joseph-de-la-Baie-du-Febvre	45	45	100,00
Saint-Michel-d'Yamaska	127	121	95,28
Saint-Pie-de-Guire	105	102	97,14
Saint-Thomas-de-Pierreville	106	106	100
Saint-Zéphirin-de-Courval	127	126	99,21

Source: RDC, 1961, vol.: *Agriculture*

ANNEXE D

STATISTIQUES DE CONSOMMATION POUR LE QUÉBEC

Tableau n° 1: **Consommation, prix du kWh et compte moyen, de 1937 à 1940, par genre de service, pour l'ensemble des clients des 29 principales compagnies d'électricité québécoises.**

<i>Clientèle</i>		<i>Prix kWh (¢)</i>	<i>consommation (kWh)</i>	<i>compte moyen (\$)</i>
Urbaine	1937	2,81	686	19,29
	1938	2,76	725	19,99
	1939	2,72	754	20,5
	1940	2,7	771	20,82
Rurale	1937	4,74	439	20,82
	1938	4,66	493	22,96
	1939	4,61	511	23,55
	1940	4,66	501	23,34
Ferme	1937	6,3	291	18,36
	1938	6,12	317	19,4
	1939	5,96	336	20,03
	1940	5,86	349	20,46

Source: P3/184, 29 principales compagnies.